

**SAC-190830**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 253<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 30 août 2019**

**Disponible sur le portail :**

**<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>**

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

**Président d'assemblée :** Messieurs dames bonjour et bienvenus à cette 253<sup>e</sup> réunion du Sénat académique en ce 30 août 2019. Alors bon retour à tous et à toutes comme on se prépare à la rentrée, nous sommes un petit peu plus tous dans le branle-bas de combat ces derniers jours à préparer le début des cours et la session qui s'annonce. Évidemment aujourd'hui, nous avons une réunion du Sénat où tous sommes reposés et pleins d'énergie après l'été donc ça devrait être une réunion excitante pendant les prochaines heures que nous serons ensemble. Alors vous avez évidemment avec vous tous les documents qui vous ont été acheminés par le secrétariat général en vue de la réunion et après quelques officines d'usage, nous allons entamer la réunion en bonne et due forme. Je commence par la lecture de la déclaration de reconnaissance envers les peuples autochtones. L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Woolastoogig et les Mik'ma ont d'abord conclu avec la couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clauses relatives à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissent le titre de Micmacs et de Woolastoogig et définissent les règles tant qu'à ce qu'ils devraient être des relations durables entre les nations. Voilà pour la déclaration. En même temps, je vais aussi noter qu'il y a autour de la table aujourd'hui plusieurs nouvelles et nouveaux membres du Sénat académique et c'est l'occasion de les accueillir formellement parmi nous. Je commencerai par, je crois que vous pouvez la voir par-dessus mon épaule, Élisabeth Dawes est parmi nous comme invitée d'office au Sénat académique en tant que nouvelle vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. Nous accueillons aussi au Sénat académique Hélène Albert. Hélène je l'ai vu s'asseoir, oui elle est là-bas. Hélène c'est pas son premier tour au Sénat académique, je crois, on la connaît, elle est là depuis un petit bout de temps, elle est professeure en travail social à la Faculté des arts et des sciences sociales évidemment à l'UMCM. Dany Benoit, nouveau directeur général de la formation continue, au Sénat académique pour une première fois, n'est-ce pas? Oui, on est pas trop méchant tu verras, ça se passe assez bien, donc bienvenue chez-nous. Aussi tout nouveau membre Gabriel Cormier, doyen par intérim de la Faculté d'ingénierie alors Gabriel est là avec nous. C'est un petit peu de la faute à Gilles que Gabriel doit être ici aujourd'hui, mais bienvenue parmi nous. Suzanne Harrison qui est ici en tant que directrice de l'École de science infirmière, Suzanne salut. Je crois que c'est pas la première fois non plus au Sénat, c'est vrai. Ensuite Michelle Landry qui est professeure en sociologie à l'UMCS, l'UMCM, pardon. C'est pour ça que le rappel vient de là, je comprends, alors bienvenue au Sénat académique. Gilles Roy, notre nouveau VRER, il est là frais et dispo. Il a tout un rapport à nous présenter aujourd'hui donc ça commence comme ça. Lise Savoie aussi qui est ici en tant que directrice de l'École de travail social, Lise est là, pas la première fois non plus Lise hein, non, tout à fait comme quoi il y a des habitudes qui se prennent et qui sont difficiles à s'en départir après un bout de temps. Et Mona Luiza Ungureanu aussi qui est avec nous, professeure d'anglais, là véritablement à l'UMCS. Ensuite je mentionne aussi, je crois que Caroline LeBlanc aussi est nouvelle professeure de l'UMCM elle est absente aujourd'hui, mais elle est nouvelle membre du Sénat aujourd'hui. Je mentionnerai aussi que quelques personnes se sont excusées : Nicolas Lecomte qui est professeur à l'UMCM, Nicolas Morneault, étudiant UMCE, Karine McLaren, professeure à la Faculté de droit, Lacina Coulibaly qui vient tout juste d'être renouvelé en mandat du campus d'Edmundston, je crois qu'il a été nommé hier, n'est pas ici aujourd'hui et de Caroline LeBlanc que je mentionnais tantôt aussi qui représente aussi le campus d'Edmundston je crois, non, définitivement je mêle mes campus, n'est pas là aujourd'hui. Avant d'aller plus loin, je vous rappelle ce que vous avez déjà vu par courriel aujourd'hui qu'il y aura aujourd'hui prise de photos alors on vous avertit pour que vous puissiez venir tout endimanché, évidemment, pour la photo aujourd'hui. Alors à 11 h 45 pile autant que se peut, nous descendrons au local 136 au rez-de-chaussée. Pour ceux qui ne savent pas où est le local, suivez les autres, les gens de Moncton sauront vous amener et donc il faut y aller directement. Lorsque ce sera le temps de prendre la photo, il faudra sans faire de détour descendre directement au 136, on vous placera sur une espèce de petite, j'allais dire estrade, mais presque, des gradins essentiellement pour faire la photo en tant que telle et nous irons directement de la photo ensuite au déjeuner donc à 11 h 45, mais je jugerai un peu de l'heure dépendamment où on en sera dans les délibérations, les débats là où ce sera s'il faut faire quelques minutes avant selon les choses, mais vers ces heures-là donc il y aura une pause à ce moment-là. Et je vous rappelle que la réunion d'aujourd'hui peut durer jusqu'à 16 h 30, c'est le temps qui est imparti; je doute un peu qu'on s'y rende, mais au cas où la journée est bloquée au complet. Voilà pour tout ce qui est à vous annoncer et vous dire un peu avant. Ah oui, pas oublier que comme nous allons procéder à la nomination à des comités, il est possible qu'il y ait des élections aujourd'hui et pour se faire, deux personnes agiront comme scrutateur-scrutatrice, soit Marc Angers qui est assis en arrière et Janice Comeau que je nomme d'ailleurs scrutateur-scrutatrice immédiatement. Voilà, je crois que c'est tout pour le début. Vous noterez sur vos pupitres des documents qui se sont ajoutés à la liasse que vous avez reçue auparavant. Il y a une lettre de l'ABPUM datée du 28 août et un document en quatre pages sur les statistiques d'admission et d'inscription. On traitera de où ces documents-là vont à l'ordre du jour un petit peu plus tard. Ça va pour tout ça? Parfait. Alors s'il y a rien d'autre, nous allons tout de suite nous lancer dans... oui, tout à fait. Alors avant d'entamer l'ordre du jour comme il y a des nouvelles personnes autour de la table, je vais vous expliquer un peu le fonctionnement et le déroulement des choses. Première des choses, comment intervenir avec le système que vous avez devant vous. Alors vous avez une cartouche sur votre table d'où est attaché votre micro. Si vous voulez intervenir, juste à côté du micro il y a un bouton sur lequel vous appuyez pour demander la parole. Il y a demander et parler, vous appuyez sur demander, ça n'ouvre pas automatiquement le micro, le voyant lumineux sur votre micro clignotera et je serai averti que vous avez demandé la parole. Devant moi il y a un écran où le nom des personnes apparaît dans l'ordre où vous avez demandé la parole. Donc le technicien a enregistré vos noms dans le système et donc l'endroit où vous êtes

assis et le numéro qui est assigné à votre micro demeure le même toute la région durant donc ne changez pas de place s'il-vous-plaît, sinon je ne saurai pas qui demande la parole. Et je vais vous donner la parole à tour de rôle dans l'ordre où vous l'avez demandé. Dans certains cas pour des besoins d'information répondre à une question, j'irai vers quelqu'un d'autre pour avoir de l'information, mais je reviendrai sur le droit de parole tel qu'il a été demandé. Généralement parlant, vous remarquerez aussi qu'on intervient une fois sur une question de proposition qui est à l'ordre du jour, mais je fais surtout un premier tour de parole pour que tous et toutes aient la chance de parler une première fois et une fois que tous les premiers droits de parole ont été épuisés, si vous voulez intervenir une deuxième fois, on verra selon la pertinence de ce que vous avez à apporter, quelque chose de nouveau ou une question qui n'a pas déjà été posée, on pourra le gérer au fur et à mesure. Voilà. Vous allez évidemment attendre que je vous donne la parole avant d'intervenir. Lorsque vous intervenez si je ne vous ai pas d'emblée identifié, il faut le faire vous-même. Les délibérations comme vous le savez sont enregistrées aux fins de production des comptes-rendus et surtout de la transcription de la réunion qui elle est par la suite publiée sur le site internet de l'université. Pour ce qui est du reste dans le déroulement de la réunion, nous allons utiliser les règles normales et générales de procédure d'assemblée délibérante, nous utilisons le Code Morin comme référence, mais avec certaines adaptations selon les politiques et règlements et les pratiques établies du Sénat académique et je les adapte comme bon nous semble aussi au fur et à mesure que la réunion avance. Lorsque nous aurons une question à l'ordre du jour, nous entrerons dans la question si c'est un point pour décision en commençant par une proposition et ensuite j'ouvre le débat sur la question. Les propositions doivent être évidemment proposées et appuyées comme à l'habitude. Toutes les autres procédures sont comme celles que vous connaîtrez par ailleurs. Si jamais vous avez une question sur la procédure, n'hésitez pas à la poser, vous pouvez en faire un point d'ordre et demander au président de préciser une question et durant la réunion je prendrai des décisions sur les questions de procédure. Si vous n'êtes pas d'accord avec une des mes décisions, vous pouvez en faire appel devant l'assemblée et je vous expliquerai la procédure pour faire appel de mes décisions si vous en avez besoin en tant et lieu. Pour toutes autres procédures un peu plus particulières, je les expliquerai au besoin s'il y a des choses qui ont besoin d'être invoquées durant la réunion. Voilà. Alors pour le reste, c'est pas mal comme à l'habitude. Okay, ça va. Je pense que pour les nouveaux et les nouvelles ça va en tant que tel. Est-ce qu'on veut le mentionner maintenant? Oui, okay, parfait. Vous avez reçu aussi un questionnaire d'évaluation du président d'assemblée parce que c'est une bonne idée et j'ai une enveloppe ici dans laquelle on peut déposer vos questionnaires une fois que vous les avez, les formulaires plutôt, une fois que vous les avez remplis. Lors de la pause, on prendra probablement une pause santé peut-être en milieu d'avant-midi ou quelque chose du genre, je vous demanderais de remettre les formulaires remplis dans cette enveloppe qui sera sur le pupitre derrière moi en tant que tel donc vous pourrez simplement passer et mettre vos formulaires dans l'enveloppe qui sera derrière moi. Parfait. Ça va? Autre chose avant qu'on commence? Ça va? Okay, parfait. Alors je vous amène tout de suite à l'ordre du jour que vous avez reçu avec vos documents.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Vous voyez qu'il y a un certain nombre de choses là et je vais commencer à traiter certains des points. Alors la première chose à faire c'est de constater la régularité de la convocation de la réunion et madame la secrétaire générale, allez-y.

**Secrétaire générale :** Alors bonjour tout le monde, monsieur le président d'assemblée. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 14 août 2019 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier par intérim, M. Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc on constate que tout est en règle.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Maintenant la vérification du droit de présence. Madame la secrétaire, avons-nous tous le droit d'être là?

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié, tout est en règle, nous avons aussi le quorum.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Donc nous avons une assemblée dûment constituée et nous pouvons procéder.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** Au point 4, est-ce qu'il y a de la correspondance?

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, nous n'avons pas de correspondance en tant que telle. Comme vous l'avez mentionné, il y a des documents sur la table. Maintenant le document de l'ABPUM est une correspondance qu'on a reçue le 28 août et elle traite du dossier du baccalauréat appliqué en biotechnologie.

**Président d'assemblée :** Donc on en traitera à 8.1.

**Secrétaire générale :** Exactement.

**Président d'assemblée :** Parfait. Et pour les autres documents sur les statistiques et les inscriptions, c'est prévu à l'ordre du jour au point 13. Ces documents-là sont déjà assignés à un autre point à l'ordre du jour, ils ne sont pas à traiter sous la correspondance.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** S'il n'y a pas de correspondance dans ce cas-là, on s'en va directement à l'ordre du jour au point 5. Vous avez donc un projet d'ordre du jour qui a été révisé qui vous est recommandé par le bureau de direction du Sénat. Vous avez au point 6 l'adoption du procès-verbal donc je lis rapidement à travers l'ordre du jour qui vous est proposé. Au point 7, les affaires découlant du procès-verbal où il y a pas d'affaires découlant identifiées, mais un point autre tout simplement. Au point 8, on parlera du rapport du Comité conjoint de la planification où on aura deux dossiers, celui de la création du baccalauréat appliqué en biotechnologie et l'évaluation des programmes en musique. Ensuite on aura les rapports annuels des comités permanents du Sénat académique : le Comité d'appel, le Comité d'attestation d'études, le Comité des programmes et le Conseil de la langue française. Ensuite on aura le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et pour celui-là, on aura une présentation PowerPoint je crois, oui, tout à fait. Au point 11, on aura le rapport du Comité des programmes qui nous parlera d'abolition des programmes de B.A. avec spécialisation en histoire, modification au profil des baccalauréats ès arts visuels, des modifications aux conditions particulières d'admission au baccalauréat ès arts en éducation primaire, des modifications au programme de baccalauréat en administration des affaires multidisciplinaires et comme à l'habitude, les résolutions qui vous sont transmises pour information. Au point 12, nous aurons plusieurs nominations à faire à des comités, au Comité conjoint de la planification, au Comité des programmes, au Comité d'appel du Sénat académique, au Comité d'attestation des études et au Conseil de la langue française. Au point 13, le registraire vous fera une présentation des statistiques d'admissions et d'inscriptions préliminaires. Au point 14, le recteur et vice-chancelier vous fera son rapport. Au point 15, nous parlerons du suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Il y a les affaires nouvelles au point 16. Au point 17, nous vous rappellerons la prochaine réunion du Sénat académique pour en arriver à la clôture au point 18. Avant d'aller plus loin, est-ce que quelqu'un proposerait l'adoption de l'ordre du jour de la réunion? C'est proposé par Étienne Dako et appuyé par Sébastien Deschênes. Alors est-ce qu'il y a des modifications, corrections, ajouts à faire à l'ordre du jour tel que je l'ai lu? Mathieu Lang je crois, numéro 20, allez-y.

**Lang :** Merci monsieur le président. J'aimerais, si possible, ajouter un point d'information dans Affaires nouvelles et l'intitulé pourrait tout simplement être Forum de réflexion sur l'Université donc Forum de réflexion sur l'Université.

**Président d'assemblée :** Forum de réflexion sur l'Université.

**Lang :** Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Université avec un u majuscule parce que c'est notre université. Donc ce sera 16.1, Forum de réflexion sur l'Université, un point d'information. Parfait. Autres changements, modifications, ajouts à l'ordre du jour? Je n'ai aucune demande de parole. C'est clair pour tout le monde? Dans ce cas-là, je vais tout de suite démarrer le vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 36 oui, aucun non. C'est adopté à l'unanimité. Je vous rappelle deux petites choses avant d'aller plus loin que j'ai oublié de vous dire au début. De un, lorsque vous parlez, il est important d'intervenir en parlant directement dans le micro comme M. Lang vient de le faire parce que si vous vous tournez un peu la tête pour parler à côté ou etc., le micro ne capte pas bien, les micros sont vraiment directionnels donc faut parler dans le micro lorsque vous intervenez. Et lorsque vous votez, vous devez utiliser les boutons vert et rouge et non pas le blanc; les abstentions ne sont pas comptées. Alors le seul contexte où on accepte l'abstention, c'est là où vous êtes en conflit d'intérêt et vous demandez particulièrement au président d'inscrire votre abstention au procès-verbal pour qu'il soit clair que vous n'avez pas participé à une question où vous êtes en conflit. Autrement, on ne compte pas les abstentions. Parfait. Nous avons donc un ordre du jour adopté et nous y sommes maintenant contraints pour le reste de la réunion.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-190506

**Président d'assemblée :** Alors nous passons au point 6 qui est l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, vous l'avez ici, c'est le document avec la bande orangée de la réunion du Sénat académique du 6 mai, 2019. Avant d'en discuter, j'appellerais tout de suite une proposition pour l'adoption du procès-verbal de la réunion du Sénat académique du 6 mai, 2019. Mathieu Lang propose, c'est appuyé par Olivier Clarisse. Je vous reconnais quand même assez bien de visou, mais je ne peux pas nécessairement lire les noms de tout le monde d'un bout à l'autre de la table alors dans certains cas, je vais peut-être devoir vous demander de vous identifier. Parfait, ça va pour l'instant? Alors est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le procès-verbal qui vous est remis? Je vous rappelle que dans le cadre de la discussion sur le procès-verbal, il est

seulement question de voir à ce que c'est un compte-rendu fidèle des dernières délibérations et on ne refait pas les débats et les discussions évidemment de la dernière réunion. Alors questions, commentaires ou corrections, précisions sur le procès-verbal de la dernière réunion? J'en déduis que vous l'avez lu et vous allez nous dispenser de la lecture intégrale, oui, ça va de soi. Il n'y a pas de questions? Oui, Mme Surette au numéro 19, allez-y.

**Surette :** C'est juste un ajout au point 14, Affaires nouvelles. On avait parlé de la question de l'urgence climatique.

**Président d'assemblée :** Alors au point 14 aux affaires nouvelles, il y avait la question de l'urgence climatique, je m'en souviens d'ailleurs et je me souviens aussi que l'une des choses qu'on avait indiquées au point 14 c'était que la déclaration d'urgence climatique nous paraissait être une responsabilité du Conseil des gouverneurs plutôt que du Sénat académique.

**Surette :** Oui, ça avait été renvoyé au Conseil des gouverneurs puis ça été traité.

**Président d'assemblée :** Ça été traité d'ailleurs, okay, donc c'est noté pour une correction au point 14 donc c'est-à-dire qu'il devait y avoir un 14.1 j'imagine qui était urgence climatique. Parfait, ça sera fait, merci. Autre chose pour le procès-verbal? Je n'ai pas de demande d'intervention tout de suite. Si tout est clair, nous allons procéder au vote sans attendre alors je démarre le vote maintenant, allez-y. J'arrête le vote et c'est 33 oui, aucun non. Il y en a trois qui ont voté la dernière fois qui ont manqué le coup cette fois-ci, mais c'est correct, on a quand même eu l'unanimité. Ah vous avez choisi, c'est votre droit, c'est votre droit tout à fait à ce moment-là. Parfait. Vous avez quand même le droit de voter même si vous étiez pas présent à la réunion, mais c'est un choix. C'est un choix si vous voulez, oui tout à fait. Parfait. Nous avons donc adopté le procès-verbal de la dernière réunion.

## **7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-190506**

### **7.1 Autres**

**Président d'assemblée :** Nous pouvons passer aux affaires découlant au point 7. Aucune affaire découlant n'a été identifiée d'emblée par le bureau de direction ou par le président donc il y a un point 7.1 Autres au cas où séance tenante, il y a des questions que vous voudriez soulever. Ici c'est surtout une question de demander une précision sur un suivi ou sur une mise en œuvre ou quelque chose de cette nature-là qui aurait découlé du procès-verbal ou d'une décision prise lors de la dernière réunion. M. Mbarga au numéro 17, allez-y.

**Mbarga :** Merci monsieur le président. Je voudrais vous souhaiter une bonne rentrée à tous. Ma question concerne la féminisation des titres et des textes. J'avais déjà posé la question la dernière fois à la rentrée de l'année dernière, il m'avait été répondu que la question est soumise à un comité sur la situation féminine. Alors je voulais savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Ça se rattache à un point au procès-verbal la dernière fois?

**Mbarga :** Pas vraiment, mais à d'autres procès-verbaux.

**Président d'assemblée :** À d'autres procès-verbaux. Je ne sais pas véritablement si je peux en traiter sous les affaires découlant du procès-verbal si c'est quelque chose dont on a pas discuté la dernière fois, mais j'entends votre commentaire que vous voulez avoir de l'information à propos du suivi sur cette question-là.

**Mbarga :** Oui.

**Président d'assemblée :** Seriez-vous prêt à retenir votre question et nous la reposer à nouveau lorsque vous présenterez le rapport du Conseil de la langue française et je pense que vous y faites allusion dans votre rapport.

**Mbarga :** Oui.

**Président d'assemblée :** On traitera peut-être la question à ce moment-là si vous voulez?

**Mbarga :** D'accord, merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Vous voulez deviner que j'ai lu votre rapport.

**Mbarga :** Merci beaucoup, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Parfait. Alors autres affaires découlant du procès-verbal? Autres affaires découlant du procès-verbal? S'il y en a pas, nous pouvons définitivement avancer donc le point 7 est maintenant résolu.

## 8. Rapport du Comité conjoint de la planification

### 8.1 Création du Baccalauréat appliqué en biotechnologie

**Président d'assemblée :** Nous pouvons avancer directement au point 8 qui est le rapport du Comité conjoint de la planification donc après le procès-verbal de la dernière réunion dans votre documentation, vous avez aussi le procès-verbal de la réunion du CCJ du 13 mai 2019. Ce document évidemment vous est surtout fourni à titre d'information puisqu'on y parle des décisions et des recommandations qui elles font l'objet d'un document à part que vous avez pour les deux points qui suivent. Donc le procès-verbal en tant que tel n'est pas nécessairement à être traité, mais vous avez deux documents par la suite qui sont quand même assez volumineux qui suivent pour les point 8.1 et 8.2. Donc je vous amène directement au point 8.1 qui est la création du programme de baccalauréat appliqué en biotechnologie et pour ce point-là, vous avez deux documents agrafés en tant que tels, un premier qui porte sur la page couverture le titre Création du baccalauréat appliqué en biotechnologie et vous voyez un peu plus bas sur la page un encadré qui est le texte de la proposition à être faite au Sénat académique. Alors ans plus tarder, je vais céder la parole au VRER, M. Roy, votre premier droit de parole en tant que VRER au Sénat académique.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc oui, j'aimerais commencer à en faire la proposition tel qu'à la page 1. Donc les numéros de pages c'est les numéros de page en bas au centre. Donc j'aimerais de faire la proposition que le Sénat académique accepte la création du baccalauréat appliqué en biotechnologie.

**Président d'assemblée :** Parfait. C'est proposé et c'est appuyé par? Je me tourne vers le doyen certainement, M. Ashrit et c'est appuyé. Parfait. Nous avons donc une proposition en bonne et due forme. M. Roy, voulez-vous nous la présenter?

**VRER :** Oui.

**Président d'assemblée :** Merci.

**VRER :** Il s'agit ici d'un programme articulé avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus d'Edmundston et l'Université de Moncton, campus de Moncton. Donc en particulier, le chef de file dans ce dossier-là c'est la Faculté des sciences et on a également comme faculté partenaire la Faculté des sciences de la santé et services communautaires. Donc le projet a reçu les recommandations favorables de la Faculté des sciences, de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, de l'UARD de biologie et de chimie et de biochimie, l'UMCE, l'UMCS et le CCNB Edmundston. Donc le programme en soi vise à permettre aux diplômés et diplômées du programme de technique de laboratoire biotechnologie coop du CCNB campus d'Edmundston de terminer un baccalauréat universitaire au campus de Moncton. Donc j'aimerais vous apporter à la page 12 du document donc encore une fois c'est le numéro dans le bas de la page. Donc à la section 2.1, on peut voir les objectifs du programme donc on peut élire, je veux juste dire quelques phrases là. Donc le programme vise à fournir à l'étudiante ou à l'étudiant une formation académique et professionnelle reliée aux biotechnologies. Ce programme met l'accent sur la maîtrise des techniques et des connaissances applicables au divers domaines des biotechnologies. Donc plus précisément, l'étudiante et l'étudiant pourra donc une série de compétences à développer dans le programme. Donc la poursuite des objectifs du programme proposé se fera dans le contexte de jumelage de cours offerts au CCNB Edmundston et ceux offerts à l'UMCE. Donc dans le fond ce que le programme dit c'est que l'Université de Moncton est prête à reconnaître deux années en bloc des étudiantes et des étudiants qui seront diplômés de ce programme-là. Donc le cœur du programme consiste à reconnaître un bloc de 60 crédits obtenus au CCNB donc cette reconnaissance-là va se faire par un cours BIOT2999 qui sera composé de 60 crédits. Donc je vais vous amener à la page 42 maintenant ou peut-être juste avant à la page 13 on voit bien au tableau 1 que les deux premières années se font au campus d'Edmundston et les deux dernières années se font à l'UMCM. Donc si on va maintenant à la page 42, donc on retrouve vraiment la proposition de nouveaux programmes de formulaire CPR-3 qui décrit très bien qu'est-ce qui consiste discipline principale, formation générale et ainsi de suite donc on voit bien que le cours BIOT2999 de 60 crédits donc il y a 36 crédits de ce cours-là qui vont envers la discipline principale, 21 crédits vers les disciplines connexes et 3 crédits de la formation générale donc ça fait un total de 120 crédits comme n'importe quel autre programme de quatre années qu'on retrouve à l'Université de Moncton. Donc le programme satisfait aux objectifs de formation générale tel qu'établi dans la reconfiguration des programmes. Donc vous avez tous les formulaires nécessaires qui sont dans le document. Si je résume, j'ai mentionné la création du cours BIOT2999, il y a également deux autres cours qui sont créés, les BIOT4083 et 4093 qui sont des projets de fin d'études 1 et 2 donc c'est pour ces étudiants-là qui feront ce programme-là. Maintenant la seule autre chose que j'aimerais de mentionner c'est que vous avez toute une série de CPR pour des modifications de cours donc ces modifications-là sont en grande partie ou essentiellement pour faire des changements au niveau des préalables donc pour permettre que le cours BIOT2999 soit préalable à une série de cours de niveau 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> année en science et en sciences de la santé. Donc en gros, je pense que je vais m'arrêter là puis s'il y a des questions, on peut certainement les traiter.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Sur le projet de création du programme de baccalauréat en biotechnologie, est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Oui, alors dans l'ordre Mme Hélène Albert, numéro 16, allez-y.

**Albert :** Merci. Dans un premier temps, je veux simplement mentionner que le commentaire que je vais faire parle de mon constat de ce qui se passe dans la proposition de ce programme-là. Pour poser une question qu'est peut-être un peu plus fondamentale sur l'ensemble des programmes 2 plus 2 qu'on a à l'Université de Moncton depuis un certain temps puis qu'il y a aussi à d'autres universités par ailleurs donc je pense pas qu'on se distingue dans cette manière de faire-là. Par contre, pour moi il y a quelque chose qui m'apparaît particulièrement préoccupant puis d'autant plus préoccupant à l'heure où se parle étant donné les défis qu'on a comme universités à faire comprendre par exemple au Ministère de la province, entre autres, qu'une formation universitaire puis qu'une université, ça fait autre chose que former pour le marché du travail puis c'est une formation qui est différente d'une formation collégiale qui est pas mieux qui est pas pire puis je veux juste asseoir aussi sur cette question-là le fait que moi j'ai eu le privilège d'enseigner au Collège communautaire de Dieppe il y a un certain temps et je crois beaucoup beaucoup beaucoup dans l'importance de la formation collégiale, mais je considère aussi que c'est une contribution différente à la société. Alors pour moi, quand on dit deux années collégiales c'est égal à deux années universitaires, pour moi ça me préoccupe dans la mesure où j'arrive mal à comprendre comment on va développer un argumentaire pour convaincre, je dirais, la société puis nos dirigeants que ce qu'on fait d'est différent puis j'ai peur qu'on soit dans une pente glissante où de plus en plus de programmes éventuellement choisissent une formule pareille pour en quelque part protéger tout le monde puis aux finales, j'ai l'impression que c'est les universités qui risquent de perdre au change. Alors je pose comme ça, j'ai peut-être plus d'arguments à faire, mais je veux juste nommer la question comme ça parce que pour moi elle me préoccupe, mais je veux juste signifier que ça n'a rien à voir avec ce projet-là spécifiquement. C'est vraiment un commentaire sur là où on est en train de se diriger comme université(s).

**Président d'assemblée :** Oui. C'est définitivement plutôt un commentaire qu'une question.

**Albert :** Bien je pense que ça mérite fondamentalement par contre que dans un forum comme celui-ci qu'on se penche sur ce genre de question-là. Si ce n'est pas le temps de le faire maintenant, ça serait peut-être important qu'on le fasse à un certain moment donné pour se donner en quelque part une manière de comprendre collective de ce qu'on est en train de faire et peut-être de réfléchir à est-ce que c'est vraiment vraiment dans cette veine-là qu'on veut aller ou y a-t-il d'autres formules auxquelles on peut penser qui nous permettraient quand même des collaborations, mais qui nous permettraient aussi d'être conséquents, je dirais, avec le fait qu'une université puis un collège ça des fonctions différentes.

**Président d'assemblée :** Okay. Le prochain droit de parole, Mme Surette, numéro 19.

**Surette :** Merci. J'ai plusieurs commentaires à faire, j'ai comme trois commentaires puis un des commentaires pourrait mener éventuellement à un amendement.

**Président d'assemblée :** Pouvez-vous parler plus directement dans votre micro?

**Surette :** Oui, pardon.

**Président d'assemblée :** Merci.

**Surette :** Début de la session, faut pratiquer sa voix de professeur. Mon premier commentaire c'est à la page 15. On parle des objectifs du programme et c'est au deuxième paragraphe quand on parle du premier objectif. On dit que les personnes diplômées auront une solide formation qui assurera un accès direct au marché du travail, c'est clair, mais aussi aux études supérieures et ça, ça m'inquiète parce qu'ici on parle d'un baccalauréat appliqué avec deux années de formation collégiale, deux années universitaires. Pour moi une personne qui voudrait passer aux études supérieures aurait probablement besoin d'une propédeutique avant d'y arriver. Je sais pas, c'était là où j'arrivais peut-être avec un amendement d'enlever aux études supérieures de cet objectif-là. J'ai d'autres commentaires à faire, mais ça c'était mon premier.

**Président d'assemblée :** Okay.

**Surette :** Voulez-vous que je continue?

**Président d'assemblée :** Continuez puis on y reviendra s'il faut.

**Surette :** Mon deuxième concerne la réaction de l'UARD de biologie donc c'est à la page 7 et aussi la lettre que l'ABPUM a produite, la lettre que vous avez reçu en correspondance. Le Département de biologie a premièrement rejeté le projet de création du baccalauréat en 2016, ensuite en 2019, c'est revenu à l'UARD, j'imagine qu'il y avait eu quand même une démarche qui a été faite dans ces trois années-là où est-ce que certaines des questions avaient été répondues, par contre on remarque quand même que ça été adopté avec seulement quatre voix pour, une voix contre et neuf abstentions. Donc ça veut dire que c'était plus on va pas se prononcer qu'on a vraiment répondu aux questions. Ma compréhension des inquiétudes du Département de biologie, c'est l'idée que la biotechnologie il y a pas énormément de cours qu'on offre à l'Université de Moncton en biotechnologie et c'est par contre un domaine qu'on voudrait voir évoluer avec des ressources professorales qui sont arrivées dans les dernières années avec ce background-là. Et donc je pense qu'on

voudrait éviter qu'en créant un bacc appliqué en biotechnologie que ça limite les possibilités d'éventuellement voir une mineure ou une majeure en biotechnologie où est-ce que ça serait un parcours universitaire complètement qui puisse être créé. Moi j'ai juste besoin ici d'avoir peut-être l'assurance que ça ne limite pas ces possibilités de création d'un bacc universitaire-là qui mènerait réellement aux études supérieures. Et finalement, ma dernière question est plutôt d'ordre fonctionnel. C'est à la page 45 pour la création du nouveau cours de projet de fin d'études 1, le BIOT4083 où est-ce qu'on demande comme préalable bon le BIOT2999, mais aussi le chimie 3583 qui est laboratoire d'analyse instrumentale qu'on offre à notre département, mais comme vous le savez pour pouvoir optimiser nos ressources, la plupart de nos cours sont offerts sur un cycle biennuel donc ce laboratoire-là va être offert aux deux ans. Donc ça veut dire qu'en le mettant comme préalable, on va se retrouver à toujours avoir besoin de donner des permissions aux étudiants qui arrivent en 4<sup>e</sup> année l'année que le laboratoire se donne. On peut donner ce laboratoire-là à l'automne donc ça peut devenir un concomitant, mais je veux juste soulever que ici il va y avoir un problème systémique parce qu'on a ajouté ce cours-là comme préalable. Bien je comprends pourquoi qu'on l'a fait, je veux juste dire que soit qu'on nous donne des ressources supplémentaires pour qu'on enseigne un laboratoire à toutes les années, soit qu'on ajuste ici pour le mettre en concomitant.

**Président d'assemblée :** Et vous aviez une troisième chose?

**Surette :** Non, c'est tout, c'était la troisième.

**Président d'assemblée :** C'était la troisième, pardon. Donc revenons rapidement. J'ai deux demandes d'intervention, mais je crois que ce sont peut-être des interventions qui sont un petit peu à la suite du commentaire de Mme Surette. Sur la question fondamentale, la première question posée, est-ce qu'il y a des gens qui veulent réagir à ça particulièrement? Sur les études supérieures. M. Ashrit, est-ce que vous voulez parler de ça? Numéro 33, allez-y.

**Ashrit :** Oui, sur la question fondamentale, je comprends l'inquiétude qu'on a, mais il faut dire qu'il y avait eu des gens, les professeurs des différentes unités qui sont touchés par ce programme qui est impliqué dans l'étude en profondeur et puis ils ont regardé si on dit que les deux années au collège communautaire sont égales à deux années à l'université, oui c'est vrai c'est pas okay, c'est grave de dire ça comme s'il n'y a pas de différence, mais dans un cas spécifique où c'était un programme très spécifique et qui était étudié pour donner des équivalences aux cours qui sont donnés ici à l'université, ça montre que ça peut être donné pour les deux ans. C'est ça que je voulais dire. Ça peut pas appliquer en général, mais cas-par-cas s'ils vont étudier puis si on trouve qu'il y a des possibilités, donc il faut respecter ça.

**Président d'assemblée :** Je note aussi que c'est un programme appliqué en biotechnologie et non pas un programme ès sciences en biotechnologie. Okay, j'ai aussi une demande de parole de M. Clarisse au numéro 13, allez-y.

**Clarisse :** Excusez-moi, un petit peu de toux. Peut-être une réponse ou une piste de réflexion pour appuyer le propos de la sénatrice Albert. Je pense qu'effectivement, on ne peut pas considérer que les deux premières années sont toutes identiques à celles d'un collège ou d'une université, par contre il ne faut pas oublier qu'il y a deux années subséquentes et l'objectif de tels programmes 2 plus 2 si je me trompe, c'est d'attirer les meilleurs étudiants des collèges communautaires, ceux qui ont la capacité de poursuivre dans les universités et de s'essayer ici. Effectivement, les deux autres années si les formations ne sont pas identiques, elles vont être un peu plus difficiles pour ces étudiantes et ces étudiants-là. Maintenant peut-être une piste de réflexion, ça fait plusieurs années qu'on voit des programmes 2 plus 2 qui se profilent à l'université. Est-ce qu'il ne serait pas temps d'essayer de prendre un petit peu de recul et de regarder le taux de succès de ces étudiants qui sont transférés des collèges communautaires et voir s'ils performent de manière identique ou de manière similaire s'ils vont vers le succès ou si on a une véritable question de fond à se poser à savoir est-ce que ces programmes fonctionnent ou est-ce qu'on tire une balle dans le pied des étudiantes et des étudiants en disant en leur permettant un miroir aux alouettes en train de dire oui, vous allez avoir un diplôme en quatre ans, mais en finale ça leur prend plusieurs années. Et ça, je me tourne donc vers le registraire et vers ici pour avoir un petit peu ce retour d'information, si cela est possible, pour savoir si ces programmes sont véritablement fonctionnels sachant très bien que notre objectif est d'attirer les meilleures étudiantes et étudiants des collèges communautaires à poursuivre leurs études à l'université.

**Président d'assemblée :** J'entends la concordance à votre propos et celui de Mme Albert. L'idée est d'avoir une discussion de fond sur les programmes articulés ou les programmes appliqués à l'Université de Moncton. J'ai deux demandes d'intervention de Mme Albert et M. Ashrit qui ont déjà parlé donc s'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir avant en ayant premier droit de parole, je vous cèderais la parole en priorité. Sinon, je vais donner un deuxième droit de parole à Mme Albert. Il y a Mathieu Lang donc je vais aller vers Mathieu avant et je reviendrai vers les autres par la suite. M. Lang, allez-y.

**Lang :** Ça peut paraître un reproche, mais je trouve qu'on a bifurqué un peut trop rapidement la question du sénateur Clarisse parce que c'est fondamental pour la proposition qui est sur la table de savoir si c'est un miroir aux alouettes, si c'est un échec programmé. Donc c'est peut-être important, est-ce que c'est possible d'avoir la réponse à sa question de savoir pour les autres programmes 2 plus 2 c'est quoi la situation réelle.



Est-ce que c'est des échecs, est-ce que c'est un succès parce que ça, ça m'aiderait moi à voter en toute bonne conscience sur la création de ce programme ici, mais je veux pas laisser un mauvais message aux étudiants. Et l'autre question qui a été bifurquée un petit peu aussi pour laquelle on a pas eu de réponse par le doyen de la Faculté des sciences, c'est la question est-ce que vraiment un programme appliqué peut mener aux études supérieures. Donc ces deux questions-là n'ont pas été répondues.

**Président d'assemblée :** La première question, je ne crois pas qu'il y ait des réponses possibles séance tenante parce que ça demande une analyse de la donnée, des choses qui n'existent pas d'emblée alors c'est pas quelque chose qu'on peut sortir ou avoir comme réponse au Sénat aujourd'hui. Sur la question de l'accès aux études supérieures, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut répondre spécifiquement à cette question-là? M. Ashrit, voulez-vous répondre à ça? Alors je vous donne un deuxième droit de parole, M. Ashrit, au numéro 33, allez-y.

**Ashrit :** Merci. En ce qui concerne l'étude supérieure, c'est pas évident que ça va arriver toujours, mais la raison pourquoi on a mis ça là, il y avait eu certains professeurs des différentes unités qui étaient impliqués dans cette étude et puis en regardant les différentes combinaisons ou la formation que ce genre d'étudiant peut recevoir, ils ont dit que moi je serais prêt à prendre l'étudiant pour faire la maîtrise. Donc il y avait certaines possibilités avec quelques cours additionnels, ils ont dit ça. Ça c'est la première chose que je veux dire. Et puis l'autre point que je veux faire, ça arrive pas souvent que les diplômés de collèges communautaires seront toujours intéressés par le baccalauréat à l'université, mais au cours des dernières 20 ans juste pour donner quelques statistiques, c'est arrivé qu'il y avait trois étudiants ou trois diplômés qui sont arrivés à l'université et puis il y a un entre ces trois qui a fait son doctorat ici. Donc ça peut arriver donc c'est pour donner cette possibilité qu'on a inclus ça.

**Président d'assemblée :** Mme Surette avait mentionné la question d'une propédeutique et vous avez mentionné quelques cours supplémentaires, j'imagine que c'est dans le même sens ces deux interventions. Okay, ça va. Alors là j'ai plusieurs demandes d'intervention y compris des personnes qui sont déjà intervenues, mais en même temps je veux pas trop escamoter les questions qui ont été soulevées et faire beaucoup de coq-à-l'âne durant la réunion. Alors la question des études supérieures M. Ashrit y a répondu. Mme Surette avait aussi soulevé la question de l'organisation et de l'agencement de certains cours de laboratoire et comment est-ce qu'on peut les livrer et l'impact sur la capacité de l'université d'éventuellement développer des études plus avancées en biotechnologie. Est-ce qu'on peut tenter de répondre à ces choses-là aussi avant d'aller vers d'autres interventions? Est-ce que quelqu'un peut répondre à ces questions-là? M. Ashrit aussi. Numéro 33, allez-y.

**Ashrit :** Oui c'est une question très valide en terme de ressources. Si on regarde le budget qui est présenté ici, il aura certainement cette possibilité de donner des ressources additionnelles pour que ce cours soit donné chaque année.

**Président d'assemblée :** Okay, ça répond à la question du laboratoire. La question de l'impact sur le développement à long terme de la biotechnologie au sein de l'université, on est pas obligé de répondre à tout, mais si vous voulez dire quelque chose, je vous donne l'occasion maintenant, sinon je passe à d'autres droits de parole. Ça va, M. Ashrit encore.

**Ashrit :** Parce que ici l'idée c'était à la demande du collège communautaire qu'on a commencé à étudier tout ça pour donner une nouvelle perspective pour ces diplômés. Donc ça c'est une chose que je veux dire et puis ensuite on a commencé à étudier et développer la structure, mais en ce qui concerne le développement d'un cours ou la création d'un programme de quatre ans, je pense que plusieurs années passées, je pense c'était en nutrition qu'on a essayé un programme semblable et à cause le fait qu'il y a très peu d'inscriptions c'était arrêté; je ne connais pas tous les détails, c'était 15 ou 20 ans passés. Donc pour créer un programme universitaire en biotechnologie pour développer une nouvelle structure et aussi pour dépenser beaucoup d'argent, je ne pense pas que c'est possible pour le moment. C'était la raison pourquoi on a opté pour ce programme articulé avec très peu de coûts pour l'université.

**Président d'assemblée :** Alors parmi les demandes d'intervention, j'ai Francis LeBlanc qui demande une première intervention. Je vais lui donner la parole et je reviendrai aux autres ensuite.

**LeBlanc, F. :** Merci monsieur le président. Je voulais donner une petite précision pour les études supérieures. Ici on mentionne que ça donne accès aux études supérieures sans spécifier le programme. C'est évident que ça va pas donner accès à tous les programmes des études supérieures, mais il y a certains programmes des études supérieures qui demandent un bacc selon le programme donc par exemple, la maîtrise en biochimie c'est peut-être plus problématique ou la maîtrise en biologie, mais d'autres programmes on pourrait être ouvert à ces finissants et à ces finissantes.

**Président d'assemblée :** Okay, une précision de ce côté-là. Alors les trois autres interventions que j'ai de Mme Albert, M. Clarisse et Mme Surette, des gens qui ont déjà parlé, je vais voir s'il y a d'autres gens qui veulent intervenir pour un premier droit de parole et tout de suite, le recteur s'est manifesté. M. Couturier, allez-y.

**Recteur et vice-chancelier par intérim :** Parfait, merci beaucoup monsieur le président. Je voudrais peut-être prendre quelques instants pour recadrer un peu le débat au sens où le programme qui est proposé aujourd'hui s'insère dans une catégorie de programmes qui existent déjà qui sont les programmes appliqués. Et autant je peux recevoir les préoccupations qui ont été exprimées qui sont tout à fait légitimes, je pense qu'il faudrait par contre éviter de faire le débat autour de ce programme-là en amenant des préoccupations qui sont plus larges et très certainement justifiées, mais qui en quelque sorte créeraient une injustice par rapport à l'examen que l'on fait de ce programme-là spécifiquement. Alors est-ce que le temps est venu que comme université on prenne un peu de recul et qu'on se pose la question à nouveau par rapport à ce type de programme, on pourrait avoir une conversation là-dessus, mais aujourd'hui je pense qu'il faudrait pas déplacer le focus. Une parenthèse d'ailleurs à ce sujet-là, je constatais récemment que même Mount Allison University qui est un modèle pour beaucoup d'entre nous dans le domaine des arts et sciences sociales et des sciences par exemple est aussi en train d'examiner des rapprochements avec le collège communautaire. Donc je rejoins l'idée qui était lancée au point de départ de cette réflexion sur l'université et sur les universités elle est tout à fait pertinente. Deuxième élément d'information, bien entendu on a pas l'information de manière spécifique sur le taux de réussite des étudiants qui s'inscrivent au programme, par contre je vous invite à regarder notamment le rapport du Comité d'attestation des études où vous allez voir que l'année dernière par exemple dans nos programmes appliqués, y'a eu diplomation. Selon le programme, selon le niveau d'inscription il y a eu des diplômés et donc ça c'est quand même un élément qui nous amène à croire qu'il y a une certaine réussite dans ces programmes appliqués. Troisième élément, et là je vais peut-être rejoindre ce que précisait la sénatrice Surette, j'ai quand même par contre une certaine réserve que dans nos propres documents que l'on fasse la promotion d'un programme appliqué comme pouvant conduire aux études supérieures. Je pense que l'esprit quand qu'on a construit cette catégorie de programme-là, c'était pas dans cet esprit-là qu'on avait travaillé. Donc oui éventuellement potentiellement un diplômé de ces programmes-là pourra être admis, mais ça dépendra des unités académiques ici ou ailleurs qui feront l'analyse du dossier, mais qu'on en fasse peut-être la promotion plus active, là il y a peut-être un ajustement de vocabulaire qu'on devrait faire. Et quatrième commentaire, un programme comme celui-ci a sa pertinence dans le contexte du Nouveau-Brunswick où ce qui se passe actuellement, il y a ce programme-là qui est offert au campus d'Edmundston. Les inscriptions sont pas très importantes numériquement donc je rejoins le propos du doyen, pourrions-nous développer de manière autoportante un programme universitaire, probablement que non parce que les inscriptions sont pas importantes. Au campus d'Edmundston bon an mal an on parle d'une dizaine ou une quinzaine d'inscriptions, la doyenne du campus universitaire pourra me corriger donc c'est pas beaucoup et ultimement par contre, ces diplômés-là actuellement ont accès à un transfert vers l'Université Laval ou vers la Cité collégiale à Ottawa pour un programme de baccalauréat. Donc actuellement, il y a des gens déjà formés au Nouveau-Brunswick qui peuvent quitter la province pour aller compléter un programme de baccalauréat en biotechnologie au Québec ou en Ontario. Donc de ce point de vue-là, un programme comme celui-ci est intéressant surtout dans le contexte de la conversation avec nos dirigeants politiques qu'on évoquait tout à l'heure. Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** J'ai toujours trois demandes d'intervention de Mme Albert, M. Clarisse et Mme Surette. Je n'ai pas d'autres demandes donc je suis enclin à donner un autre droit de parole, mais j'entends le propos du recteur en même temps qu'il ne faut pas trop élargir le débat, n'oublions pas la question qui est sur la table qui est l'adoption de ce programme-ci en tant que tel et dans les interventions nouvelles de ces personnes, je les inviterais à ne pas répéter des choses déjà à apporter, mais de plutôt nous amener de nouveaux éléments à la discussion pour alimenter les délibérations du Sénat. Donc Mme Albert au numéro 16, allez-y.

**Albert :** Merci, je vais faire ça rapidement. D'abord dans un premier temps, je veux juste réitérer le fait que mon intention ce n'est pas du tout de bloquer l'adoption de ce programme-ci spécifiquement, mais c'est vraiment pour amener la question pour qu'on en parle à un autre tantôt. Dans un deuxième temps pour moi quand un programme nécessite une propédeutique c'est pas un accès direct. Alors c'est peut-être là la solution pour trouver alors donc on a pas besoin de dire que ça donne accès aux études supérieures parce qu'un programme est libre de dire bien vous pouvez rentrer directement ou passer par une propédeutique pour arrimer votre formation initiale à la formation à laquelle vous allez vous accrocher au 2<sup>e</sup> cycle. Deuxième chose. Troisième chose par rapport aux commentaires de mon collègue Olivier Clarisse, j'ai vraiment une grande appréciation pour la capacité de réussite des étudiants donc je veux vraiment pas non plus que mon commentaire soit perçu comme voyant les étudiants qui accèdent au collège communautaire comme des étudiants qui seraient moins brillants par exemple ou moins capables de réussite à l'université ou au collège, loin de là mon propos. C'est vraiment une question de reconnaissance d'une équivalence qui à mon sens tient pas la route. Mon dernier propos rapidement une des manières de s'en sortir dans certains programmes c'est d'ailleurs ce qu'on fait chez-nous c'est du 2 pour 1 alors une formation collégiale équivaut à une année universitaire et on fait un programme sur mesure pour compenser le reste du bacc. Disons que c'était un petit peu ça que je voulais dire, mais la capacité pour moi les étudiants, j'en doute pas. Voilà.

**Président d'assemblée :** Merci. Il y a M. Clarisse aussi, la consigne est la même, amenons de nouveaux éléments autant que possible.

**Clarisse :** Oui alors tout comme mes collègues, je ne veux pas bloquer ce dossier-là, mais par contre je pense qu'il serait important avant d'adopter de prochains programmes articulés ou appliqués de 2 plus 2 d'avoir ce

temps de cette réflexion et ce retour des chiffres pour s'assurer de la réussite des étudiantes et des étudiants. Je ne doute pas non plus de leur capacité à réussir, mais c'est juste pour le bienfondé des étudiantes et des étudiants qu'il est nécessaire à un moment donné d'avoir ce temps de réflexion et ce retour donc j'aimerais qu'on mandate un comité du Sénat, si possible, pour avoir le retour de ces chiffres lors d'une prochaine réunion du Sénat.

**Président d'assemblée :** J'ai une demande d'intervention du vice-recteur qui demande un premier droit de parole et M. Clarisse, si vous avez l'intention de proposer la création de la formation d'un comité, il faudra nous venir avec une proposition en bonne et due forme. Alors je vais vers M. Roy, numéro 38.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'ai bien entendu les commentaires à cet égard puis je pense que c'est peut-être le temps d'avoir une réflexion sur cette question-là donc on pourra certainement le faire au courant des prochains mois.

**Président d'assemblée :** Okay, ça va. Je ne sais pas si ça répond en partie à ce que M. Clarisse mettait sur la table. J'ai une demande d'intervention de M. Denis Roy, mais j'ai une demande d'intervention de Mme Surette qui attend depuis un certain temps. Ce n'est pas votre première intervention, est-ce que vous avez quelque chose de nouveau à nous rajouter? Oui. Je vais quand même faire un accroc, je vais vous donner la parole maintenant et je reviendrai à M. Roy juste après.

**Surette :** Merci. J'aimerais faire un amendement.

**Président d'assemblée :** Un amendement à la proposition.

**Surette :** À la proposition. Vous me direz. Je compte sur vous. À la page 15, j'aimerais qu'on enlève accès direct aux études supérieures.

**Président d'assemblée :** Je savais que cette proposition-là allait venir et j'y réfléchissais déjà. La question à savoir c'est est-ce que tout le document fait partie de la proposition?

**Surette :** Bien ça peut être à l'amiable qu'on l'enlève, mais je voudrais qu'on induise les étudiantes et les étudiants en erreur. Accès direct aux études supérieures c'est fort, c'est pour moi assez clair qu'une étudiante ou un étudiant qui voudrait passer aux études supérieures aura besoin de faire une propédeutique. Je peux penser à des exemples de d'autres baccs appliqués à la maîtrise en études de l'environnement, on a accepté une étudiante qui sortait du bacc appliqué en design intérieur, elle a fait une session de propédeutique et elle est maintenant à la maîtrise et elle performe extrêmement bien. Donc c'est pas une question de dire que ces étudiants-là peuvent pas, mais c'est une question de s'assurer qu'ils ont les acquis pour pouvoir le faire. Donc j'aimerais vraiment que ça soit enlevé du document.

**Président d'assemblée :** Je suis pas tellement enclin à traiter ça comme étant un amendement à la proposition, je pense que c'est un petit peu dérivé, mais je comprends votre intervention et s'il y a une volonté de simplement retoucher le document pour indiquer que c'est un accès indirect.

**Surette :** Non, juste enlever accès direct aux études supérieures.

**Président d'assemblée :** Direct au marché du travail ou aux études supérieures.

**Surette :** Donc enlever ou aux études supérieures.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça en soit c'est purement à l'amiable? Est-ce que ça pose vraiment un problème de retirer ces mots-là du documents? Je préférerais qu'on règle ça comme ça que d'aller vers une proposition d'amendement formelle. Je regarde le doyen quand je dis ça. Je vais vous donner la parole, M. Ashrit.

**Ashrit :** Je veux juste demander à Mme Surette si c'est acceptable de dire que pourrait avoir l'accès.

**Président d'assemblée :** Le mettre au conditionnel?

**Ashrit :** C'est ça.

**Surette :** Bien c'est implicite à tous les programmes, oui.

**Président d'assemblée :** C'est implicite à tous les programmes. Okay, je veux pas partir une discussion sur la question en même temps. Il reste que c'est difficilement traitable comme un amendement parce que ce n'est pas dans la proposition, mais les commentaires ont très très bien été entendus par exemple je crois de la part et d'autres. La question c'est à savoir est-ce qu'il y a un niveau d'inconfort tel avec ces mots que l'on voudrait véritablement les voir biffés du document. Est-ce qu'il faut leur accoler un qualificatif qui les rend moins dérangeants et j'hésite à faire de la cuisine de texte en pleine réunion du Sénat académique.

**Surette** : Bien je peux peut-être poser la question différemment. Est-ce que cette information-là apparaît au répertoire. Si c'est juste dans nos documents à nous, c'est moins problématique. Si ça apparaît au répertoire...

**Président d'assemblée** : Si vous voulez avoir réponse à ça vous allez voir dans les formulaires CPR-3. Madame la secrétaire, vous voulez intervenir? Allez-y.

**Secrétaire générale** : Alors je sais que je devance des gens, mais c'est plus que le répertoire parce qu'il y a de l'information générale qui apparaît sur le site web à différents endroits puis la réponse est oui, ça risque d'apparaître dans des pamphlets, etc. Donc je reviens un peu à qu'est-ce que le doyen de la Faculté des études supérieures a dit, il y a peut-être un accès direct par exemple au M.B.A., peut-être pas à tous les programmes, mais certainement à certains programmes donc il faut faire attention comment c'est écrit.

**Président d'assemblée** : Là-dessus, il va falloir avancer et je crois pas qu'on peut modifier le document dans son texte par un amendement à la proposition, mais les commentaires ont été clairement entendus. Il y a une préoccupation de la part de certains membres du Sénat à ce qu'on laisse peut-être entendre qu'il y a un accès tout azimut aux études supérieures quand en fait il y a peut-être un accès dans certains programmes, dans certains contextes, je reprends les propos de M. LeBlanc. Est-ce que les bémols qui ont été présentés dans la salle sont suffisants pour vous Mme Surette ou est-ce que le texte tel qu'il est là est toujours...

**Surette** : Bien le texte est toujours problématique, mais je comprends la difficulté d'aller vers un amendement puis de jouer avec les mots qu'il y a dans le texte.

**Président d'assemblée** : Il y a de la discussion hors micro qui se fait et j'ai des personnes qui ont demandé la parole qui l'ont pas encore eue. Est-ce que quelqu'un fait un point d'ordre?

**Surette** : Oui, Mme Albert.

**Président d'assemblée** : Allez-y, numéro 16.

**Albert** : J'essaie juste de trouver une solution aussi. Je me disais pour éviter tout ça, est-ce que ça serait pas admis étant donné la discussion qu'on a autour de la table de faire une proposition sur le retrait de ça dans le document et après ça d'aller à la proposition principale ça fait que ça changerait pas la proposition principale puis ça s'assurerait que l'ensemble des sénateurs et sénatrices autour de la table soient satisfaits de la décision qui sera prise aux termes de la proposition.

**Président d'assemblée** : Il faut traiter de la principale tandis qu'elle est là. On ne peut pas la mettre de côté, traiter d'une autre proposition principale et revenir à la principale qui est là.

**Albert** : Alors ça dépend d'un amendement.

**Président d'assemblée** : C'est le faire comme une proposition incidente finalement qui revient à l'idée à faire un amendement. Écoutez, si quelqu'un propose officiellement l'amendement, je m'y objecterai pas.

**Surette** : Est-ce que c'est possible de tableer la proposition principale pour faire cette proposition-là de changement de texte?

**Président d'assemblée** : De la déposer et de la reprendre séance tenante.

**Surette** : Oui.

**Président d'assemblée** : Oui, c'est possible.

**Surette** : On peut tu faire ça?

**Président d'assemblée** : Vous nous faites faire des pirouettes ce matin.

**Surette** : Oui. Vous avez dit vous-même qu'on avait plein d'énergie parce c'était le début de la session.

**Président d'assemblée** : L'idéal ce serait de l'enlever à l'amiable si les gens étaient prêts à le faire et je regarde le doyen intentément quand je dis ça parce que ça réglerait le problème, mais il est possible que ces mots-là vous les vouliez véritablement dans votre document. Je vous donne une dernière fois une intervention sur la question M. Ashrit et après ça il faut procéder. Numéro 33.

**Ashrit** : S'il faut absolument enlever ça, je suis d'accord avec ça, mais quand même je veux donner pour quelqu'un qui veut regarder, il y a cette possibilité. Peut-être on peut enlever comme c'était suggérer enlever le mot direct, dire la même chose d'une autre manière.

**Président d'assemblée :** Donc il y a de la flexibilité de la part de la faculté d'accommoder et d'amender pour que ça fasse du sens pour qu'on ne reflète pas qu'il y a un accès nécessairement toujours direct aux études supérieures. Est-ce que ça c'est suffisant pour que l'on puisse procéder sur la proposition principale? J'aimerais que l'on avance et j'ai deux droits de parole qui attendent depuis un certain temps. Je vais demander à M. Roy d'intervenir et ça va me permettre de réfléchir un petit peu en même temps. M. Roy.

**Roy, D. :** Merci monsieur le président. Le mot qui pose problème à mes yeux c'est assurant, c'est pas études supérieures ou accès direct. On peut pas non plus assurer un accès direct au marché du travail. Personnellement, j'aurais aimé une phrase qui arrête avec une solide formation en biotechnologie puis je vais arrêter là, mais là on a vu une flexibilité de monsieur le doyen qui dit qu'on pourrait nuancer donc on pourrait utiliser par exemple le terme pouvant mener à un accès au marché du travail et aux études supérieures si c'est ce qu'on souhaite faire, mais pour moi le mot qui pose problème c'est assurant. On peut pas plus assurer un accès au marché du travail qu'aux études supérieures.

**Président d'assemblée :** Peuvent mener à un accès c'est un peu un pléonasme. Nous pouvons mener au marché du travail ou aux études supérieures. Je vous comprends, okay, mais on est véritablement en train de faire de la cuisine de rédaction à 42 autour d'une table. M. Dako, allez-y puis après ça je prendrai une décision.

**Dako :** Merci monsieur le président. Moi de ce que je comprends de ce programme c'est quand même un programme de quatre ans, c'est-à-dire deux années au collège communautaire et deux années à l'université. Puis dans aucun de nos programmes ici pour aller aux études supérieures qu'on ait un accès direct, les dossiers sont étudiés avant de passer là. Donc je pense que le terme accès direct ça force un peu la piste ici et puis ça donne de la mauvaise information aux étudiants qui vont finir dans ce programme-là. Pour quelqu'un qui n'a pas la moyenne requise, il pourra pas aller directement aux études supérieures. Donc je crois que c'est peut-être ça qui nous force ici, c'est un problème qui peut être réglé pour éviter que dans le texte ça traîne parce que ce texte-là sera peut-être disponible sur nos pages web ici. Alors ça donne une mauvaise information, mais toujours est-il que on a un programme de quatre ans, deux ans qui se passent à l'université. Si l'étudiant n'a pas la moyenne requise ne pourra pas aller aux études supérieures donc le problème se règle du même. C'est juste d'éviter. Moi je pense que Mme Surette a bien fait de vraiment ressortir ce trait-là pour dire qu'il faut se corriger et la correction peut se faire à l'amiable pour ne pas qu'on se retrouve plus tard...

**Président d'assemblée :** L'enjeu ici c'est comment on fait la promotion et la communication autour du programme. Est-ce qu'on le promouvoit comme étant un programme qui mène à des études supérieures et est-ce que c'est un programme que dans certains cas peut mener à des études supérieures, dans certains cas peut-être direct et dans d'autres cas peut-être indirect. Il y a tout ça dans l'équation ici. Comment est-ce que l'on exprime ça de façon claire sans que l'on projette quelque chose qui est pas vrai, que l'étudiant s'attende à quelque chose qui n'existe pas et j'ai entendu d'autres personnes dire bien en fin de compte ça serait applicable à n'importe quel programme parce que tous nos programmes de 1<sup>er</sup> cycle techniquement peuvent mener à des études supérieures, mais pas nécessairement. Donc je reste un petit peu sur ma fin avec tout ça. Il reste que si pour certains ce texte-là est suffisamment problématique pour voter contre le projet, ça vaut la peine de régler le problème. Alors voici ce que je vais dire. J'ai accepté que le texte fait partie de la proposition et j'ai accepté un projet d'amendement si quelqu'un le fait d'une part, mais je vais aussi accepter si quelqu'un est prêt à le faire un retrait à l'amiable de certains mots de la phrase qui est à la page 13. C'est les deux solutions que je vous offre. Alors premier venu premier servi. J'ai Charles Rand qui veut intervenir, c'est un premier droit de parole sur la question. J'ai Mme Surette qui veut intervenir. J'ai M. Olivier aussi. M. Rand, je vais vous donner la parole et ensuite je vais venir aux autres. Allez-y.

**Rand :** Merci monsieur le président et membres de la salle. J'aimerais juste réitérer les propos de M. Denis Roy en disant que le mot problématique ici c'est assurant tout accès au marché du travail et aux études supérieures repose dans la bonne volonté de l'étudiante ou l'étudiant de performer à un niveau adéquat dans une institution postsecondaire. Merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Parfait. Alors là, je vous amène sur la question. Est-ce qu'on fait un amendement, est-ce qu'on fait une modification à l'amiable et c'est là-dessus que je voudrais vous entendre intervenir dorénavant pour qu'on avance. Alors M. Clarisse, est-ce que c'est là-dessus que vous voulez parler? Parfait.

**Clarisse :** Moi je proposerais un amendement à l'amiable. Je me suis trompé.

**Président d'assemblée :** Vous faites de l'hybride.

**Clarisse :** Un petit changement à l'amiable et effectivement le terme problématique il y a le terme assurant parce que ce n'est pas garanti quand on sort d'un diplôme d'un collège communautaire ou d'université qu'on ait un emploi à la clé donc le mot assurant est problématique et un accès direct aux études supérieures est problématique. Donc la phrase se dirait mieux dans mon sens si on disait une solide formation lui permettant un accès direct au marché du travail ou de poursuivre aux études supérieures.

**Président d'assemblée :** Ou de poursuivre, oui le de crée une déconnexion qui est important. Vous proposez ça à l'amiable. Est-ce que du côté de la faculté on est prêt à accepter cette correction-là? M. Ashrit.

**Ashrit :** Oui.

**Président d'assemblée :** Considérons que le texte maintenant est différent tel que M. Clarisse l'a mentionné. J'imagine que ça règle pas mal la question pour la plupart des gens autour de la table et à moins que j'aie une proposition d'amendement maintenant, il est temps de passer à la décision sur la proposition. M. Dako, est-ce que vous aviez vraiment une demande d'intervention? Non. Merci. Alors sur la proposition que je vous rappelle est que le Sénat académique accepte la création du baccalauréat appliqué en biotechnologie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions qui doivent absolument être faites maintenant et qui amènent quelque chose de différent de ce que nous venons de résoudre par ailleurs? S'il y en a pas, je vais vous amener au vote. Ça va? Parfait. Alors sur la proposition principale, j'appelle le vote maintenant, allez-y. Bouton vert, bouton rouge, pas le bouton blanc. J'arrête le vote, voilà, bon. Alors il faut croire que nos petites pirouettes ont valu la peine parce que nous avons un vote unanime sur la question. Parfait, merci de votre écoute et flexibilité aussi, ça nous a permis de pouvoir débloquer sur cette question-là. Vous pouvez donc prendre ces deux grosses liasses et les mettre de côté. Nous avons résolu le point 8.2 à moins qu'il y a d'autre chose sur 8.2 que je sache pas, non.

## 8.2 Évaluation des programmes en musique

**Président d'assemblée :** Nous allons directement à 8.2 qui est l'évaluation des programmes en musique et vous avez un document avec une page couverture orangée qui s'appelle Évaluation des programmes en musique, rapport soumis au Comité conjoint de la planification le 13 mai 2019. Avant d'aller plus loin, je vais demander tout de suite à ce que l'on traite de la proposition d'adopter les recommandations qui sont à la dernière page de votre document à la page 81. Monsieur le VRER, allez-y.

**VRER :** Oui, merci monsieur le président. J'aimerais en faire la proposition donc l'adoption des recommandations du Comité conjoint de la planification.

**Président d'assemblée :** Recommandations 1 à 6 à la page 81 du rapport d'évaluation des programmes en musique. C'est appuyé par le doyen de la Faculté des sciences sociales, M. Thibault. Maintenant voulez-vous nous présenter le rapport?

**VRER :** Oui, merci. Donc ici, il s'agit de l'évaluation des programmes en musique donc ça comprend le baccalauréat en musique générale, le baccalauréat en musique interprétation, le baccalauréat en musique B.Éd., la mineure en musique et le certificat d'études préparatoires. Donc l'évaluation de ces programmes a suivi les étapes tel que décrit dans notre politique sur les évaluations de programmes. Donc en guide de rappel, les programmes de bacc en musique générale et interprétation a été classé dans la liste des programmes à maintenir dans l'exercice de planification académique de 2016 tandis que le B. Musique, B.Éd. était sous la rubrique nécessitant une attention particulière. Donc la visite de l'équipe chargée de l'évaluation a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018 et l'équipe était composée de la professeure Sophie Bouffard de l'Université de Sudbury et du professeur Sylvain Caron de l'Université de Montréal. Donc suivant la visite, l'équipe a soumis un rapport et les parties prenantes, soit la Faculté des arts et sciences sociales et le Département de musique, ont eu la chance de réagir au rapport. Donc on peut constater si vous avez lu les documents, vous allez voir que l'équipe de visite a effectué un travail sérieux et de qualité. Donc dans son l'ensemble, l'évaluation est je dirais je la qualifierais même de très positive. L'équipe a également reconnu l'importance de ce programme pour le milieu culturel acadien. Je dirais que dans les forces qu'ils ont soulevé, ils ont beaucoup aimé la question du certificat d'études préparatoires en musique qui fait en sorte que nos étudiants qui sont inscrits dans les baccalauréats sont bien préparés, ils sont à un niveau qu'est qualifié de très bon. Les évaluateurs ont remarqué une bonne collégialité au sein du corps professoral et également entre les profs et la direction et ils remarquant la polyvalence des profs, que le milieu d'apprentissage est très enrichissant. Ils parlent du ratio profs-étudiants qui est excellent puis également ils notent que le département prend soin d'organiser des événements publics qui permettent aux étudiants d'être exposés à ce genre d'activités. Donc évidemment, ils apportent certaines recommandations pour améliorer les programmes donc ils ont trouvé des petits, j'appellerais pas ça des pépins, mais certaines choses qu'on peut améliorer. Donc suivant l'analyse de ce rapport-là et les rétroactions de la part de la faculté et du département et également l'avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche donc on aboutit aux 6 recommandations que vous avez devant vous. Donc je vais m'arrêter là, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur la proposition qui est d'adopter les recommandations à la page 81 du rapport d'évaluation des programmes en musique?

**VRER:** Est-ce que je devrais en faire la lecture?

**Président d'assemblée :** Je pense que vous allez nous dispenser de la lecture des recommandations. J'imagine que les gens les ont lues, mais si vous voulez, vous n'avez qu'à le demander et on le fera, mais je

crois qu'on peut dispenser. Oui, ça va. Alors j'ai une demande d'intervention de Mme Cormier, numéro 5, allez-y.

**Cormier, M.** : Merci monsieur le président. Je voudrais revenir sur la recommandation 5 qui m'a pris par surprise parce que c'est pas clair dans le document si le B. Mus. B.Éd. était en évaluation ou non. On a eu la consigne à la Faculté des sciences de l'éducation au mois de janvier dernier que nos programmes étaient en évaluation et ça incluait le B. Mus. B.Éd. donc c'est sûr que on travaille en collaboration les deux facultés, mais j'étais surprise de voir cette recommandation-là; pas que je m'y oppose, je suis d'accord avec le fait qu'il y a des possibilités d'améliorer. Le B. Mus. B.Éd. ne semble pas avoir été réellement évalué quand on lit le rapport non plus. On a évalué les programmes de musique générale, interprétation et l'année préparatoire surtout, mais on se permet de faire des commentaires quand même ça fait que c'était un peu surprenant et ce qui était encore plus surprenant c'est que la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas du tout été impliquée ou consultée dans le processus. Et comme je le disais, nous sommes en évaluation de programmes actuellement alors j'aimerais juste de clarifier qu'est-ce qui s'est passé à ce point-là ou déposer des questions de clarification pour ce point-là de recommandation numéro 5.

**Président d'assemblée** : Okay. Pour répondre à la question de Mme Cormier, est-ce que soit le VRER ou le doyen veulent répondre?

**VRER** : C'est difficile pour moi de répondre, j'étais pas là, mais peut-être que...

**Président d'assemblée** : Oui, je me tourne donc vers M. Thibault, numéro 31, allez-y.

**Thibault** : J'avais demandé un droit de parole aussi avant.

**Président d'assemblée** : Oui, vous pourrez suivre.

**Thibault** : Non, je confirme à ma collègue qu'effectivement le B.E. B.Éd. musique va être en évaluation avec les autres programmes du B.E. B.Éd. C'était presque impossible de faire l'évaluation des autres programmes sans avoir parfois des commentaires ou des remarques sur ça, mais ça faisait pas partie de l'évaluation en tant que telle donc je vous rassure sur ça, ça sera fait avec les autres programmes en collaboration avec votre faculté.

**Président d'assemblée** : Ça ajoute un élément de contexte donc à la recommandation 5 à savoir comment est-ce qu'on la traitera par la suite des choses. Parfait. D'autres interventions? Est-ce que vous vouliez faire votre intention d'origine?

**Thibault** : Oui.

**Président d'assemblée** : Allez-y.

**Thibault** : Merci monsieur le président. Pour celles et ceux parmi nous qui ont été attentifs à la lecture, vous avez vu qu'il y a une recommandation qui a sauté. C'est l'ancienne recommandation 5 qui n'existe plus maintenant tout simplement parce que ça effectivement déjà été fait donc c'est déjà passé dans les instances. C'est pour cette raison-là que ça été \_\_\_ dans les recommandations du CCJ.

**Président d'assemblée** : Oui, merci de le préciser. D'autres questions ou commentaires sur les recommandations? Je n'ai plus de demande d'intervention, ça semble dans ce cas-là être clair pour tous et toutes. Alors je vous rappelle que la proposition c'est d'adopter les recommandations du Comité conjoint de la planification que vous trouvez à la page 81 du rapport d'évaluation des programmes en musique, il y a 6 recommandations. Est-ce que le VRER comme proposeur veut faire un dernier commentaire? Non, ça va. Parfait. Dans ce cas-là, nous sommes prêts à procéder au vote et je vais démarrer le vote maintenant. Allez-y. Je vais arrêter le vote et il y a 35 oui et un non, c'est adopté à la majorité. Parfait. Sur ce point 8.1 il n'y a pas d'autres questions à régler j'imagine. Je regarde l'heure, ça va. La pause santé on la voudra vers 10 h 30, quelque chose du genre. Oui 10 h 30 ça sera raisonnable à peu près, n'est-ce pas? Les personnes semblent s'offusquer. Non. Il y a des gens qui ont besoin de plus tôt? 10 h 00? Okay. Il nous reste une dizaine de minutes avant la pause et je veux pas entamer des choses et les arrêter à mi-chemin. Nous avons réglé le point 8.2.

## **9. Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique**

### **9.1 Comité d'appel du Sénat académique**

**Président d'assemblée** : Je crois que toutes les questions sous le point 8 sont réglées, nous pouvons avancer directement au point 9 où nous recevons les rapports et le rapport du Comité d'appel du Sénat académique je crois pourra se faire avant la pause donc je vais tout de suite passer la parole à la secrétaire générale. Allez-y.

**Secrétaire générale :** Merci monsieur le président. Alors je vais vous présenter le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique, il couvre la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. Alors c'est le rapport qui fait état des activités du comité qui traite des griefs des étudiants qui se sentent lésés dans leurs droits par rapport à peut-être une accusation de fraude ou qu'ils veulent faire réviser un échec dans un cours ou qui veulent faire traiter une question d'admission ou de réadmission dans un programme quelconque. Alors au cours de l'année, il y a plusieurs membres qui ont travaillé au sein du comité, vous voyez qu'il y a 26 noms qui apparaissent. Je vous assure qu'on ne siège pas à 26, mais on a fait appel à tous ces gens-là à certains moments au cours de l'année et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé puis je vous assure qu'on tient vraiment à avoir tous ces gens-là à notre disposition en raison des conflits d'intérêt potentiels avec nos étudiants. Donc merci beaucoup. J'aimerais dire un grand merci à nos présidentes, Mme Térèz Rétfalvi, qui a beaucoup travaillé cette année sur des cas très difficiles par bouts alors je vous assure qu'on est en bonnes mains avec Mme Rétfalvi qui a une grande connaissance, une grande compétence au niveau des questions juridiques et Mme Odette Snow aussi qui a suppléé à un moment donné au cours de l'année dans un cas en particulier et qui est à la portée de la main quand on a des questions très techniques au niveau du droit. Merci également à Sylvie Doiron qui agit comme secrétaire et merci également au registraire honnêtement qui assure une certaine connaissance au niveau des règlements universitaires. Quand vient le temps vraiment c'est très important au niveau de la compétence qu'on apporte au niveau des travaux du comité. Je tiens à remercier également et je le mentionne parce que c'est important. Au cours de l'année, Marianne Cormier à un moment donné a quitté rapidement sa demeure, elle s'est rendue rapidement pour assurer que l'audience ait lieu. Je la remercie publiquement parce qu'on a réussi à sauver une audience. Merci Marianne, honnêtement ça été très très très apprécié. Alors vous avez à la page suivante un résumé de trois audiences qui ont eu lieu au cours de l'année. La première a porté sur une fraude, c'était un cas de récidive, c'était un cas assez important au cours de l'année qui nous a tenus en haleine plusieurs services en même temps et puis finalement ça s'est réglé. Le 31 janvier, on a eu un cas au niveau d'un stage, un échec au niveau d'un stage qui était un cas qui était assez important, volumineux en terme de travail. Et puis le 15 mai, on a eu un autre cas au niveau d'un stage aussi, une question de sécurité qui était importante et puis le cas a été traité, l'étudiant avait été retiré du cours. Et donc de ça on apprend toujours. Des fois on retient certaines choses qui mènent à des idées au niveau de nouveaux règlements ou de nouvelles procédures et c'est toujours des idées que le registraire retient et qu'on discute par la suite. Il y a d'autres dossiers aussi qui ont été traités, mais qui ne sont pas rendus nécessairement en audience. Il y a deux autres dossiers, un en particulier à la Faculté des arts et sciences sociales au début de l'année passée qui s'est réglé au bureau du doyen et un autre au campus d'Edmundston qui s'est réglé rapidement au bureau du doyen finalement. Alors on est conscient des fois que les étudiants viennent nous voir, veulent des informations au niveau du Comité d'appel, mais en bout de ligne retirent leur grief et ça, ça arrive. Alors encore une fois une grosse année, merci à nos présidentes, merci à tous les membres. Je sais que ça paraît beaucoup de monde, mais on fait appel à tous ces gens-là à un moment donné, merci, merci, merci et merci encore pour tout ce que vous faites par rapport au Comité d'appel, on l'apprécie énormément.

**Président d'assemblée :** Merci. Moi j'en profiterai aussi pour remercier l'équipe du secrétariat général pour le travail que vous faites pour ça. Le Comité d'appel il y a ceci de particulier c'est qu'on ne choisit pas quand il se réunit. C'est pas comme les autres instances qui sont très régulières et on entre dans une routine et un calendrier de travail, le Comité d'appel on le prend quand il vient et des fois un peu c'est le chien dans le jeu de quilles, ça vient un peu bousculer les choses et c'est beaucoup de travail alors on est toujours conscient de ce que ça implique comme charge de travail aussi de faire les suivis. Je remarquerai moi personnellement dans les dernières années une augmentation du nombre de cas au comité et la complexification aussi des cas, de plus en plus complexes. Alors merci madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le rapport de la secrétaire générale, le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique? Il n'y a pas de demande pour l'instant, c'est clair et limpide pour tout le monde. Merci pour ce rapport. Il est presque 10 h, ça semblerait que pour certains c'était l'heure qu'on aurait préféré pour la pause et avant de s'enligner dans le rapport du Comité d'attestation des études, je ne pense pas que je vous demanderai de faire ce rapport-là en deux minutes donc prenons la pause maintenant et nous reviendrons avec le rapport du Comité d'attestation des études. On se donne une quinzaine de minutes donc je vous ramène ici à 10 h 15.

## PAUSE

### 9.2 Comité d'attestation des études

**Président d'assemblée :** Nous reprenons dans une minute, préparez-vous à revenir à vos places. Ceux qui ne l'ont pas déjà fait, veuillez remettre votre formulaire d'évaluation de la présidence d'assemblée sur le pupitre derrière moi, l'enveloppe brune est là. Vous avez une minute pour le faire. Alors je vous rappelle à l'ordre, nous sommes prêts à réentamer nos discussions. Nous en sommes au point 9.2 de l'ordre du jour au rapport du Comité d'attestation des études, vous avez un document d'ailleurs dans votre trousse de la réunion qui s'appelle justement rapport annuel du Comité d'attestation des études 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019 et pour vous présenter ce rapport, je vais passer la parole à la secrétaire générale. Allez-y.

**Secrétaire générale :** Merci monsieur le président. Alors le rapport annuel du Comité d'attestation d'études couvre la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. Il a été préparé par Sylvie Doiron qui est la secrétaire du



comité. Alors le Comité d'attestation d'études, c'est le comité qui sanctionne les diplômés alors tous les dossiers des étudiants qui diplôment pendant l'année sont vérifiés pour une dernière fois, c'est le dernier regard avant la sanction finale. Alors encore une fois, j'aimerais remercier tous les membres du Comité d'attestation d'études, il y en a plusieurs alors ils sont tous des membres du Sénat académique et on a fait appel à tout le monde au cours de la dernière année alors merci beaucoup tout le monde d'avoir participé aux travaux et merci aussi aux invités qui ont travaillé alors Jean-François Richard, Elizabeth Dawes, Sylvie Doiron et Pascal Robichaud. Encore une fois, merci au registrariat qui prépare évidemment les dossiers avec notamment les adjointes dans toutes les facultés et les campus alors merci beaucoup à ces gens-là qui travaillent au courant de toute l'année. Le comité s'est réuni quand même huit fois pendant l'année ce qui est peut-être beaucoup de réunions, mais comparativement aux autres années, c'est moins de réunions. On a l'habitude d'avoir des petites réunions éclairés lorsqu'on a un dossier qui est peut-être prêt pour une sanction alors c'est important pour l'étudiant et on hésite pas d'avoir des petites réunions éclairés. Alors pendant l'année, on a sanctionné 934 diplômés et puis cette année, c'était quand même une année relativement calme. On a pas eu des dossiers irréguliers, on a pas eu des dossiers difficiles et on a pas eu d'audience non plus au comité donc ça été une bonne année dans ce sens-là. Vous avez une série de tableaux, des tableaux qui seront mis sur le site web à différents endroits pour être très transparents si vous voulez avec la communauté alors j'ai ressorti certaines données que j'aimerais partager au tableau 1. Alors vous voyez le décompte par rapport aux diplômés qui sont décernés par campus alors 49 à Edmundston, 821 à Moncton, 64 à Shippagan pour un total de 934. Alors entre parenthèses dans la dernière colonne, vous voyez le total qu'on avait accordé l'an dernier. Vous voyez qu'il y a une petite diminution cette année. Alors dans le tableau 2, vous avez une répartition des diplômés par faculté et cycles d'études alors ce qui est peut-être intéressant à noter c'est au 3<sup>e</sup> cycle on a 15 doctorats qui ont été accordés ce qui est une très bonne année alors c'est très intéressant de ce côté-là et vous avez quand même des facultés qui accordent bon nombre de diplômés administration arts et sciences sociales, sciences et services de la santé, on est dans les 180, des 170, c'est quand même nos grosses facultés alors elles sont constantes. Je vous amène au tableau 5, diplôme par programme et par campus. Alors on a quand même des programmes qui je dirais diplôment régulièrement nos gros programmes si vous voulez et je vais les ressortir. En comptabilité, 38 diplômés. À la Faculté des sciences sociales, travail social c'est toujours un programme qui est populaire avec 34 diplômés. Vous avez criminologie qui est un nouveau programme de quelques années. Vous voyez qu'il est très populaire avec 24 diplômés alors ça valu le coup. Je mentionne la Faculté de droit avec ses 41 diplômés. Écoutez, quand on a 40 nouvelles inscriptions à la Faculté de droit, c'est déjà beau, quand on a 40 diplômés, c'est très très bien donc il faut le mentionner, il faut être fier de ça. Alors je continue, diplôme des sciences de la santé c'est toujours un programme intéressant avec 77 diplômés. J'aimerais attirer votre attention sur le bacc en science infirmière, on en a beaucoup parlé au cours des derniers mois alors on avait 72 diplômés au bacc en science infirmière. Un petit peu plus loin, vous avez la maîtrise en science infirmière et la maîtrise en science infirmière, infirmière praticienne. En tout, ça donne huit diplômés au niveau des maîtrises alors vous voyez que c'est quand même des programmes qui diplôment beaucoup alors c'est important ces programmes-là. Et puis j'aimerais faire remarquer qu'on avait fait le commentaire l'an dernier et je l'ai vraiment oublié dans la préparation. Il y a des zéros un peu partout dans Shippagan, Edmundston, etc., et ça serait préférable d'avoir peut-être non-applicable parce que ce n'est pas des formations diplômantes en bout de ligne puisqu'ils offrent la 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> année. Donc pour le site web dans la préparation du rapport, on va remplacer les zéros par des N/A ou sans objet, etc. Ça sera préférable, ça transmettra la meilleure information donc ça va être repris. Et puis il y a une petite coquille, il faut lire École de foresterie plutôt que Faculté de foresterie. Alors c'est ça le rapport, je vais m'arrêter là et puis si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Questions ou commentaires sur le rapport? Demande d'intervention de la part de Jean-François Thibault, allez-y.

**Thibault :** Merci monsieur le président, merci pour le rapport madame la secrétaire générale. J'aimerais juste avoir une information qu'est-ce que ça veut dire un dossier irrégulier? Est-ce qu'il arrive des dossiers irréguliers, qu'est-ce que ça veut dire exactement?

**Secrétaire générale :** C'est très large comme mot, c'est peut-être un étudiant qui a pris un cours dans une discipline plutôt qu'une autre et le programme précise disons le cours doit être pris en administration et il l'a pris en sciences. Le comité va examiner ça, est-ce que c'est suffisant lorsqu'on regarde l'ensemble, le cours est de 3 crédits, il avait besoin d'un cours option à 3 crédits, est-ce qu'on est capable de vivre avec le cours, etc. Il y a des situations qui font en sorte où est-ce que le jugement du comité est nécessaire et on amène ça au comité. On appelle ça un dossier irrégulier. Il y a des situations aussi avec des étudiants adultes par exemple où est-ce qu'on a une situation particulière qui va faire en sorte que le comité va se pencher sur le dossier. Il y a des situations où est-ce que ça peut être traité au bureau du doyen avec le doyen, avec la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche adjointe donc c'est des dossiers qui nécessitent vraiment un regard plus poussé, mais quand on a besoin du jugement du comité, c'est traité au niveau du comité et à ce moment-là cette année on a pas eu ce type de dossier-là. Je veux absolument rassurer tout le Sénat que jamais jamais qu'un étudiant gradue sans avoir ses 120 crédits, jamais.

**Président d'assemblée :** Ah oui, le comité est intraitable là-dessus. Et sans avoir le 2,0 de moyenne aussi là-dessus il n'y a pas de marge de manœuvre. Parfait. M. Thibault, ça va? Mme Cormier, numéro 5, allez-y.

**Cormier, M.** : Merci beaucoup pour la présentation du rapport. Je voulais juste signaler une erreur dans le tableau pour la Faculté des sciences de l'éducation à la page 7. C'est indiqué qu'on a 7 diplômés à la maîtrise des arts en orientation et qu'on a aucun diplômé dans la maîtrise en orientation, c'est plutôt le contraire. Merci.

**Président d'assemblée** : Parfait. D'autres commentaires ou corrections sur le rapport annuel du Comité d'attestation d'études? Il n'y a plus de demande donc tout est clair. Merci madame la secrétaire générale.

### 9.3 Comité des programmes

**Président d'assemblée** : Nous allons maintenant pouvoir aller au rapport annuel du Comité des programmes. Vous avez pour ça aussi un document dans votre trousse qui se dit rapport annuel du Comité des programmes période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Et pour vous présenter le rapport, je passe la parole au VRER. Allez-y.

**VRER** : Merci monsieur le président. Donc effectivement, le rapport annuel du Comité des programmes couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Donc ce rapport a été préparé par le secrétariat général. Donc comme vous le savez, le Comité des programmes c'est un programme important au niveau de l'université donc le comité se charge d'étudier toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les changements majeurs effectués ou suggérés au programme existant donc dans le fond tout ce qui touche à la programmation doit passer par le Comité des programmes. Donc c'est un comité qui a une quantité assez importante de travail, beaucoup de documentation à lire. Donc quand on regarde la composition des membres, j'aimerais juste faire un petit commentaire ici. Mon prédécesseur André Samson m'a dit qu'il a beaucoup apprécié travailler avec chacune de ces personnes-là puis chacune de ces personnes-là étaient engagées dans le comité. C'est un comité comme je disais qui a beaucoup de documentation à lire donc le travail effectué par ces personnes-là est très apprécié. Les membres pour l'année dernière donc il y avait Julie Arsenault, Nicolette Belliveau, Yves Bourgeois, Francis Bourgoïn, Olivier Clarisse, Marianne Cormier, Pierrette Fortin, Monique Levesque, André Samson, Jean-François Thibault et sur invitation il y avait, pas sur invitation, mais des personnes invitées il y a Lynne Castonguay et Pascal Robichaud. Donc merci beaucoup à toutes ces personnes-là pour le travail qu'ils ont effectué l'année dernière puis c'est comme j'ai dit, l'engagement de ces personnes-là a été grandement apprécié par le vice-recteur sortant. Donc au courant de l'année il y a eu sept réunions donc les dates sont inscrites dans le rapport. Le comité a traité de 54 dossiers puis il y en a 49 de ces 54 dossiers-là qui ont été complétés donc si vous regardez dans le tableau 1 lorsque vous voyez dans la colonne de droite un O, ça veut dire que le travail a été complété. Un N ça veut dire que le travail est pas tout à fait complété et que ça va se poursuivre en 2019-2020. Donc vous avez l'ensemble des 54 dossiers qui sont dans ce tableau-là. Pour les rapports comme vous le savez, à chaque Sénat académique le Comité des programmes fait un rapport donc il y a eu le rapport annuel le 24 août, également un rapport sur ses activités aux quatre réunions du Sénat qu'il y a par année. Également le CPR fait rapport au Comité conjoint de la planification donc il y a eu trois réunions au courant de l'année dernière. Donc juste en résumé si on regarde la section 5, au cours de l'année passée on a adopté la création de 100 cours, l'abolition de 43 cours puis modification de 73 cours. Donc vous voyez comme j'ai dit à la section 5, également en haut de la page 7 on voit la création de programmes, les mineures certificats donc il y en a plusieurs qui ont passé dont quatre programmes aux études supérieures que je vais mentionner donc le doctorat en science physique, la maîtrise ès arts en sciences sociales, maîtrise sciences interdisciplinaires en santé et la maîtrise en aménagement des forêts. Également il y a trois baccalauréats, trois mineures et deux certificats. Donc ça c'est le travail relié à la création de programmes. Vous voyez toute la liste, je vais pas en faire le décompte, mais la liste des programmes qui ont été modifiés au courant de l'année et dans le bas de la page, c'est que le comité a recommandé au Sénat des modifications aux profils des programmes et mineures donc vous avez la liste dans ce tableau-là. Donc en gros, c'est pas mal ça. Si ça vous intéresse à regarder plus en détails les délibérations du Comité des programmes, les procès-verbaux du comité sont disponibles sur le site web de l'université donc l'adresse est donnée à la fin du rapport puis même si vous allez juste sur la page de l'université puis vous faites une recherche pour procès-verbaux Comité des programmes, vous allez facilement les trouver. Donc monsieur le président.

**Président d'assemblée** : Merci M. Roy. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le rapport annuel du Comité des programmes tel que présenté par le VRER? Je n'ai pas de demande, tout est beau, parfait. Alors c'est fait pour le rapport annuel du Comité des programmes.

### 9.4 Conseil de la langue française

**Président d'assemblée** : Je vous amène tout de suite au rapport annuel du Conseil de la langue française et là aussi vous avez un document qui vous est présenté qui s'appelle rapport annuel 2018-2019 Conseil de la langue française et pour vous présenter le rapport, j'imagine que M. Mbarga veut nous le présenter. Alors M. Mbarga, vous êtes au numéro 17. Allez-y.

**Mbarga** : Merci monsieur le président. Le Conseil de la langue française était composé cette année de cinq chaleureuses personnes, très chaleureuses : Mme Carole Boucher à Shippagan, M. Marc Basque à Edmundston, Éric Hervet ici à Moncton et Francis qui nous quitte un peu, mais il se fait remplacer par celle qui

est assise à côté de lui. Alors en gros, je résume toujours ça de cette manière-là. Le mandat du CLF, du Conseil de la langue française c'est de faire la police de la langue, en gros, mais si vous voulez avoir les détails, on a donné quelques détails ici. Mais nous faisons un effort depuis quelque temps de sortir de cette posture policière pour faire aussi de l'animation et de la sensibilisation communautaire. C'est ainsi que certains exercices, certaines activités ont été créés comme la grande dictée de l'Acadie et la chronique linguistique. Cette année, nous avons tenu trois réunions régulières. Les réunions régulières sont celles auxquels participent uniquement les membres officiels et désignés du Conseil de la langue française et huit réunions extraordinaires qui peuvent prêter des sujets particuliers et qui peuvent nous amener à interpeler ou à inclure des personnes qui ne font pas nécessairement partie du Conseil de la langue française. Et dans les huit réunions extraordinaires, c'était essentiellement pour le suivi de la grande dictée de l'Acadie et nous avons intégré un professeur de l'Université Sainte-Anne puisque Sainte-Anne participait à cette activité cette année. Les activités du Conseil de la langue française ont tourné autour de quatre ou cinq points. Le premier point c'était sur la politique linguistique et nous avons travaillé avec le registraire sur une modification de la politique linguistique. Le problème qui se posait et que nous posait le registraire c'était qu'il y avait une sorte de vide juridique ensuite qui concerne la langue des diplômés par exemple. Est-ce que si quelqu'un nous demande un diplôme en je ne sais pas quelle langue, est-ce qu'il peut avoir raison donc le registraire posait cette question et puis nous avons travaillé ensemble juste qu'à soumettre une recommandation au Sénat qui a été adoptée. Nous avons également travaillé sur les normes linguistiques, mais cette année ça n'a pas posé de problème particulier donc c'était un dossier plutôt classique cette année. Nous avons travaillé sur la liste des manuels, également pas de problème particulier. Le problème que nous avons avec la liste des manuels c'est qu'il fallait chaque fois la demander et fallait la demander à chaque session. Nous nous sommes entendus avec le VRER qu'on va parce que chaque session c'était beaucoup de travail, on va la demander une fois par an et il s'est même trouvé que cette année on a pas eu à la demander, on nous l'a fourni sans qu'on ait à faire des correspondances de rappel. Nous avons donc dans les activités de sensibilisation et d'animation la chronique linguistique qui vient de notre campus d'Edmundston et qui est une chronique qu'on distribue à toute la communauté universitaire. Nous avons de bonnes réactions sur cette chronique, ça n'a l'air de rien, mais soit des gens qui nous font des observations sur la manière de la mener, soit même qui reviennent qui créent des débats autour de ce que nous avons proposé et ce qui montre donc que c'est quand même une activité qui peut être intéressante. Nous avons également la grande dictée de l'Acadie qui est devenue après deux sessions une opération communautaire assez importante et qui implique beaucoup de partenaires dont l'Université Sainte-Anne cette année. Nous avons également agrandi le campus d'Edmundston à participer très fortement cette année à la demande; je me rappelle que monsieur le recteur nous avait fait l'observation l'année dernière alors Edmundston a participé cette année et d'ailleurs c'est Edmundston qui a gagné le premier prix junior donc c'était une forte participation. Donc il y a également eu la participation de l'Université Sainte-Anne. Et puis il y a eu une plainte qui a été examinée d'un partenaire qui nous faisait remarquer qu'une instructrice de l'équipe féminine de soccer de l'Université de Moncton ne s'exprimait qu'en anglais donc nous avons eu à travailler avec le service concerné et on a trouvé des solutions. Enfin, le dossier de la féminisation des titres et des textes que nous suivons avec attention parce que nous avons beaucoup de relance à ce sujet. Les gens nous écrivent chaque année où est-ce qu'on en est avec cette question, c'est pour ça que je reviens chaque année et je pose des questions sur cette question. Je voudrais reposer la question que j'ai posé tout à l'heure à savoir où est-ce qu'on allait avec cette question parce que la dernière fois on nous avait répondu que le dossier devait être remis à un comité sur la situation féminine qui était en création et donc qu'on attende la mise en place de ce comité. Alors je voudrais pour terminer la présentation de ce rapport, poser cette question et remercier tous ceux qui ont participé avec beaucoup de chaleur, pas seulement les membres du conseil, mais toutes les institutions que nous avons sollicitées à commencer par l'université qui a été très chaleureuse pour participer à la grande dictée, mais aussi les partenaires que j'ai nommés qui sont dans le rapport et qui participent y compris le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Société nationale de l'Acadie qui nous ont soutenus et l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Alors je reviens sur la question que vous avez posée d'ailleurs plus tôt durant la réunion, celle du suivi sur la question de la féminisation des textes. Est-ce qu'on peut fournir une réponse à M. Mbarga? Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier par intérim :** Merci beaucoup monsieur le président. Tout d'abord comme les personnes qui ont eu l'occasion de s'exprimer avant moi, je veux remercier et féliciter les gens qui ont participé au sein des différents comités du Sénat académique, plus spécifiquement sur la question donc de la féminisation des titres et des textes. Je vais vous préciser d'emblée qu'il y a un peu de confusion dans mon esprit sur quel devait être concrètement le suivi parce que la question étant qu'est-ce qu'on fait spécifiquement. Par contre, je vous donne des éléments de réponse. Un, par rapport à la reconstitution du Comité sur la condition féminine qui est le nom du comité tel que prévu dans les Statuts et Règlements, on parle de comité sur la situation féminine en réalité donc ce comité a été réactivé au campus de Moncton, il existait déjà au campus de Shippagan et au campus d'Edmundston. Le mandat qui a été donné aux trois comités dans chacun des campus c'est de réexaminer le mandat même de ce comité parce que il faut relire les Statuts et Règlements pour voir que ce comité a été constitué dans un contexte bien particulier. Je pense qu'il y a une nécessité d'actualiser le mandat de ce comité-là nécessairement aussi d'actualiser probablement la nomenclature même du comité. Et deuxième élément de mandat, revoir même son processus de sélection de composition parce qu'encore là, un des défis ça été de recomposer le comité en raison de la complexité

même pour le constituer. Donc les trois comités en fait ont travaillé à la question et je crois comprendre qu'il y a une première proposition de modification déjà qui a été soumise à l'attention de la secrétaire générale pour ensuite cheminer dans les instances. Deuxième élément de réponse plus spécifiquement par contre. Ce qui a initié cette discussion-là et le sénateur Mbarga me corrigera, mais c'était une question qui a été posée relativement à notre désignation des catégories au sein des ordres de reconnaissance à l'Université de Moncton donc comment nous reconnaissons nos donatrices et nos donateurs. À une certaine époque, nous avions l'Ordre des régents par exemple ou l'Ordre du chancelier. Alors il y avait bien entendu un travail à faire de ce côté-là. Alors sur ce volet de manière très spécifique, le travail a été fait. Au Conseil des gouverneurs du mois d'avril dernier, il y a eu donc une modification des catégories de reconnaissance pour maintenant s'assurer d'avoir à la fois l'expression masculine et féminine. Donc on parle maintenant de l'Ordre des régentes et régents à titre d'exemple. Autre illustration, en entrant dans le salon aujourd'hui, j'espère que vous avez remarqué que nous sommes dans la salon de la chancellerie et l'affichage reflète en fait cette désignation. Donc ce travail a été fait à ce niveau. Troisième élément, et là il y a peut-être une réflexion plus globale à faire. Il y a des instances à l'université qui portent des noms spécifiques comme Conseil des gouverneurs, mais c'est prévu par la loi. Donc une modification à la manière de nommer cet instance-là implique une démarche plus grande. Moi je termine par un commentaire. On a eu une discussion au Sénat académique la dernière fois à cet égard aussi. Dans notre façon de procéder, on commence à utiliser aussi de nouvelles manières donc on parle de personnes étudiantes. Il y aurait sans doute lieu d'avoir une réflexion un peu plus globale sur cette question-là pour que éventuellement on puisse parler toutes et tous d'une même voix sur ces questions-là à l'Université de Moncton et qu'on évite de se retrouver dans de la documentation officielle avec une manière de présenter les choses et d'un autre côté d'une autre manière. Et ça, cet enjeu-là, je pense M. Mbarga c'est peut-être une réflexion aussi que le Comité sur la langue française pourrait entreprendre parce que là il y a un chantier important qui est devant nous.

**Président d'assemblée :** Parfait. Alors M. Mbarga, est-ce que ça répond à votre question d'emblée?

**Mbarga :** Merci monsieur le président. Ça répond à ma question sur la demande directe qui avait été faite sur les catégories de reconnaissance. Je voudrais remercier donc les instances qui ont travaillé sur cette question et qui ont pris des décisions qui convenaient. Cependant comme le dit monsieur le recteur, il y a un tout un gros chantier sur la féminisation des textes par exemple à l'université, sur la graphie par exemple de cette féminisation. Si on décide de dire les étudiantes et les étudiants ou bien on décide de dire les étudiants avec un point, avec une barre, avec une apostrophe, avec un crochet, il y a tout un chantier à la fois technique linguistique, mais aussi décisionnel au niveau du Sénat qu'il faudra entreprendre et je suis tout à fait de l'avis de monsieur le recteur que le premier travail a été fait qu'était directement demandé par les usagers, mais il y a encore un fond très important qui mérite d'être entrepris. Le Conseil de la langue française pourra faire ce qu'il pourra, mais je pense que c'est peut-être aussi une question assez technique qui devra inclure les techniciens de la langue à l'université.

**Président d'assemblée :** Parfait. M. Rand, numéro 29, allez-y.

**Rand :** Merci monsieur le président. J'aimerais juste rappeler au Sénat académique qu'il y a un sous-comité de la RVD qui traite la question de féminisation et/ou les termes utilisés pour décrire les membres de la population étudiante. Merci.

**Président d'assemblée :** Ce qu'on mentionne ici c'est un comité de la RVD qui traite la question d'utiliser personne étudiante ou non et j'entends les commentaires parce que dans certains cas, la rédaction inclusive et la rédaction non-genrée peuvent être en conflit. Donc il y a une question à régler à ce niveau-là et les travaux de la RVD n'empêchent absolument rien par ailleurs évidemment, ils peuvent nourrir d'ailleurs ce qui fait par ailleurs dans les autres instants. Parfait. D'autres questions soit sur cette question-là particulièrement ou en général sur le rapport annuel du Conseil de la langue française? Je n'en vois pas pour l'instant, ça va. Parfait. Merci M. Mbarga. M. Mbarga maintenant avec votre grande dictée de l'Acadie, vous êtes devenu notre Bernard Pivot national. Parfait.

## 10. Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

**Président d'assemblée :** Nous avons terminé donc le point 9, tous les rapports annuels ont été présentés et nous en venons au point 10. Je vais vérifier l'heure particulièrement, 11 h 00 moins le quart ce qui nous laisse quand même pas mal de temps alors nous allons nous lancer dans le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et pour ce, M. Roy a une présentation à l'écran à nous faire en même temps qu'il fera la présentation de son rapport proprement dit donc je cède la parole au vice-recteur, M. Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Avant de commencer, j'aimerais de remercier les personnes qui ont contribué à ce rapport-là donc dans le fond je me suis basé sur une quarantaine de rapports que j'ai reçus des différentes unités donc des facultés, des centres de recherche, les chaires de recherche et les différents services donc merci beaucoup pour avoir soumis vos rapports. Ces rapports-là, les rapports individuels, seront sur le site web, l'adresse est dans mon rapport en quelque part donc vous pouvez toujours aller les consulter et je vous encourage à y aller pour voir finalement l'étendue du travail qui se fait à l'Université de Moncton. Donc c'est certain que mon rapport ici c'est un survol, un résumé puis il y a certainement des

choses que je ne mentionnerai pas qui sont pas mentionnées dans mon rapport, mais que ça veut pas dire que c'est pas des choses qui en valent la peine ou qui valent la peine d'en prendre connaissance. Donc mon rapport ce matin je l'ai divisé en quatre parties comme le rapport écrit donc on va parler au début des activités relatives à l'enseignement. Ensuite les activités relatives à la recherche, les activités relatives à la gestion stratégique de l'effectif étudiant et en dernier lieu, on fera un survol des services et des bureaux qui sont rattachés au vice-rectorat. Donc si on commence par les activités en enseignement, j'aimerais débiter en parlant un petit peu des effectifs étudiants. L'année 2018-2019 c'est dans le fond la première année depuis quelques années qu'on a pas subi des pertes en terme de nos effectifs étudiants donc on voit ici qu'on a eu une augmentation l'année dernière de 3,2 % par rapport à l'année précédente donc 4 293 étudiantes et étudiants par rapport à 4 159 à la même date l'année précédente. Donc on peut décortiquer ces chiffres-là un peu en terme d'unité donc ici j'ai un tableau avec les facultés et les campus d'Edmundston et Shippagan. Vous pouvez remarquer que tout ce qui est en vert c'est des augmentations donc chaque faculté à peut-être une exception près a eu des augmentations dans leurs effectifs étudiants. Je veux juste noter le campus de Shippagan, vous voyez un négatif 1,2, mais faut réaliser que l'année précédente le campus de Shippagan était passé de 307 à 336 donc il y avait eu une importante augmentation l'année précédente au campus de Shippagan donc ici on passe de 336 à 332 donc c'est vraiment négligeable comme influence. Pour la FESR, on remarque le -13,3 donc ça c'est pour le programme, tu me corrigeras Francis, mais c'est pour le programme de maîtrise aux études en environnement, mais grosso modo en terme de programme aux cycles supérieurs, on a une augmentation de 2,8 % dans nos programmes aux cycles supérieurs donc c'est quand même des bonnes nouvelles. Il faut peut-être pas se dire que tout est gagné parce qu'on demeure encore avec les mêmes défis au niveau de la démographie dans la province du Nouveau-Brunswick. Comme vous allez voir tout à l'heure, la grande majorité de notre population étudiante vient du Nouveau-Brunswick donc faut quand même demeurer vigilant à cet égard-là. Je voulais juste faire une petite remarque, science d'éducation +7 % donc ça ici je suis certain que Mme Cormier est contente de voir ça donc c'est un bon signe donc c'est encourageant de voir que les inscriptions à la Faculté des sciences de l'éducation semblent vouloir aller dans l'autre sens maintenant puis je pense qu'on aura peut-être d'autres bonnes nouvelles à cet égard-là un peu plus tard aujourd'hui. Si on regarde maintenant la diplomation, c'est certain si on a subi des baisses d'inscriptions au cours des dernières années, la diplomation va suivre la même trajectoire donc on a -2,7 %. Ceci devrait se stabiliser puis dans quelques années si tout va bien, on devrait recommencer à avoir une augmentation dans notre taux de diplomation. Je trouve intéressant d'avoir un petit peu de détails sur la provenance de notre population étudiante. Donc comme j'ai mentionné, si vous regardez le tableau, si vous l'avez regardé un peu, vous allez voir que les chiffres changent pas beaucoup d'une année à l'autre par rapport à la provenance. Donc grosso modo, c'est comme j'ai mentionné tout à l'heure, on a environ 70 % de notre population étudiante qui nous provient du Nouveau-Brunswick, 3 % des autres provinces de l'Atlantique, 5 % du Québec, 2 % du reste du Canada puis une vingtaine disons la dernière année c'était 22 %, mais une vingtaine de pour-cent de l'international. Donc si on regarde la diversité donc nos étudiants qui nous proviennent de l'international, on voit que l'année dernière on a eu quand même une augmentation assez importante de presque que 14 % dans nos inscriptions d'international donc ça c'est bien surtout qu'on avait subi d'importantes baisses au courant des 4 ou 5 dernières années donc ça c'est un autre signe qui est encourageant. J'ai fait le petit exercice, j'ai voulu comparer nos inscriptions par rapport à la provenance. J'ai regardé bon l'année dernière 2018-2019 puis je suis retourné dans le temps à 2014-2015 juste pour faire une comparaison pour voir qu'est-ce qui se passait au niveau de l'évolution de ces inscriptions-là puis on peut voir qu'il y a deux pays en particulier où on a depuis cinq ans réussi à augmenter considérablement nos effectifs donc on parle de la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo. Donc ces deux pays-là, on a réussi quand même à aller chercher des effectifs additionnels importants. La France aussi, mais il y a une chose je ne suis pas certain, je n'ai pas vérifié, mais je me suis posé la question à savoir si c'était des étudiants en échange ou pas, en tout cas, ça reste à voir. De l'autre côté en terme de nombres absolus, on voit qu'on a perdu un nombre assez important d'étudiants de provenance de la Guinée et du Burkina Faso donc faudrait voir les raisons exactes pour ça. Ça pourrait être toutes sortes de choses, par exemple l'instabilité politique et autres, en tout cas, j'ai trouvé ça intéressant. Ceci étant dit, on a comme j'ai mentionné, 20-22 % d'étudiants de provenance internationale. Je dirais qu'une grosse partie de cette population-là est concentrée à la Faculté d'administration qui représente 47 % des effectifs étudiants puis également la Faculté d'ingénierie de l'ordre de 35 %. Il y a d'autres programmes également où on retrouve plusieurs étudiants internationaux, mais je dirais que c'est surtout dans ces deux facultés-là. En terme de diversité pour le genre, on voit que 61 % de notre population étudiante est de sexe féminin. On peut remarquer sur le campus de Shippagan, ce chiffre monte à trois-quarts donc 75 % de l'effectif étudiant à Shippagan est de sexe féminin. J'aimerais ici souligner quelque chose qui m'est à cœur personnellement donc pour la Faculté d'ingénierie, je sais que la faculté a mis beaucoup d'efforts les 15 dernières années à rectifier cette situation-là donc avoir une plus grande équité dans ces effectifs étudiants puis ils ont mis beaucoup d'efforts à certains niveaux puis on voit que dans l'espace de 7 ou 8 ans, la faculté est passée de 15 % à 24 % en terme d'effectif étudiant donc ça c'est très bien. Au niveau des cycles supérieurs, là également on a vu des inscriptions l'année passée donc presque 3 % d'augmentation en inscriptions. Ce que j'ai trouvé intéressant c'est au niveau de la diplomation donc on a augmenté de 36 % donc qu'est-ce que ça veut dire? Je sais que beaucoup d'unités ont mis beaucoup d'efforts pour faire en sorte que nos étudiants inscrits dans les programmes de cycles supérieurs terminent leurs études dans les délais prévus ou dans les délais plus raisonnables. Il y a beaucoup de programmes de 2<sup>e</sup> cycle par exemple qu'on remarque que les étudiants prennent quatre, cinq, six années à compléter leur maîtrise donc je sais qu'il y a beaucoup d'efforts qui a été mis pour réduire ces temps-là donc ça c'est également très intéressant. Au niveau des programmes coopératifs, j'oublie ici les sciences, je

m'excuse Pandurang, les sciences j'ai oublié de le mettre, mais en tout cas, on a 19 programmes coopératifs à l'Université de Moncton puis ce que je comprends c'est qu'on est l'université qui a le plus grand nombre de programmes coopératifs dans les Provinces maritimes donc c'est quand même intéressant. Ici on a eu une augmentation des inscriptions, 3 % d'augmentation comparativement à l'année précédente donc on voit qu'on retourne à peu près dans la moyenne des dernières années. Il y a un constat qui a été fait par le Bureau d'enseignement coopératif, c'est 47 % de leurs nouvelles inscriptions au programme coop l'année dernière c'était des étudiants internationaux. Donc ça pose certains défis au niveau du placement des étudiants. En grande partie c'est dû à la langue parce que la majorité de nos étudiants internationaux ont certaines difficultés avec l'anglais et comme on le sait, il y a beaucoup de nos stages coops qui se font dans des milieux je dirais largement anglophones donc on a du travail à faire à ce niveau-là pour faciliter le placement de nos étudiants internationaux dans les stages coops. Le Bureau d'enseignement coopératif fait à chaque année des sondages pour enquêter sur le niveau de satisfaction puis encore une fois, le taux de satisfaction de la part de nos étudiants et des employeurs que je devrais rajouter également, est très élevé donc c'est de l'ordre de 95 %. Au niveau de la formation continue, là également dans le rapport j'ai détaillé un peu les détails par rapport aux inscriptions. Ce qui est intéressant à noter particulièrement pour la formation continue c'est lorsqu'on parle de formation à distance donc les cours à distance. Traditionnellement, le mode utilisé c'était de la vidéoconférence, mais on voit que depuis 10-12 ans, ce mode-là de formation est en voie de disparition puis il est en train de se faire remplacer par de la formation en ligne. Donc on voit que dans la dernière année, il y avait juste 82 inscriptions dans des cours par vidéoconférence puis on voit qu'on est rendu à presque 1 700 inscriptions pour les cours en ligne. Il y a également tout le volet perfectionnement professionnel donc là aussi plusieurs inscriptions puis la direction générale de la formation continue met beaucoup d'efforts à diversifier les formations qui sont offertes, les ateliers qui sont offerts non seulement à la population universitaire, à la communauté universitaire, mais également au milieu des affaires par exemple. Donc beau travail puis j'aimerais souhaiter la bienvenue à Dany ici, beau travail et il y a beaucoup de potentiel à mon avis au niveau de la formation continue. Il y a tout le volet formation linguistique également qui est d'une très grande importance pour la formation continue. Donc quelques prix de distinction donc si vous regardez dans mon rapport écrit, vous allez voir que j'en mentionne un peu plus. Je veux souligner ici nos deux récipiendaires des médailles du Gouverneur-général donc Gilles Fougère pour la médaille d'argent et Frédéric Dufour pour la médaille d'or donc ces prix-là ont été accordés à la dernière collation des grades. Et j'aimerais aussi souligner ici, prendre l'occasion de souligner l'importance de l'engagement étudiant. Donc on a beaucoup de groupes para-académiques, on a beaucoup d'étudiantes et étudiants qui sont engagés dans la communauté, qui sont engagés dans toutes sortes d'activités puis dans le fond qui nous font rayonner comme université. J'aurais pu en souligner plusieurs ici, mais j'aimerais juste mentionner la délégation de la Faculté d'administration qui a participé aux Jeux de commerce au mois de janvier donc ils ont remporté plusieurs podiums dont je pense la position numéro un pour le global. Donc je vois que Monique est encore là derrière donc merci beaucoup Monique pour ton engagement envers ce groupe-là. Je pense que la communauté l'apprécie beaucoup. Ça c'est un exemple, mais j'aimerais aussi souligner l'engagement du corps professoral et également des membres de la communauté qui sont peut-être dans des rôles non-enseignants qui appuient et qui apportent leur soutien à ces étudiantes et étudiants-là dans le cadre de toutes sortes d'activités qui se passent à l'extérieur des cours habituels. Donc pour le corps professoral, j'ai fait le petit tableau que vous allez retrouver dans mon rapport également, les effectifs. Donc on voit que sur une période de quatre années, il y a certaines fluctuations, mais si on prend la moyenne sur les quatre dernières années, on a 301 professeurs et professeures réguliers, 56 temporaires pour un total de 357. Si on compare avec 2018-2019, on voit qu'on a un membre du corps professoral de plus la dernière année comparativement à la moyenne, mais il y a quand même une certaine fluctuation, une variation au cours du temps. Là aussi mon rapport annuel fait état de plusieurs prix et distinctions des professeurs puis là aussi c'est limité en espace, mais j'aimerais ici souligner deux membres du corps professoral dont la professeure Vivi Koffi du Département d'administration qui a reçu le prix d'excellence en enseignement et également le professeur Jean-Sainte Aubin de l'École de psychologie pour le prix d'excellence en encadrement donc félicitations à ces deux personnes-là. Si on regarde au niveau de la planification académique de 2016, selon mon prédécesseur, il y a environ 70 % des actions qui sont complétées donc moi une des premières choses que je veux faire cette année c'est essayer de voir où sont les priorités dans les autres actions qu'on doit faire puis s'assurer que les dossiers avancent. Donc si on regarde les programmes ici, c'est des programmes qui ont franchi les étapes l'année dernière donc je les ai mentionnés dans mon rapport du Comité des programmes, on voit qu'il y a quand même plusieurs programmes dont quatre programmes aux études supérieures qui ont franchi au moins le CPR. Il reste la maîtrise en aménagement des forêts qui est au Comité conjoint puis je pense le baccalauréat appliqué en biotechnologie qui a passé ce matin ici au Sénat académique donc il y a quand même pas mal de travail qui s'est fait au niveau de la programmation la dernière année. Si on regarde les charges d'enseignement là aussi au niveau des crédits enseignés, on voit que l'année dernière était dans les normes des quatre dernières années donc on a donné quelques crédits de plus de cours en 2018-2019 comparé à la moyenne. En terme de chargés de cours, là aussi si on regarde le nombre de crédits qui ont été enseignés par des chargés de cours en 2018-2019, on était légèrement en-dessous de la moyenne des quatre dernières années. Peut-être une nouveauté qui est important de mentionner ce matin c'est tout le travail qui a été fait autour du dossier de l'apprentissage expérientiel. Comme vous le savez, ce dossier-là a pris son envol l'an passé avec l'embauche de deux personnes donc c'est une initiative qui permet aux étudiantes et aux étudiants des trois campus d'établir un lien plus solide entre leur formation puis le milieu du travail. C'est certain qu'on a des programmes où on a le volet coopératif par exemple où cet arrimage-là milieu de travail et études vont bien ensemble et que les étudiants ont des chances à avoir des emplois, des expériences de travail dans leur domaine. Ceci

étant dit, c'est pas toutes les formations, tous les parcours universitaires qui ont cette occasion-là donc ici l'apprentissage expérientiel peut permettre justement à ces programmes-là qui peut-être je dirais « non-professionnels » d'être capable d'avoir des expériences dans leur domaine. Donc ceci a été rendu possible grâce à une initiative financée par le Ministère de l'éducation postsecondaire et la formation du travail donc c'est un programme appelé Prêt pour l'avenir Nouveau-Brunswick. Et également comme vous le savez, l'université a reçu un don de la RBC de 450 000 dollars dans le cadre de notre campagne de financement Évolution qui vont pour des initiatives par rapport à l'apprentissage expérientiel. Je vais passer maintenant à la recherche. Si on regarde le financement de la recherche, il y a peut-être un petit astérisque à faire ici, un petit commentaire, mais on a maintenu disons notre niveau de financement par rapport aux années précédentes. Si vous regardez la figure de gauche, vous voyez qu'il y a une baisse d'environ un million de dollars, mais ça c'est dû au fait que l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques s'est incorporé si j'ai bien compris donc les subventions qui allaient à cet unité-là ne sont plus comptabilisés dans le financement ici à l'université donc c'est pour ça qu'il y a cette baisse-là, mais si on fait abstraction à ceci, on voit que nos niveaux de financement sont maintenus. Donc dans le tableau de droite on peut voir sur les quatre dernières années le financement obtenu par les différentes facultés. Si on regarde entre 2018 et 2017, on peut voir que le financement obtenu des grands conseils a eu une importante augmentation, 64 %, mais faut dire que l'année précédente on avait eu une baisse qui était anormale également donc disons qu'on est revenu à la normale. Fait intéressant à souligner, la Faculté des sciences finalement récolte ou pratiquement la moitié du financement total va aux chercheurs de la Faculté des sciences. Des importantes augmentations au financement total, la Faculté d'administration a augmenté de 866 % donc on est passé de si on regarde en 2017 il y avait 6 000 dollars puis on est passé à 58 000 l'année dernière donc bravo. Campus de Shippagan toujours très actif en recherche, 55 % d'augmentation, ingénierie 34 % et la Faculté des sciences 15 % donc du beau travail. Il y a quelques éléments ici que j'aurais aimé de souligner par rapport au financement externe. On a eu des réussites importantes si on regarde le financement par exemple obtenu de Mitacs, on a quadruplé en 2018-2019 la quantité ou les montants d'argent qu'on a réussi à aller chercher auprès de cet organisme-là et ça c'est largement dû à la présence de Mme Valérie Bonardel qui était sur le campus donc qui travaillait pour Mitacs, mais elle avait un bureau sur le campus puis elle a beaucoup beaucoup aidé nos chercheurs et chercheuses à faire des demandes de subvention et des demandes auprès de l'organisme donc on voit ici l'impact que ça eu. FINB, concours d'initiative d'assistantat, dans l'enveloppe budgétaire disponible dans ce programme-là, l'Université de Moncton a réussi à aller chercher 43 % du montant total disponible. Ça c'est entre toutes les universités et les instituts d'éducation postsecondaire donc on a quand même réussi à aller chercher une bonne part de la tarte. L'APÉCA, plusieurs d'entre vous savez que l'APÉCA a changé un peu ses modalités de financement, mais on a quand même eu des belles réussites, on a réussi à aller chercher 3,5 millions pour le Centre de médecine de précision, 1,5 millions en matériaux composites et 1,1 million pour la recherche sur le cannabis donc on a quand même eu des belles ressources puis je dois féliciter également la FESR pour cette diversification des sources de financement. Traditionnellement, on avait les grands conseils, mais de plus en plus on réussit à aller chercher des fonds de d'autres sources donc c'est très important. En terme de financement et terme, comme vous le savez la FESR a plusieurs concours de financement et de valorisation de la recherche donc on parle ici de concours réguliers, l'aide à la diffusion, programme de subvention stratégique, programme d'aide à la mobilisation des connaissances, programme spécial de subvention pour les nouvelles professeures, nouveaux professeurs puis à tout nouveaux concours inter-campus qui a été mis sur pied justement pour valoriser les collaborations entre nos trois campus. On a eu, je pense, c'est le premier concours la dernière année dans le cadre de ce programme-là. En tout, on regarde à 160 subventions qui ont été accordées sur l'ensemble du réseau qui vaut environ 350 000 dollars. Si on divise le 350 000 en 160, c'est certain que ça fait pas des montants énormes, mais quand même c'est des bons coups de pouce à nos chercheurs donc je pense que ces programmes-là méritent d'être reconnus. Pour la diffusion, ici on parle de publications arbitrées par des paires donc on voit qu'on est dans les normes cette année comparativement aux dernières années donc on voit qu'en 2015 on avait eu quand même une importante augmentation, mais typiquement si on regarde la moyenne sur les dernières années, on se situe dans les moyennes. Dans le tableau de droite, on a les publications par unité. Les importantes variations Shippagan +33 %, arts et sciences sociales +13 %, les sciences -20 %, mais ici il faut que je note également que la Faculté des sciences l'année précédente je pense qu'ils avaient gagné le record de tous les temps au niveau de l'université donc si on regarde en 2017 pour les sciences, on avait 114 publications qui est un record je pense absolu donc c'est normal qu'on a eu une petite baisse cette année, et les sciences de l'éducation -33 %. Donc ici, il faut quand même mettre un peu, comment je peux dire ça, il faut prendre ça avec un peu de grain de sel ces chiffres-là parce qu'il peut y avoir beaucoup de variations pour une tonne de raisons. Valorisation de la recherche, la FESR met beaucoup d'emphase également sur les activités de valorisation de la recherche. Je voulais juste en mentionner deux ici donc les journées d'études supérieures est organisé annuellement par la FESR en collaboration avec les facultés et les trois campus. Cette année, on a fait 34 activités puis je dois souligner la 30<sup>e</sup> édition du Colloque des jeunes chercheuses et chercheurs. Ça me fait rappeler peut-être mon âge ici, mais moi j'ai participé je pense à la deuxième édition comme étudiant donc ça vous donne un petit peu une idée de mon âge. On a eu également la 21<sup>e</sup> conférence de la FESR qui a été donnée par notre collègue Lise Savoie donc merci Lise. Une nouveauté pour 2019-2020, comme vous le savez on a deux prix actuellement, le prix d'excellence en enseignement puis en encadrement donc on aura un troisième prix à partir de l'année qui commence, ce sera un prix d'excellence en recherche. C'est un prix qui est rendu grâce à une entente entre M. Donald Savoie, l'Institut Donald Savoie et l'Université de Moncton. Le prix portera le nom de prix d'excellence en recherche Donald J. Savoie et sera accordé à partir de cette année. Quelques faits saillants, là aussi c'est un bref résumé. On a eu la création du Centre d'innovation de

recherche sur le cannabis cette année. Le centre est sous la direction du professeur David Joli du Département de biologie, c'est un centre de recherche qui est multidisciplinaire et qui a comme mission de soutenir et coordonner la recherche scientifique relative à la culture du cannabis et à son potentiel thérapeutique, également diffuser les informations acquises et promouvoir l'application des résultats auprès de l'industrie et des instances gouvernementales. Le Centre de médecine de précision du Nouveau-Brunswick également donc il y a eu des développements à ce niveau-là. Le centre a ouvert ses portes au printemps, le déménagement s'est effectué, je pense que c'est encore en cours présentement donc nos chercheurs qui travaillent dans ces domaines-là sont en train de s'installer à l'intérieur du Centre de médecine de précision. Il y a un autre fait saillant ici c'est que l'U de M \_\_\_\_ donc l'Institut atlantique de recherche sur le cancer ont été bénéficiaires d'un investissement de 5,3 millions de dollars pour le Centre de médecine de précision donc ça vient à la fois de l'APÉCA qui est le gros morceau et la FINB. On a également eu du financement pour la création d'une nouvelle chaire en recherche en médecine de précision donc il devrait voir le jour sous peu dans les prochains mois. L'innovation sociale, j'aimerais de souligner ici également le travail qui a été fait à ce niveau-là donc il y a un groupe de travail qui a été formé à la Faculté des arts et sciences sociales pour cette question-là puis je dirais grâce en grande partie aux efforts de sensibilisation et aux efforts effectués par la FESR auprès de la FINB, la FINB a démarré un programme pilote consacré à l'innovation sociale. Il y a eu une première campagne au printemps 2019, de ce que je comprends les résultats devraient être connus sous peu. L'Université de Moncton a soumis des demandes qui totalisent 260 000 dollars de la part de notre corps professoral donc ça c'est excellent puis suivant cette première campagne, il est censé en avoir une deuxième à l'automne. J'ai mentionné à quelques reprises qu'on a eu quatre nouveaux programmes d'études supérieures donc ces programmes-là vont certainement avoir un impact très positif sur la recherche à l'Université de Moncton. Quelques chiffres, je vous invite d'aller lire les rapports des chaires, des instituts et des centres. J'ai pas voulu en faire un résumé ici, mais vous avez accès à tous leurs rapports annuels, je vous invite à aller les consulter pour voir l'étendue des activités qui se font dans ces unités-là. On a 13 chaires de recherche dont six chaires de recherche du Canada, six instituts et observatoires, 17 centres de recherche et plusieurs groupes et laboratoires de recherche donc comme j'ai mentionné, les rapports sont disponibles. Quelques nouveautés, nous avons une chaire de recherche sur les minorités francophones, Michelle Landry, bravo Michelle donc Faculté des arts et sciences sociales. On a une nouvelle titulaire de la chaire de recherche interdisciplinaire en santé mentale des enfants dans la personne de Mme Vicky Plourde. Elle est rattachée à la Faculté des sciences de la santé et services communautaires. Puis comme j'ai mentionné tout à l'heure, on a eu du financement également pour la création d'une nouvelle chaire de recherche en médecine de précision. Je trouve que c'est important de souligner ici le travail effectué par le Bureau de soutien de l'innovation. Le BSI a pour mandat de favoriser les partenariats de recherche et développement, transfert technologique et la commercialisation. C'est comme un peu le vase communicant entre l'université et nos partenaires industriels. L'équipe est composée de trois personnes, une directrice et deux agents d'innovation puis je dois dire que ces personnes-là travaillent extrêmement fort à développer des liens pour nos chercheuses et nos chercheurs qui veulent s'engager dans des projets de recherche appliquée avec nos partenaires communautaires et industriels. Nous avons une nouvelle directrice, Valérie Bonardel qui était au Mitacs auparavant, elle s'est jointe à l'équipe de l'Université de Moncton au mois d'avril si je ne me trompe pas. Au cours de l'année, le BSI a établi plusieurs nouveaux liens avec les entreprises puis ici aussi je vous invite à consulter à la fois le rapport annuel de la FESR et celui du BSI pour voir l'étendue de ce travail-là et des activités qui ont été faites. Une petite chose qui est intéressante à remarquer, l'U de M s'est classé au quatrième rang maintenant pour la croissance des partenariats de recherche avec industries privées donc le taux de croissance de 60 % sur les cinq dernières années donc faut souligner l'important travail puis Francis je te demanderais de faire rapport au BSI et de leur souligner notre appréciation. Si on passe maintenant à la gestion stratégique d'effectif étudiant rapidement, la direction générale il y a trois volets donc il y a le volet recrutement, c'est le premier et si on regarde les nouvelles inscriptions, ce tableau-là est peut-être un peu mélangeant, mais les trois premières colonnes c'est les nouvelles inscriptions en 2016-2017, les nouvelles inscriptions en 2018-2019. Le bureau de recrutement se fixe annuellement des objectifs donc la troisième colonne c'est les objectifs que le bureau de recrutement se sont fixés en 2018-2019 puis la quatrième colonne 2018-2019, c'est les chiffres réels d'inscription en 1<sup>e</sup> année. Donc ce que j'ai fait, j'ai comparé cette quatrième colonne-là avec les trois autres puis on peut voir quand même qu'au cours des deux-trois dernières années, on a réussi à surpasser en terme d'effectif étudiant des nouvelles inscriptions par rapport à 2016-2017. Si vous regardez en bas, on avait 198 étudiants de plus l'année passée comparativement à 2016-2017 et 52 comparé à l'année précédente puis la troisième colonne c'est comparé aux objectifs que s'était fixé le bureau de recrutement, il s'était fixé un objectif de 1 230 puis on a eu 1 363 nouvelles inscriptions donc c'est 133 inscriptions de plus que l'objectif qui avait été fixé. Ce que je trouve très intéressant c'est la figure de droite. Comme mentionné, on a 70 % de notre population étudiante qui provient des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Si on regarde la figure de droite, ça c'est le taux de participation donc c'est la proportion de ces diplômés-là qui viennent à l'Université de Moncton. On s'est toujours fixé d'aller chercher environ 30 %, mais vous voyez que les deux dernières années on a réussi à franchir le cap de 32 % donc le 32,5 % de l'année dernière c'était un record absolu puis cette année ou l'année passée on était juste derrière avec 32,3 % donc ici aussi il faut féliciter l'équipe du bureau de recrutement. C'est difficile à penser qu'on peut faire beaucoup mieux que ça avec cette population-là. Les bourses et aides financières tombent également dans le volet recrutement donc on a donné des bourses à 1 560 étudiantes et étudiants qui totalisent plus que 4,5 millions dollars donc c'est une augmentation de presque 12 %. Si on regarde le volet expérience étudiante, mon rapport détaille un peu plus des activités, mais il y a quand même beaucoup de services qui sont offerts à notre population étudiante puis là aussi j'aimerais de remercier nos équipes, je sais qu'ils font un travail



exceptionnel puis à chaque année, on dirait qu'il y a de plus en plus de pression sur ces services-là, l'achalandage augmente. Si on regarde les chiffres en bas par exemple, les examens aux services d'accès nous qui sommes professeurs ici on le voit dans nos salles de classe donc on a de plus en plus de demandes d'examens pour les personnes étudiantes qui ont des besoins spéciaux donc augmentation de 26 % encore cette année. Donc si on compare sur une période de sept-huit ans, je pense que c'est de l'ordre de 1000 %, c'est incroyable. 455 consultations en psychologie, une augmentation de 40 % demandes de consultation à la clinique de santé. Comme vous le savez peut-être également, nous avons une nouvelle ressource donc une intervenante pour violence à caractère sexuel puis elle a desservi 25 personnes cette dernière année donc c'était vraiment un besoin qu'on avait ici à l'Université de Moncton donc on voit le travail que nos employés font. Si on regarde les autres services, ici je vais y aller rapidement puis c'est pas parce que c'est moins important, mais quand même dans les services qui sont rattachés au vice-rectorat, il y a la Bibliothèque Champlain, la bibliothèque de droit Michel Bastarache, le Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson musée acadien. Dans le rapport il y a des tableaux qui décrivent l'achalandage, qui décrivent également les prêts donc de façon générale on peut voir une légère diminution dans l'achalandage, mais une augmentation dans l'utilisation des locaux et même dans les documents imprimés ce qui peut paraître un peu étonnant. Peut-être un autre petit fait intéressant c'est que la Bibliothèque Champlain s'est abonnée à Cabell's Black List donc ça c'est un partenariat je pense avec la FESR, c'est une banque de données qui permet de vérifier quels types de périodiques qui sont de mauvaise réputation. Suivant la fermeture de la bibliothèque de l'Association des avocates et avocats de la région de Moncton, la bibliothèque de droit Michel Bastarache a récupéré quelques centaines de livres dans leur collection donc c'est une belle collaboration entre la Faculté de droit, la bibliothèque et l'Association des avocats de la région de Moncton. Le Centre d'études acadiennes a fêté son 50<sup>e</sup> anniversaire cette dernière année avec plusieurs activités spéciales donc le rapport annuel résume les activités. Jeanne-Mance Cormier, la conservatrice du Musée acadien a reçu le prix de mérite individuel de l'Association du patrimoine du Nouveau-Brunswick puis si on regarde les chiffres aussi, on remarque une augmentation considérable dans les visites sur place et en ligne du Centre d'études acadiennes et du Musée acadien. Donc pour la galerie d'art Louise et Ruben Cohen, là aussi c'est un service qui est rattaché au vice-rectorat donc le mandat de la galerie d'art est de collectionner, présenter et interpréter les œuvres d'art réalisés par les artistes contemporains avec un regard particulier sur les artistes acadiens. Il y a eu plusieurs expositions comme d'habitude et j'aimerais ici souligner la collaboration entre cette galerie d'art et la Faculté des arts et sciences sociales. Notamment, nos étudiantes, nos étudiants qui sont en arts visuels vont faire des expositions à la galerie d'art et en collaboration avec le personnel également donc c'est un beau partenariat. Le registrariat, comme vous le savez, le registrariat comme sphère d'opération toutes les activités liées à la gestion des dossiers étudiants. Je dois dire que le registraire en prend peut-être un petit peu plus large que ses tâches de registraire donc il travaille beaucoup à l'élaboration de règlements et de politiques universitaires donc il travaille beaucoup en étroite collaboration avec les vice-doyens, vice-doyennes donc merci beaucoup Pascal pour ton dévouement. La Revue a beaucoup de choses en chantier. La Revue c'est un moyen utilisé pour diffuser les connaissances scientifiques des travaux de recherche donc c'est une revue qui ne se limite pas au corps professoral de l'Université de Moncton, mais c'est ouvert à la francophonie. La Revue est sous la direction de Julie Arsenault du Département de traduction et des langues et les numéros 48-2, 49-1 et 49-2 devraient paraître d'ici, je pense, le mois d'octobre selon ce que j'ai vu dans le rapport annuel puis déjà le volume 50 et numéros 1 et 2 sont en préparation pour 2020. Le SACE, je vois que Monique est ici, Monique a dirigé le SACE l'année dernière, excellent travail encore une fois. Monique était épaulée de Cynthia Potvin de la Faculté des arts et sciences sociales. Comme vous le savez, le SACE a comme mandat d'offrir un service réseau aux membres du personnel académique afin de les appuyer dans leurs activités d'enseignement donc tout ce qui a trait à la pédagogie universitaire, le SACE fait un excellent travail. Je dirais qu'il y a deux activités majeures dans l'année, il y a la formation à prendre pour enseigner qui est offerte à nos nouveaux membres du corps professoral puis à chaque été également, il y a les journées de l'enseignement et du succès universitaire. En 2018 donc en août il y a 12 mois, il y avait plus de 200 participantes et participants à ces ateliers-là donc félicitations Monique pour l'excellent travail, c'est apprécié. Évidemment le SACE offre également des services individualisés pour des personnes qui aimeraient de perfectionner leur enseignement, leur pédagogie donc le SACE joue un rôle très important à l'Université de Moncton. On remarque aussi cette dernière année que trois membres du corps professoral ont participé à l'école internationale d'été en pédagogie universitaire, donc voilà. Pour 2019-2020, il y a trois objectifs je dirais généraux donc poursuivre l'opérationnalisation de la planification académique. Donc comme mentionné, on a encore du travail à faire par rapport à ce gros chantier de travail-là qui a été élaboré en 2016. Pour la recherche, développement, création et innovation, on aimerait d'actualiser l'axe environnement donc essayer de regrouper les activités qu'on fait puis y donner un petit peu de vie. Toute la question de l'innovation sociale également va être sur le radar et la recherche appliquée va continuer notamment avec le BSI à aller chercher des nouveaux partenariats. Poursuivre l'opérationnalisation du nouveau modèle de gestion stratégique de l'effectif étudiant donc il y a plan stratégique qui est en cours de développement. Également ici, je dirais que la gestion stratégique ici au cœur de tout ça c'est l'expérience étudiante. C'est certain qu'on a des gens qui sont directement impliqués là-dedans, mais l'expérience étudiante c'est l'affaire de tout le monde puis le corps professoral, les employés, service aux cafétérias, la conciergerie c'est toutes des choses qui sont extrêmement importantes pour l'expérience étudiante puis ici on parle d'apporter les étudiants dès leur inscription, qu'ils aient une bonne expérience à l'inscription tout au long de leurs études jusqu'à leur diplomation et même au-delà de ça donc avec l'alumni par exemple. Donc toute cette expérience étudiante-là doit être au cœur de nos activités à l'université. Donc voilà, c'est mon rapport annuel. Je ne sais pas si vous avez des questions.

**Président d'assemblée :** Je regarde l'heure, il est presque 11 h 30. Dans 15 minutes top nous partons prendre la photo. Si vous avez des réajustements à faire, c'est le temps. On peut quand même entamer les questions ou commentaires sur le rapport du VRER. S'il y a encore des choses à dire, on continuera un petit peu par la suite et je vois qu'il nous reste encore quelques questions à l'ordre du jour à traiter : rapport du Comité des programmes, rapport du recteur, des choses du genre donc il y aura définitivement de la réunion au-delà du déjeuner aujourd'hui. Alors questions ou commentaires sur le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche? Mme Albert, numéro 16, allez-y.

**Albert :** Merci. Dans un premier temps, j'aimerais féliciter M. Roy, Gilles, pour le beau rapport qui fait vraiment apprécier je dirais non seulement l'importance, mais la quantité de dossiers qui émanent du bureau du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, c'est vraiment impressionnant, c'est presque étourdissant, alors wow, quand même. Alors ça c'était dans un premier temps. J'ai quatre commentaires, je vais essayer d'être succincte puis juste être claire aussi. La première remarque porte sur une remarque qui est à la page 29 sur la création d'un nouveau programme au cours des dernières années et on fait référence au programme de maîtrise ès arts en travail social en ajoutant que ce programme-là, entre autres, devrait stimuler la recherche à l'Université de Moncton. Alors je voulais juste rappeler aux sénatrices et aux sénateurs que le seul programme de maîtrise que l'École de travail social n'a jamais offert depuis 1988, c'est-à-dire c'est ce seul programme-là qu'on offre depuis ce temps-là, a toujours été un programme que recherche, jamais professionnel et toujours agréé. Alors c'est un programme recherche dont le travail de recherche était celui d'un mémoire que nos étudiants produisaient parce que c'est comme ça que nos collègues québécois et de l'Ontario français parlent d'un document qu'on présente pour la recherche au 2<sup>e</sup> cycle. Alors je veux juste clarifier ça, on ne fait pas de maîtrise professionnelle encore, ça va venir peut-être, mais on est pas là encore, alors c'est la première clarification. La deuxième chose à la page 41, on parle aussi de la baisse peut-être du peu d'effectifs ou de la réduction du fait que l'équipe du registrariat travaille avec une équipe réduite et moi j'aimerais simplement attirer l'attention sur quand cela arrive et c'est pas la faute des personnes, c'est la faute justement de on peut pas faire plus avec moins nonobstant que la qualité totale essaie de nous faire croire, alors pour moi pour l'avoir vécu puis pour avoir vu aussi des étudiants vivre des expériences, ça affecte en quelque part l'efficacité ou la qualité des services à certains égards tant pour les étudiants que pour les profs. Je veux juste le mentionner pour que au-delà du constat de cette question-là qu'on considère je dirais le fait de travailler sur cette question-là pour redonner à ces services-là les effectifs nécessaires pour assurer la qualité de son service. La troisième chose à la page 35, on fait référence au service d'appui et de soutien donc le SACE, vous l'avez mentionné tout à l'heure l'augmentation figurant des exigences et des demandes de faire des examens au CASA, je m'ai trompé, c'est CASA que je veux dire, pas SACE, je m'excuse beaucoup, j'ai fait une erreur d'acronyme. Alors c'est vraiment au CASA et ça aussi ce qui m'inquiète au-delà du constat c'est qu'est-ce qu'on va faire de ça parce que clairement, les ressources humaines et physiques ça tient plus, je veux dire on peut pas faire des examens sur le toit de la bibliothèque puis on peut pas non plus imaginer que le même nombre de personnes puissent dans une période aussi restreinte d'examens puissent arriver à faire tout ça. Alors ça c'était mon troisième commentaire puis le dernier, j'en ai parlé à Gilles tout à l'heure puis je vais quand même le renommer comme ça, mais juste à titre pour qu'on y pense, je regardais les trois objectifs pour l'année prochaine puis je me demandais si on pourrait pas aussi penser soit pour l'année prochaine ou pour les années à venir ajouter un objectif important parce que je sais que ça fait partie aussi, j'en parlais aussi avec Madeline plus tôt, ça fait partie de l'objectif au niveau de l'équipe de direction, mais est-ce qu'on pourrait pas aussi penser d'ajouter l'autochtonisation puis la décolonisation aux objectifs de l'Université de Moncton. Alors pour moi ça serait peut-être quelque chose à laquelle on devrait penser. C'était le dernier commentaire que je voulais faire.

**VRER :** Merci beaucoup Hélène.

**Président d'assemblée :** Parfait. Le registraire vous a entendu aussi. M. Clarisse, numéro 13.

**Clarisse :** Oui, j'ai deux petits commentaires. Le premier c'est au niveau des nombres d'inscriptions. Je suis flatté de voir que les inscriptions se maintiennent, mais en même temps je suis assez préoccupé puisque je vois que l'an dernier l'inscription s'est maintenue grâce à l'augmentation des étudiants internationaux si je ne me suis pas trompé dans le graphique et là je me suis posé une question à savoir qu'il y a des augmentations récentes importantes des frais de scolarité pour les étudiants internationaux qui vont se faire et qui sont faites et je me suis demandé quel va être l'impact à long terme pour ces étudiants internationaux qu'on essaie d'accueillir dans notre institution et qui nous font rayonner bien au-delà des frontières de l'Acadie. Le deuxième commentaire que j'ai c'est sur l'apprentissage expérientiel. Je pense que c'est un très bon programme levier ici, mais il y a une sorte de dichotomie qui se passe puisque cet apprentissage expérientiel est éligible uniquement pour des entreprises hors du campus. Cependant, on a des laboratoires de recherche qui sont très compétents au niveau du campus et cet apprentissage expérientiel ne peut pas être reconnu dans nos laboratoires de recherche. On arrive à des choses étranges, des collègues qui vont être dans le nouveau Centre de médecine de précision, c'est un bâtiment qui appartient au campus, mais les étudiants seront éligibles à ce programme-ci, par contre si on est à la Faculté d'ingénierie ou notre laboratoire à la Faculté d'ingénierie ou à la Faculté des sciences ou à la Faculté des arts et des sciences sociales, mais là on est pas éligible à ce programme. Donc il y a une certaine dichotomie et peut-être un manque de formation qu'on peut offrir à ces étudiants-là et j'aurais aimé savoir s'il y a une stratégie pour essayer de faire changer un petit peu cette orientation du programme. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Donc deux questions, impact et augmentation des droits de scolarité à l'international et expérientiel sur campus. Est-ce que quelqu'un veut tenter une réponse?

**VRER :** Je peux peut-être essayer. Merci Olivier. Pour l'impact des droits de scolarité, ça faudra voir. Il faut quand même dire que nos frais de scolarité sont quand même nettement inférieurs à la plupart des autres universités dans la région. Puis pour les étudiants internationaux, on est nettement plus compétitif que le Québec par exemple. Donc ça reste à voir puis je pense que Pascal va nous donner les chiffres tout à l'heure qui seront peut-être rassurants.

**Président d'assemblée :** Tu veux voler mon punch.

**VRER :** Oui, j'ai enlevé le punch. Pour l'apprentissage expérientiel, je suis conscient de cette problématique-là Olivier. Je crois que le gouvernement dans sa philosophie c'était de donner de l'expérience aux étudiantes et aux étudiants dans des milieux hors université donc dans la communauté. Il y a peut-être du travail qu'on peut faire avec eux pour voir s'il y a des exceptions qui peuvent être faites, notamment les laboratoires je pense au Centre de médecine de précision justement, mais je ne peux pas te dire s'il y a eu des discussions ou pas encore, je ne suis pas au courant, mais je peux certainement faire un suivi à ce niveau-là. Je pense qu'à prime à bord, la volonté c'était de donner des expériences aux étudiantes et aux étudiants dans la communauté.

**Président d'assemblée :** J'ai plusieurs droits de parole demandés. Soit M. Clarisse vous remandez la parole, vous avez un complément par rapport à ça? Okay, rapidement.

**Clarisse :** Je voulais juste d'abord féliciter Gilles parce que c'est juste pour conclure parce que vous êtes entré en fonction en juillet et vous avez réussi à accaparer tous ces documents et en faire une synthèse lisible et compréhensible et je voulais dire que c'est un beau travail déjà en soi et mes félicitations.

**VRER :** Merci beaucoup Olivier.

**Président d'assemblée :** Parfait. Je regarde l'heure, il nous reste une dizaine de minutes avant d'aller à la photo alors Mme Savoie, numéro 12.

**Savoie :** Merci monsieur le président. Merci monsieur le vice-recteur de mettre en lumière comme ça les nombreuses activités qui sont faites à l'université. J'ai deux commentaires, le premier concerne l'équité homme-femme dans la présentation des rapports à l'université. J'aimerais beaucoup qu'on porte attention à cette question-là et que la représentation des femmes soit plus visible dans les rapports. Ici notamment dans deux sections, notamment je le dis parce que c'est je crois dans l'ensemble du rapport, prix et distinctions et faits saillants ne reflètent pas l'apport des femmes dans notre université alors j'aimerais beaucoup qu'on porte attention à cette question-là dans tous les rapports produits par l'université. L'autre commentaire concerne l'embauche d'une intervenante en violence sexuelle. Je félicite l'université pour cette embauche-là, je suis vraiment impressionnée aussi par le nombre d'interventions faits par cette intervenante reflète l'importance de la politique en matière de violence à caractère sexuel et reflète également l'importance d'avoir des intervenantes formées dans nos universités pour intervenir sur cette question-là. Et j'inviterais maintenant l'université à aller un peu plus loin et à réfléchir à la question de la prévention en violence à caractère sexuel et de trouver des manières de mettre en place des programmes pour nous permettre de diminuer ce nombre d'interventions-là qu'on a dans le rapport. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Il y avait deux commentaires, je ne sais pas si on veut réagir, ce sont essentiellement des commentaires plutôt que des questions, mais si vous voulez réagir, vous pouvez.

**VRER :** Juste pour dire que je suis très sensible Lise aux commentaires que tu as effectués puis je t'en remercie.

**Président d'assemblée :** Parfait. Alors j'ai quatre autres demandes d'intervention : Julien Massicotte, Étienne Dako, Céline Surette, Pandurang Ashrit pour l'instant. Je les garde en note, mais je pourrai pas tous les traiter avant 11 h 45 c'est certain. Donc M. Massicotte, numéro 25, allez-y.

**Massicotte :** Une simple remarque concernant le document. Page 17 il est question des professeurs émérites, on mentionne le professeur émérite Omer Chouinard à deux reprises, on mentionne les professeurs émérites en orientation. À ma connaissance, Omer Chouinard était professeur de sociologie.

**VRER :** Merci.

**Massicotte :** C'est tout ce que j'avais.

**Président d'assemblée :** Merci pour la brièveté de votre intervention, mais c'est une correction qui valait la peine. M. Dako, on vous connaît là, M. Dako, 5 minutes.

**Dako** : Cinq minutes, Seigneur. Merci monsieur le président. Cinq minutes, je vais essayer de le faire en cinq minutes. Je voulais m'associer à Olivier Clarisse pour dire que la présentation que le VRER a donné est excellente. Il y a tant une partie qui était là dans lequel il a réuni tous les dossiers, je crois que c'était extraordinaire alors je vous dis infiniment merci pour cela. J'ai un petit commentaire à faire. Quelques années passées, j'insistais très souvent que nos recrutements se passent plus tôt pour que les étudiants puissent avoir les meilleurs étudiants dans nos programmes et maintenant je crois que les inscriptions se font depuis le mois de février, ce n'est plus le mois d'août ce qui est très excellent et je vois que le nombre d'inscriptions se maintient. Ce que je \_\_\_ également c'est que moi je suis pas recruteur, mais chaque fois que j'ai l'opportunité lorsque je suis à l'extérieur, je fais du recrutement. Ce qu'on constate là c'est que la plupart des étudiants qui ont demandé au-delà de février ou disons au mois de mai ou mois d'avril, apparemment leurs dossiers sont remis aux mois à la session d'hiver, c'est-à-dire que leur admission n'est plus en automne, mais ça tombe l'hiver. J'ai comme l'impression si ce côté-là vous pouvez peut-être le regarder, je crois qu'on est en train de manquer un certain nombre d'étudiants qu'on pourrait peut-être rattraper là qu'on remet plus tard éventuellement pour des étudiants internationaux. Alors j'aimerais bien peut-être de regarder ce côté-là parce que le nombre est quand même impressionnant, j'ai eu vent d'à peu près 25 étudiants. Alors je crois que à l'international 25 c'est beaucoup. Si on peut peut-être regarder ce côté-là ça serait très intéressant. C'est le seul commentaire que je voulais faire, mais encore une fois monsieur le VRER un très bon rapport puis je suis très satisfait. Merci.

**Président d'assemblée** : Ça pas été cinq minutes hein.

**Dako** : J'ai dit que j'allais le faire.

**Président d'assemblée** : Oui, tout à fait, absolument. Alors j'ai deux autres demandes d'intervention, il nous reste encore quelques minutes. Mme Surette, numéro 19.

**Surette** : Merci. Je joins ma voix à celle de mes collègues pour féliciter le vice-recteur pour un rapport qui est très valorisant pour l'Université de Moncton, je pense que c'est vraiment important. J'ai deux petites questions ou commentaires, c'est plus des commentaires. Premièrement je veux féliciter la Faculté d'ingénierie pour avoir fait passer son taux de femmes au programme de 15 % à 24 % dans quand même peu d'années, six-sept ans, je sais qu'il y a eu beaucoup de travail puis je vous félicite. Ma question, mon commentaire qui vient avec ça c'est si on augmente notre taux, on veut avoir plus de femmes autant dans les programmes de science que dans les programmes de génie et je pense que ça prend des modèles dans le corps professoral pour pouvoir assurer qu'on montre, des modèles. Donc j'aimerais voir les corps professoraux augmenter leur taux de femmes dans ces deux facultés qui est très faible hein, la Faculté des sciences je pense qu'on est 10 % de femmes professeures et à la Faculté de génie c'est à peu près la même chose. Mon deuxième commentaire concerne l'expo-science. C'est vraiment fantastique que l'université a pu accueillir l'expo-science provincial et l'expo-science régional au campus de Shippagan, mais j'aimerais faire noter que le UNB à Fredericton ça fait deux fois dans peu d'années qu'il accueille l'expo-science national. Ça serait bien qu'on se positionne comme université francophone pour pouvoir accueillir l'expo-science national aussi. Merci.

**VRER** : Merci Céline. Si tu me le permets monsieur le président, je sais que l'université est en train de voir sa politique sur l'équité en matière d'emploi donc c'est certainement quelque chose que nous avons à cœur puis qu'on va travailler dessus au cours des prochains mois.

**Président d'assemblée** : Parfait. Merci. Et là nous en sommes presque à 11 h 45 comme quoi les choses tombent bien en place. Il y aura toujours du temps pour poser d'autres questions au VRER après le déjeuner si vous voulez, mais pour l'instant puisque nous sommes maintenant à nous voir à la caméra puis ce matin on a envie de se prendre en photo et il est maintenant le temps d'y passer, nous en sommes à 11 h 45 presque pile alors je vous demande tous et toutes sans défaut de vous rendre immédiatement au local 136 au rez-de-chaussée alors presque immédiatement en-dessous de nous en tant que tel et il y aura quelqu'un là pour vous aider à vous placer pour la photo. C'est prise en charge par le photographe une fois sur les lieux. Merci et nous revenons après le déjeuner.

## DÉJEUNER

**Président d'assemblée** : Alors bonjour messieurs dames, il est bel et bien 13 h 15 et nous reprenons nos travaux là où nous les avons laissés avant le déjeuner. Nous avons entendu le rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Nous avons, je pense, épuisé nos demandes d'intervention sur la question, toutes les questions ou commentaires pour le VRER, je crois, avaient été résolues. À moins qu'il y ait quelque chose d'autre qu'on avait pas résolu sous le point 10 qui était le rapport du vice-recteur, nous serions tout à fait prêts à nous lancer dans le rapport du Comité des programmes, ça va? Parfait.

### 11. Rapport du Comité des programmes

**Président d'assemblée** : Nous sommes maintenant donc au point 11 à l'ordre du jour et vous avez reçu un document qui porte le nom de rapport du Comité des programmes présenté au Sénat académique du 30 août 2019 dans lequel il y a plusieurs recommandations. Alors vous allez voir à l'ordre du jour, nous avons les

points 11.1 à 11.5 à être présentés et à tour de rôle, je vais demander au VRER de vous les présenter, de faire une proposition et ensuite on aura un débat et décision sur la proposition.

### 11.1 Abolition du programme de B.A. avec spécialisation en histoire

**Président d'assemblée :** Alors d'emblée, je vous amène au point 11.1 qui est l'Abolition du programme de B.A. avec spécialisation en histoire. Dans le rapport du Comité des programmes, vous avez une numérotation en bas de page au centre, c'est celle-là qu'on utilise et vous allez tout de suite à la page 2, vous allez voir là une proposition qui est encadrée. Alors avant d'aller plus loin, je donne la parole au VRER, M. Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc je vais en faire la proposition, que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de B.A. avec spécialisation en histoire.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce que c'est appuyé? C'est appuyé par le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, M. Thibault. Voulez-vous nous en parler?

**VRER :** Oui, très brièvement. Ceci c'est un autre cas comme qu'on a traité la dernière année, il s'agit de l'abolition d'un programme avec spécialisation puisqu'on a changé un peu dans le cadre de la planification académique donc il y a plusieurs programmes qui ont été transformés avec la création de profil régulier et profil avec distinction. Dans ce cas-ci si ma mémoire est bonne, le projet de création ou de modification des programmes réguliers et distinctions a été fait au Sénat du mois de mai donc la suite logique ici ça serait d'abolir le programme avec spécialisation.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires à faire avant que l'on avance? Je n'ai aucune demande d'intervention, ça semble être clair pour tous et toutes. Alors dans ce cas sur la proposition, je rappelle qui est que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de B.A. avec spécialisation en histoire. J'appelle le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, aucun non, c'est unanime. Parfait. Nous pouvons donc aller directement au point 11.2, ici la proposition vous est présentée à la page 12 du rapport du Comité des programmes. Vous voyez encore comme à l'habitude la proposition dans l'encadré. Monsieur le VRER.

**VRER :** Oui, j'en fais la proposition que le Sénat académique accepte que la première année du baccalauréat en arts visuels soit offerte au campus d'Edmundston.

**Président d'assemblée :** Parfait. C'est appuyé par, j'ai l'œil tourné soit le doyen de la faculté ou la doyenne des études d'Edmundston. Je vais le donner à Pierrette si ça dérange pas. Parfait. Alors c'est appuyé par Mme Fortin. Allez-y.

**VRER :** Donc ici finalement ça semble être un oubli lorsque la reconfiguration des programmes a été faite. Ce programme-là historiquement a toujours été offert à Edmundston. Lorsque la reconfiguration des programmes a été effectuée pour une raison ou pour une autre, la mention a disparu. Parce que c'est une question de lieu, faut que ça passe au Sénat donc c'est pour cette raison qu'on apporte ça ici.

**Président d'assemblée :** Tout à fait, je me souviens de ça. Parfait. Questions ou commentaires sur ça? Je n'ai pas de demande d'intervention donc ça va pour tout le monde. Nous sommes prêts à procéder tout de suite donc j'appelle le vote maintenant, allez-y. J'arrête le vote et c'est 32 oui, aucun non, c'est unanime. Parfait. À ce rythme-là on sera sorti d'ici assez tôt.

### 11.3 Modifications aux conditions particulières d'admission au Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (primaire)

**Président d'assemblée :** Donc le point 11.3 maintenant, des modifications aux conditions particulières d'admission au baccalauréat ès arts – baccalauréat en éducation primaire, c'est à la page 22 du rapport du Comité des programmes. Là aussi vous avez une proposition encadrée et monsieur le VRER, voulez-vous nous la faire?

**VRER :** Oui, absolument, merci. Donc la proposition, que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions particulières d'admission au baccalauréat ès arts – baccalauréat en éducation primaire.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par Mme Cormier. Vous voulez le présenter j'imagine. Allez-y.

**VRER :** Peut-être la façon la plus simple de le présenter c'est de voir la lettre qui est à la page 23 donc c'est la lettre de Mme Cormier. Donc dans le fond je vais peut-être juste lire, présentement le programme exige la condition d'admission B puis on spécifie parmi les trois autres cours de 12<sup>e</sup> année de niveau 1 faisant partie de cette condition générale d'admission. L'étudiante ou l'étudiant qui désire s'inscrire au B.A. B.Éd. primaire doit prendre le cours BIOL3411 et CHIM52, il y a une erreur, il y a cinq chiffres donc ça doit être...

**Président d'assemblée :** Non, ce sont des chiffres de l'école secondaire.

**VRER :** 52311 donc c'est le cours de chimie 11<sup>e</sup> année. Donc ce qu'ils veulent faire c'est ouvrir ça un peu puis le changer pour un cours de science de 12<sup>e</sup> année parmi les cinq donc il y a deux cours de bio, un cours de chimie, un cours de physique. Donc c'est donner plus d'options pour les conditions d'admission.

**Président d'assemblée :** Ça va. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? J'ai déjà trois demandes d'intervention donc Mme Albert, numéro 16, allez-y.

**Albert :** Je dois avoir le bouton ou le doigt vite sur la gâchette parce j'ai souvent le premier droit de parole. Quelques petits commentaires puis c'est des commentaires qui se veulent constructifs, mais en tout cas, qui relèvent de mes interrogations. Je comprends mal comment on enlève d'un programme en éducation qui est destiné à la formation des élèves dans les écoles élémentaires au Nouveau-Brunswick des cours qui proviennent de la discipline de la linguistique. Je considère que c'est une discipline fondamentale qui à mon sens est importante puis là je vois qu'ils sont biffés dans les documents. J'avais une question aussi à savoir pourquoi on a utilisé un formulaire à la page 30 qui parle d'un programme d'enseignement au secondaire.

**Président d'assemblée :** Je peux peut-être clarifier un peu. Je crois que le formulaire à la page 30 sème un peu la confusion parce qu'on voit beaucoup de choses biffées. En fait c'est que dans la soumission du projet ici, on est parti d'un formulaire qui est véritablement le formulaire d'un autre programme et on a biffé le contenu pour mettre celui de ce programme-ci. Donc ce que vous voyez là qui est biffé, c'est pas des choses retirées de ce programme-ci, c'est des choses qui sont non-pertinentes au projet que vous avez sur la table.

**Albert :** J'ai juste pas compris pourquoi on a pas utilisé un autre formulaire, mais c'est pas grave.

**Président d'assemblée :** Y'a eu simplement une espèce de cafouillage, mais c'est essentiellement ça.

**Albert :** C'est bien. La dernière remarque que j'ai à faire puis c'est encore là un commentaire je dirais constructif, en tout cas une préoccupation que moi j'avais c'était le fait qu'on a aussi retiré de ce programme-là un cours de recherche alors pour moi... ils l'ont repris à la fin.

**Président d'assemblée :** Je crois qu'on est à côté de la proposition.

**Albert :** Okay, merci beaucoup, je l'avais pas vu. Merci.

**Président d'assemblée :** Qui est sur la condition d'admission.

**Albert :** À mon avis c'était un programme de 1<sup>er</sup> cycle, mais ça nécessite au moins un cours de recherche. Alors merci, il est là, ça va.

**Président d'assemblée :** On vous a entendu, merci. Alors Mme Surette au numéro 19, allez-y.

**Surette :** Je veux parler de la condition d'admission.

**Président d'assemblée :** Oui, allez-y et parlez fort, on vous entend peu au micro.

**Surette :** J'ai de la misère hein. Moi la façon que je lis le document, c'est qu'il y a un cours de science qui est demandé en moins de l'école secondaire. Je suis très consciente que nos unités ont voté en faveur, que le Conseil de faculté des sciences a voté en faveur puis je comprends les besoins, mais je peux pas pas soulever le fait que je trouve ça inquiétant qu'on diminue les exigences en science dans une société où est-ce qu'on a encore beaucoup à bâtir la culture scientifique. Je voulais juste le soulever, c'était un commentaire, ça va pas changer, mais je trouve que c'est dommage qu'on enlève un cours en science dans les exigences d'admission de nos enseignants du primaire qui forment les jeunes quand ils ont besoin d'apprendre ces choses-là.

**Président d'assemblée :** Si jamais vous le voulez Mme Cormier, je vous donne l'occasion de réagir, sinon j'ai une autre demande d'intervention. Votre commentaire dépend de qui parlera après vous. C'est Claudine Auger qui demande parole après donc attention. Voulez-vous parler Mme Cormier ou je continue tout simplement? Okay, c'est beau. Alors Mme Auger, c'est à vous.

**Auger :** C'était juste une question puis peut-être ça va éclairer Mme Albert parce j'étais un peu confuse aussi. On va vraiment sur les particularités d'admission parce comme c'est présenté à la page 26, on a quand même une proposition de modification d'un programme donc peut-être c'est là.

**Président d'assemblée :** Oui, la condition d'admission fait partie du design du programme donc quand on modifie la condition on modifie le programme techniquement, mais c'est véritablement seulement que la condition qui est ciblée ici.

**Auger :** Okay, parce qu'à la page 27 par exemple nouveau cours en français en enseignement est en gras donc...

**Président d'assemblée :** Non non, ça fait partie du cafouillage sur le formulaire.

**Auger :** D'accord, je voulais juste clarifier. Merci.

**Président d'assemblée :** Mme Cormier, là maintenant vous voulez parler. Allez-y.

**Cormier, M. :** Premièrement, les questions qui émanent au sujet des cours de linguistique et des changements qui sont au formulaire, c'est un vestige d'une autre modification qu'on a faite l'an dernier quand on a créé le cours ÉDUC2003 et quand on a présenté les formulaires au Comité des programmes pour changer uniquement la condition d'admission pour les cours de science, les changements n'avaient pas encore été apportés officiellement au répertoire. Donc il fallait garder les changements visibles alors vous avez déjà voté pour toutes ces choses-là l'année dernière au Sénat, mais ils ont été maintenant changés au répertoire, mais la discussion aujourd'hui c'est qu'on a élargi un peu parce qu'auparavant, on demandait de faire le cours de bio et le cours de chimie pour entrer au programme du primaire, mais là on a élargi puis on a dit un cours de science de 12<sup>e</sup> année parmi les quatre que vous avez là. Les cours de bio il y a certaines écoles qui n'offrent seulement un des deux ça fait c'est pour ça qu'on a les deux parce que c'était impossible pour certaines écoles de faire celui qu'on avait prescrit parce qu'il l'offre pas ça fait que ouvrir ça c'était essentiel. Pour le cours de chimie on l'exigeait et on s'est aperçu que, je dois faire un petit préambule, quand on a reconfiguré le programme du primaire, on a créé une brochette de cours de science, bien la Faculté des sciences a créé une brochette de cours de science qui sont offerts spécifiquement et exclusivement pour nos étudiants au primaire et donc ces cours-là font un excellent travail pour faire en sorte que nos étudiants du primaire aiment les sciences et veulent enseigner les sciences dans les écoles de façon expérientielle, etc. Vraiment on est très heureux de ce partenariat-là avec la Faculté des sciences et de qu'est-ce qui est en train de se passer là pour les cours de science, mais on s'est aperçu qu'en ayant exigé le cours de chimie, pour ceux qui ne l'avaient pas fait on leur demandait de faire un autre cours de chimie qui s'avérait plus difficile que celui qu'il devait faire pour le programme. Donc vraiment c'était comme un peu un non-sens d'avoir ce cours de chimie-là comme préalable avec le cours de chimie qu'on a mis avec la Faculté des sciences. Puis la raison pourquoi je demandais qui allait intervenir avant moi c'était si c'était Olivier Clarisse parce qu'il l'avait très bien expliqué aussi au Comité des programmes à ce moment-là tous ces changements-là.

**Président d'assemblée :** Parfait. Alors merci pour ça. Tout de suite je n'ai plus de demande d'intervention sur ce dossier-là. S'il y a personne d'autre qui se manifeste, ça peut vouloir dire que nous sommes prêts à passer aux actes. Ça va pour tout le monde dans ce cas-là. Alors je vous rappelle que la proposition c'est que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions particulières d'admission au baccalauréat ès arts – baccalauréat en éducation primaire. Sur la proposition j'appelle le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 30 oui, 5 non, c'est adopté à la majorité.

#### 11.4 Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires multidisciplinaire

**Président d'assemblée :** Ce qui nous amène au point 11.4 qui est la modification au programme de baccalauréat en administration des affaires multidisciplinaire. Là vous êtes à la page 36 du rapport du Comité des programmes. Vous avez encore là une proposition en encadré et je me tourne vers le VRER.

**VRER :** Oui, je vais en faire proposition donc que le Sénat académique accepte que le programme de baccalauréat en administration des affaires multidisciplinaires soit offert comme programme à temps plein au complet à Moncton et les deux premières années aux campus d'Edmundston et de Shippagan.

**Président d'assemblée :** Parfait. C'est appuyé par Sébastien Deschênes. Voulez-vous nous présenter le projet?

**VRER :** Oui. Donc brièvement, c'est un programme qui est déjà offert, mais en formation continue. Donc ici c'est juste une question de l'offrir en présentiel à notre clientèle d'étudiants à temps complet.

**Président d'assemblée :** Okay, ça va. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur la proposition? Mme Albert, numéro 16. Vous êtes encore première.

**Albert :** Peut-être la seule dans ce cas-ci, c'est pas grave. J'ai juste un commentaire encore là, puis c'est peut-être aussi une question de la manière dont les documents ont été imprimés, mais il manque à la page 44 l'OFG-9, je pense que le cours d'anglais doit être offert nécessairement quand même dans ce programme-là, mais comme il apparaît pas dans les OFG, ça finit à 8 puis il n'y a pas de 9.

**Président d'assemblée :** Je pense que simplement ça été tronqué en bas de la page.

**Albert :** C'est ça. Je pense c'est juste une question de mise en page.

**Président d'assemblée :** Oui, c'est une question de mise en page, il y a définitivement un OFG-9 à ce programme-là.

**Albert :** L'autre commentaire bien que je sache que le cours soit déjà offert en ligne puis que là on veut l'offrir en présentiel ce que je trouve serait sage, je vais faire le commentaire-là, mais il va pour d'autres programmes, je le nomme puis j'arrête. Je trouve que dans nos programmes qu'on a reconfigurés alors que l'objectif était d'ouvrir nos disciplines aux autres disciplines dans la formation générale pour avoir des connaissances dans d'autre chose que dans notre discipline, notre spécialisation, je vois encore là qu'il y a de la, j'appelle ça de la centrifugitude plutôt que de la centripetitude. Il y a beaucoup d'OFG qui sont répondus par des cours disciplinaires fait que je le mentionne juste comme ça, ça change pas que le programme existe déjà et qu'il a été reconfiguré, mais je vous rappelle juste que l'intention des OFG c'est général, pas disciplinaire.

**Président d'assemblée :** Okay, alors la question qui est à l'ordre du jour c'est de savoir si on veut que ce programme-ci passe strictement à du temps partiel à aussi du temps complet avec des années disponibles aussi dans les constituantes du nord. Alors questions ou commentaires sur ce projet-là? Je n'ai pas de demande d'intervention. Ah oui, M. Clarisse au numéro 13.

**Clarisse :** Monsieur le président qui porte la double casquette de registraire aussi, un oubli de ma part au niveau des Statuts et Règlements, je me demande c'est quoi la durée limite maximale pour un baccalauréat à temps partiel, est-ce que c'est dix ans ou est-ce que c'est moins que ça?

**Président d'assemblée :** C'est dix ans.

**Clarisse :** C'est dix ans. C'était juste pour mon information. Merci.

**Président d'assemblée :** C'est au règlement 11 que ça se trouve ça, en passant. Parfait. Alors d'autres commentaires ou questions? Ça va? Alors je vous rappelle que la proposition c'est que le Sénat académique accepte que le programme de baccalauréat en administration des affaires multidisciplinaire soit offert comme programme à temps plein au complet à Moncton et les deux premières années aux campus d'Edmundston et de Shippagan. Sur la proposition dans ce cas-là, comme il n'y a plus d'interventions, j'appelle le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 35 oui, aucun non. Est-ce que je vois une demande d'intervention qui clignote? Numéro 35, Sébastien Deschênes, est-ce que vous avez demandé la parole? Okay. C'est un programme de chez-vous donc... Ça va. Donc ceci ça règle 11.4 qui sont toutes les parties du rapport du Comité des programmes qui sont ici pour décision.

## 11.5 Résolutions transmises pour information

**Président d'assemblée :** Il nous reste un point d'information qui est le 11.5, point que l'on a à tous les rapports du Comité des programmes où il nous fait justement rapport des résolutions qui ont été adoptées et nous sont transmises pour information. Je me tourne vers le VRER pour cette présentation.

**VRER :** Merci. Donc dans le fond, je pense que je vais pas passer au travers, ils sont indiqués là donc c'est juste une question de modifications qui n'ont pas besoin de passer au Sénat académique donc vous pouvez en prendre connaissance.

**Président d'assemblée :** Parfait. Vous avez ces résolutions-là aux pages 45-46 du rapport du Comité des programmes. Sur les résolutions transmises à fins d'information, est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Il semblerait que non. Nous pouvons donc passer au point suivant.

## 12. Nominations

**Président d'assemblée :** Alors nous avons résolu tout le rapport du Comité des programmes et nous pouvons maintenant nous lancer à traiter des nominations à divers comités et conseils qui relèvent du Sénat académique. Vous avez dans votre trousse un document qui porte le nom justement Nominations aux comités et conseils, Université de Moncton, et ce document qui est format paysage vous présente à tour de rôle les différents comités en décrivant les postes à combler. Nous allons procéder comme à l'habitude, pour chacun des postes nous allons voir s'il y a des candidatures au fur et à mesure. S'il y a élection, les élections se font par vote écrit secret, les scrutateurs et scrutatrices vous distribueront un billet et le ramasseront si nous devons procéder par élection.

### 12.1 Comité conjoint de la planification (J.-F. Thibault)

**Président d'assemblée :** Alors allons y un comité à la fois en commençant par le Comité conjoint de la planification. Vous voyez à la page 3 du document sur les nominations aux comités et conseils la nature, le mandat, le nombre, le quorum, la durée du mandat aussi du comité donc on vous donne de l'information qui décrit un peu le comité et à la page suivante, vous avez la liste des membres avec leurs qualités et la période d'exercice et vous voyez que le nom de Jean-François Thibault est en gris, surligné en gris puisque son



mandat se termine et M. Thibault est rééligible au comité donc il nous faut remplacer ou renouveler M. Thibault et le poste est celui d'un doyen ou d'une doyenne membre du Sénat élu par le Sénat donc ça doit être une doyenne ou un doyen. Le mandat est d'une durée de trois ans si je me souviens bien. Pour représenter les doyennes et les doyens au Comité conjoint de la planification, je serais prêt à recevoir des candidatures. J'ai une demande d'intervention de Mme Lise Savoie.

**Savoie** : Oui, je voudrais nommer Jean-François Thibault au Comité conjoint de la planification.

**Président d'assemblée** : M. Thibault, êtes-vous prêt pour un autre mandat? Oui. Parfait, nous avons une candidature. Maintenant est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Deuxième fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernier appel, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Sinon, M. Thibault est élu par acclamation à un deuxième mandat de trois ans au Comité conjoint de la planification. Merci.

## **12.2 Comité des programmes du Sénat académique (J. Arsenault, F. Bourgoïn, O. Clarisse et J.-F. Thibault)**

**Président d'assemblée** : Et nous pouvons aller directement à 12.2, Comité des programmes du Sénat académique donc à la page suivante vous allez voir la même chose, la description du Comité des programmes, nature, mandat, nombre de membres et à la page suivante encore, vous allez ensuite avoir d'autres descriptions et la liste des membres, vous voyez là qu'il y a quatre noms qui sont surlignés en gris donc il y a plusieurs personnes à remplacer. Deux choses à mentionner, l'une des personnes qui doit être élue au comité doit être étudiant des cycles supérieurs. Il n'y a qu'une seule personne qui a cette qualité au Sénat donc je me tourne vers elle, mais techniquement j'appelle des candidatures au poste d'étudiant des cycles supérieurs membre du Sénat au Comité des programmes du Sénat académique. M. Rand, je soupçonne ce que vous allez nous dire. Allez-y.

**Rand** : Merci monsieur le président. J'aimerais nommer la candidature de Francis Bourgoïn à ce poste.

**Président d'assemblée** : C'est surprenant. Oui, et M. Bourgoïn, est-ce que vous acceptez? Parfait. Je ne sais pas si ça vaut la peine d'appeler d'autres candidatures puisqu'il y a une personne d'autre qui a la qualité dans la salle. Alors d'emblée, je vais déclarer M. Bourgoïn élu par acclamation au Comité des programmes du Sénat académique pour un mandat d'un an. Parfait. Et les trois autres personnes à être nommées ont toutes trois la même qualité, c'est-à-dire qu'ils sont tout simplement des membres du Sénat élus par le Sénat. Ça peut être n'importe quel membre du Sénat pourvu que ça soit un membre votant en bonne et due forme du Sénat académique. Et puisque les trois personnes ont la même qualité, je suis enclin à procéder dans un même processus pour les trois. Il s'agit ici de mettre en nomination des personnes n'importe quel membre du Sénat en tant que tel qui serait nommé au Sénat pour un mandat de trois ans. Alors sur ce, j'appellerais tout de suite des candidatures pour remplacer ou pour renouveler selon le cas, Julie Arsenault, Olivier Clarisse et Jean-François Thibault. Dans le cas de M. Clarisse et de Mme Arsenault, ces personnes-là ne sont pas rééligibles, M. Thibault l'est. Est-ce que j'ai raison de dire ça? M. Clarisse techniquement est éligible, mais il nous avait déjà signifié qu'il ne souhaitait pas revenir au comité pour des raisons personnelles et dans le cas de Mme Arsenault, je pense qu'elle n'a plus la qualité parce qu'elle n'est plus membre du Sénat, mais M. Thibault est rééligible. Alors est-ce qu'il y a des candidatures, je me tourne au numéro 34, M. Bourgeois.

**Bourgeois** : J'aimerais soumettre la nomination de Mme Claudine Auger.

**Président d'assemblée** : Mme Auger, est-ce que vous acceptez? Numéro 9, allez-y.

**Auger** : J'accepte.

**Président d'assemblée** : Nous avons une candidate, Claudine Auger. Ensuite j'ai une demande au numéro 14, Mme Carrier.

**Carrier** : Je propose la nomination d'Étienne Dako.

**Président d'assemblée** : Étienne Dako. M. Dako est au numéro 1, acceptez-vous?

**Dako** : Oui.

**Président d'assemblée** : M. Dako notre deuxième candidat. Maintenant j'ai une demande d'intervention au numéro 19, Céline Surette.

**Surette** : Je propose la candidature de Gabriel Laplante.

**Président d'assemblée** : Gabriel Laplante. M. Laplante, vous êtes à quel numéro? 8, allez-y.

**Laplante** : Non, je ne pourrais pas accepter.

**Président d'assemblée** : Non. Nous avons toujours deux candidats. Mme Savoie, numéro 12.

**Savoie** : Je propose la nomination de Jean-François Thibault.

**Président d'assemblée** : M. Thibault, est-ce que vous acceptez? M. Thibault accepte, nous avons trois candidats, merci. Demande du numéro 7, Mme Fortin.

**Fortin** : Oui, je fais la proposition de Dany Benoit.

**Président d'assemblée** : Dany Benoit. M. Benoit vous êtes à quel numéro? 6, allez-y.

**Benoit** : Oui.

**Président d'assemblée** : M. Benoit accepte, nous avons quatre candidats. D'autres candidatures? Une deuxième fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Je demanderais aux scrutateurs et aux scrutatrices de commencer à se préparer pour le vote secret. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Mme Surette, Numéro 19.

**Surette** : J'aimerais proposer Pandurang Ashrit.

**Président d'assemblée** : Pandurang Ashrit. M. Ashrit, vous êtes à quel numéro? 33, allez-y.

**Ashrit** : Oui, j'accepte.

**Président d'assemblée** : Nous avons donc un cinquième candidat, M. Ashrit. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernier appel, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Donc nous allons procéder au vote parmi les candidatures que nous avons identifiées. Nous allons vous rappeler les noms donc il s'agit de Claudine Auger, Étienne Dako, Jean-François Thibault, Dany Benoit et Pandurang Ashrit. Vous les avez d'ailleurs à l'écran devant vous. Lorsque vous votez, vous votez pour trois noms. Donc votez trois fois seulement, votez de façon claire et lisible, pas seulement le nom de famille, pas seulement le prénom, écrivez le nom au long et écrivez-le clairement, pour les scrutateurs et les scrutatrices ça aide beaucoup et votez trois fois, pas quatre, pas cinq, trois fois pour trois personnes. Non non, pas trois fois pour la même personne, non non. Votez beaucoup et votez souvent, non c'est pas ça. Votez pour trois personnes, trois noms clairement identifiés parmi les cinq qui sont à l'écran. Je deviens directeur général des élections fédérales. Alors pendant que nous attendons les scrutateurs et scrutatrices vont, nous avons déjà distribué les billets c'est ça? Oui, je vois que les gens ont des billets entre les mains donc vous avez terminé, nous allons les récolter et faire le compte. Et pendant que les billets sont maintenant ramassés et comptés, nous pouvons peut-être avancer et attendre si c'est trop mêlant. On voudrait pas avoir deux élections en même temps, les élections fédérales et provinciales en même temps, c'est pas une bonne idée, mais ça sera une bonne pratique à nos élections fédérales à l'automne, il faudra se pratiquer à voter. Donc là tous les votes ont été ramassés. Alors je vais laisser les scrutateurs et les scrutatrices aller compter les votes.

### 12.3 Comité d'appel du Sénat académique (Professeure : C. Auger et professeur suppléant : G. Mbarga)

**Président d'assemblée** : Je vais quand même avancer, question d'épargner du temps autant que se peut aller vers la prochaine étape qui est le Comité d'appel du Sénat académique que vous avez à la page 7 du document où là aussi on décrit toutes les attributions du comité et la composition est en bonne partie à la page suivante. Vous remarquerez que le nom de M. Mbarga est en gris, M. Mbarga termine un mandat et Claudine Auger aussi termine un mandat. Mme Auger est rééligible, M. Mbarga a épuisé tous ses mandats et n'est pas rééligible en tant que tel donc il nous faut nommer un ou une professeure et aussi un ou une professeure suppléant-suppléante au comité. Donc je commencerai par le premier pour remplacer ou renouveler Mme Auger. J'appellerais des candidatures pour professeurs membres du Sénat au Comité d'attestation des études, pardon d'appel. Mme Ungureau, allez-y.

**Ungureau** : Merci. J'aimerais proposer Mme Claudine Auger.

**Président d'assemblée** : Vous proposez Mme Auger. Mme Auger, vous pouvez me faire un signe de tête si vous voulez. Oui, ça va, parfait, Mme Auger accepte et nous avons une candidature. Mme Fortin?

**Fortin** : Oui, je propose le professeur Julien Massicotte.

**Président d'assemblée** : Julien Massicotte. M. Massicotte, vous êtes à quel numéro? 25, allez-y.

**Massicotte** : Oui.

**Président d'assemblée :** C'est un oui? Oui, nous avons donc deux candidatures. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernière fois, d'autres candidatures? Donc il y aura élection pour ce poste-là aussi pour le poste de professeur-professeure membre du Sénat académique et dans ce cas, je vais attendre que les scrutateurs et les scrutatrices aient terminé de compter le vote pour le comité précédent avant de procéder à l'élection sur celui-ci. Donc une brève pause pendant une minute ou deux et on vous revient. Donc une fois que tout ça est terminé, on votera pour le poste de professeur seulement et on fera le poste de suppléant par la suite. On vote pas les deux en même temps. Donc on attend les scrutateurs et les scrutatrices et on aura une élection au poste de professeur. C'est à votre guise après. On note les retardataires. Les résultats sont presque prêts, on va les attendre dans ce cas-là. Merci. Alors voilà, j'ai les résultats de l'élection au Comité, il faut pas que je me trompe parce que j'ai déjà mentionné le mauvais tantôt. On est toujours sur attestation des études ou appel? Oui Comité d'appel du Sénat académique. Le Comité d'appel sur l'attestation des programmes, oui c'est ça. Le Comité des programmes du Sénat académique donc les trois personnes élues sont Claudine Auger, Jean-François Thibault et Pandurang Ashrit. Alors merci messieurs dames et ceux qui sont candidates et candidats. J'ai les résultats ici et je les remets à la secrétaire générale et avant que l'on aille plus loin, j'accepterais une proposition de destruction des billets de vote. M. Clarisse appuyé par M. Thibault que l'on détruise tout simplement les billets de vote pour la dernière élection. J'appelle le vote sur cette question tout de suite, allez-y. J'arrête le vote et voilà, c'est unanime, merci. Alors nous en venons maintenant au prochain et là je vais essayer de me démêler dans mes comités, nous avons déjà parlé du Comité d'appel du Sénat académique où il nous fallait nommer une personne représentant le corps professoral en tant que tel, les scrutateur et les scrutatrices vont vous distribuer un autre billet où il faut maintenant voter pour le poste de professeur. Donc professeur seulement pour le poste de professeur donc professeur seulement et non pas professeur suppléant, on les traite séparément. Donc les candidatures sont Claudine Auger et Julien Massicotte. Alors Claudine Auger et Julien Massicotte à l'écran devant vous encore alors vous votez pour une de ces deux personnes sur votre billet d'une façon lisible et claire encore comme à l'habitude. Je vais vous laisser un petit peu de temps. Parfait. Je crois qu'on a ramassé tous les billets. On peut maintenant procéder au prochain et voir s'il y aura là aussi élection ou non. Donc la deuxième chose à régler pour ce comité c'est de nommer un ou une professeure suppléant-suppléante. Est-ce qu'on veut attendre le résultat du premier? C'est vrai parce que techniquement, oui. Mais là on pourra faire l'autre chose que l'on peut faire entre temps.

## 12.5 Conseil de la langue française : (G. Mbarga et C. Boucher – campus de Shippagan)

**Président d'assemblée :** Je vais vous demander d'aller un petit peu de l'avant dans le document au Conseil de la langue française qui est à la page 11 de votre document où il est question de nommer une des personnes qui est chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan et ici, ce n'est pas vraiment une élection. La personne est nommée à ce poste-là par le vice-rectorat du campus, mais le Sénat doit la confirmer dans son poste au sein du conseil. Il nous faudra tout simplement une résolution ordinaire pour confirmer que cette personne sera bel et bien nommée au Conseil de la langue française. Est-ce que c'est la même personne? Donc c'est Carole Boucher qui serait renouvelée au Conseil de la langue française. Est-ce que quelqu'un en ferait la proposition? Numéro 37, Mme Ungureau.

**Ungureau :** Je vais proposer Carole Boucher et aussi vous dire qu'on a sauté sur le Comité d'attestation.

**Président d'assemblée :** Oui on y reviendra. Ceci on pouvait le faire rapidement pendant l'élection et on l'a pas oublié. M. Dako aussi vous l'appuyez. M. Mbarga, vous avez quelque chose à dire?

**Mbarga :** Non, je voulais appuyer la candidature.

**Président d'assemblée :** Okay, c'est fait. Donc c'est une proposition et non pas une élection dans ce cas-ci, on est tout simplement en train d'adopter une résolution qui vise à confirmer sa nomination au Conseil de la langue française où elle siège déjà d'office, c'est un peu particulier, mais c'est ce que nous faisons. Donc je vais tout simplement appeler un vote ordinaire électronique sur la proposition à moins qu'il y ait des questions ou commentaires? Il y en a pas donc je vous demande de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est unanime à 34 oui. Parfait. Donc on a réglé la dernière question que nous avons à la fin du document, je nous ramène là où nous étions à la page 8 et nous attendons le résultat de l'élection de la personne professeure membre du Sénat au Comité d'attestation d'études et lorsque nous aurons le résultat, nous ferons aussi l'élection de la professeure ou du professeur suppléant-suppléante au comité. Ah, c'est pour ça que je me mêle, c'est parce que je recule plutôt que d'avancer dans mon document, oui c'est ça, Comité d'appel. L'important c'est que les gens sont à la bonne place. Merci pour ça. Donc la personne élue au comité c'est Mme Claudine Auger. Merci. Comme pour l'autre élection, j'accepterais maintenant une proposition de destruction des billets de vote. C'est proposé par Mme Nicolette Belliveau et appuyé par Francis Bourgoïn. Questions ou commentaires sur la proposition? Sinon, j'appelle le vote tout de suite. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est unanime à 36. Merci. Donc maintenant nous allons au poste de suppléant-suppléante au même comité, j'ose même pas le nommer, c'est la même qualité donc c'est une personne qui doit être membre du Sénat académique nommée suppléant-suppléante professeur membre du Sénat académique nommée suppléante ou suppléant au comité. Mme Fortin.

**Fortin :** Je propose Julien Massicotte.

**Président d'assemblée :** Vous proposez M. Massicotte. M. Massicotte ça vous dit toujours, oui ça va. Parfait, nous avons une candidature. M. Mbarga, numéro 17.

**Mbarga :** Merci. Je propose la candidature de Horia-Daniel Iancu.

**Président d'assemblée :** Horia-Daniel Iancu. M. Iancu? Donc c'est un non. D'autres candidatures? Une deuxième fois d'autres candidatures? Troisième et dernier appel, d'autres candidatures? Sinon, M. Massicotte est élu par acclamation professeur suppléant au Comité d'appel du Sénat académique.

#### **12.4 Comité d'attestation d'études : (Professeure suppléante : J. Arsenault et étudiant suppléant : F. Bourgoïn)**

**Président d'assemblée :** Alors le prochain c'est véritablement le Comité d'attestation d'études. Je vous amène donc dans le bon sens de mon document à la page 9. Vous voyez à la page 9 aussi la description du comité, ses attributions, la composition est sur la même page et vous voyez qu'il y a deux noms qui sont en gris, soit un qui était une professeure suppléante au comité et l'autre qui était étudiant suppléant au comité. Donc Mme Arsenault n'ayant plus la qualité, n'est pas rééligible au comité. M. Bourgoïn toutefois l'est. Il pourrait être nommé une autre fois. Donc je commence par le premier pour professeur ou professeure suppléant-suppléante au Comité d'attestation d'études. Est-ce qu'il y a des candidatures? M. Lang, numéro 20, allez-y.

**Lang :** Je propose Hélène Albert.

**Président d'assemblée :** Hélène Albert. Mme Albert, vous êtes au numéro 16, je le sais par cœur.

**Albert :** On se demande pourquoi.

**Président d'assemblée :** Est-ce que vous acceptez?

**Albert :** Il n'y a pas de souci, oui.

**Président d'assemblée :** Parfait. Nous avons donc une candidate. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernier appel, d'autres candidatures? Sinon, Mme Albert est élue par acclamation au Comité d'attestation d'études en tant que professeure suppléante. Parfait. Prochain, l'étudiant ou étudiante suppléant-suppléante alors il faut être tout simplement étudiant membre du Sénat. M. Rand, numéro 29, allez-y.

**Rand :** Merci monsieur le président. Je propose la candidature de M. Francis Bourgoïn.

**Président d'assemblée :** M. Bourgoïn, êtes-vous prêt à un autre mandat? Oui. Parfait, nous avons une candidature. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Deuxième appel, d'autres candidatures? Troisième et dernier appel, d'autres candidatures? Sinon, M. Bourgoïn est élu par acclamation à un mandat d'un an en tant qu'étudiant suppléant au Comité d'attestation d'études. Parfait. Et nous avons déjà réglé le Conseil de la langue française. Il faut régler Bernard Pivot, ça va vous coller ça, c'est terrible. Alors ce qu'il faut faire ici c'est nommer un membre du Sénat alors c'est tout membre du Sénat peut être nommé donc il suffit d'avoir la qualité de membre du Sénat. M. Gervais Mbarga a terminé son mandat, mais il est rééligible au Conseil de la langue française. Est-ce que nous avons résolu la question de la présidence? C'est le conseil qui nomme son président, c'est ça, donc nous nommons un membre et ensuite le conseil parmi ses membres choisi son président sa présidente. Alors ici c'est de choisir une personne membre du Sénat qui sera membre du conseil. Mme Albert, numéro 16, allez-y.

**Albert :** Je propose Gervais Mbarga.

**Président d'assemblée :** Vous proposez Gervais Mbarga et d'un coup, toutes les demandes d'intervention ont disparu. M. Mbarga, est-ce que vous acceptez? M. Mbarga accepte, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Bernard Pivot. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Vous êtes collé, ça va toujours vous coller ça. Troisième et dernier appel, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Sinon, M. Mbarga est élu par acclamation membre du Conseil de la langue française pour un mandat de deux ans. Parfait. C'était toutes nos nominations. Alors voilà, merci à ceux et celles qui acceptent de participer aux travaux des comités du Sénat académique, ces comités font une très large partie du travail du Sénat et sont vraiment très importants.

#### **13. Statistiques d'admissions et statistiques préliminaires des inscriptions**

**Président d'assemblée :** Je vous amène maintenant au prochain point. Vous avez un document qui vous a été distribué séance tenante en quatre pages qui sont des tableaux sur les statistiques d'admission et d'inscription à l'université. Alors vous allez voir à travers ces tableaux, donnez-moi une seconde je vais trouver mes notes. Alors permettez-moi pendant une seconde d'être un peu bicéphale et de prendre un

chapeau de registraire pour vous parler. Le tout premier tableau que vous avez devant vous c'est le tableau qui est en quatre blocs en tant que tels. Chaque bloc est réparti par constituante : Edmundston, Moncton et Shippagan et aussi qu'il y a un total, vous allez voir ça dans les blocs. Le premier bloc contient en fait le total des trois autres alors vous avez dans le tout premier bloc les demandes d'admissions reçues et tout le reste ensuite se découpe à partir de là. Parmi les demandes reçues, il y a des gens qui sont admis, il y a des demandes qui furent rejetées et il y a des demandes qui sont toujours en traitement. Alors parmi les demandes reçues, vous remarquerez donc que hier nous avons reçu quelques 5 361 demandes d'admissions, soit 993 de plus qu'à date comparable l'an dernier, une augmentation de 23 %. Alors vous pouvez voir que les gens du service de l'admission cette année n'ont pas chômé, c'est une augmentation très importante en fait du nombre de demandes d'admissions à l'université. En les regardant par pays, nous voyons que l'augmentation des demandes d'admissions nous vient presque exclusivement de l'international. Les demandes du Canada sont passées de 1 843 à 1 893, soit une légère augmentation tandis que de l'international, nous avons reçu 3 465 demandes cette année à comparer à 2 525 l'an dernier donc véritablement un bond important dans le nombre de demandes d'admissions de l'international. De là des 993 demandes reçues de plus, 940 nous viennent de l'international ou 95 % donc on voit où l'augmentation véritablement dans les demandes est concentrée. Si je vous amène au bloc suivant, les admissions en tant que telles, vous verrez qu'il y a eu quelques 5 300 demandes reçues qui sont converties en plus de 3 000 admissions soit 227 de plus que l'an dernier. Encore ici, l'augmentation est surtout de l'international où les admissions ont augmenté de 212 ou de 15 % d'un coup. Et vous voyez l'augmentation des demandes d'admissions qui est à 993, les admissions qui augmentent plutôt de 227. C'est-à-dire que vous allez voir un peu plus tard le nombre de demandes rejetées et conséquent. Les demandes justement rejetées, puisque les admissions ont augmenté de 993 et les admissions seulement de 227, je ne devrais pas dire seulement, 227 c'est une bonne augmentation, vous comprenez qu'une bonne part des nouvelles demandes d'admissions n'ont pas été acceptées. En fait le taux de conversion serait d'environ 23 %. Beaucoup de nouvelles demandes donc étaient inadmissibles. Les demandes rejetées du Canada ont très peu augmenté, mais celles de l'international ont fait un bond de 553 ou de 72 %. Ceci peut un peu expliquer le fait qu'on a traité dernièrement justement le rehaussement du frais de demandes d'admissions à l'international. Parmi les demandes en traitement, vous verrez qu'il y en a 789 qui sont toujours en traitement donc des demandes d'admissions qui n'ont toujours pas donné lieu à une décision en tant que telle ou qui ne sont pas résolues. Le nombre est à la hausse de 190 ou de 32 %. Cette augmentation-là évidemment est conséquente des augmentations précédentes dont je vous ai parlées. Le nombre de dossiers du Canada toujours à l'étude est à peu près le même que l'an dernier soit 316 plutôt que 301. C'est évidemment encore là de l'international que l'augmentation importante se trouve, on a une augmentation de 175 ou de près de 60 % à ce moment-là. Évidemment, les demandes d'admissions de l'international qui ne sont pas résolues aujourd'hui, vous comprendrez qu'elles ne se transformeront pas en admissions ni en inscriptions pour l'automne qui s'en vient. Il y a des demandes qui vont être éventuellement abandonnées ou certaines, plusieurs d'ailleurs pourront être probablement reportées sur une prochaine session d'études. Le prochain tableau que vous avez on entre maintenant dans les inscriptions en tant que telles. Vous allez voir les inscriptions qui sont réparties par faculté entre autres donc vous allez voir trois tableaux sur les inscriptions, le premier qui est réparti par faculté, le second qui est réparti par cycle et citoyenneté et par constituante et un troisième qui est réparti par type d'inscription et je les passerai rapidement une après l'autre. Par faculté vous remarquerez que le tableau se décline en quatre colonnes. La première présente les inscriptions en temps complet au 29 août 2019, le second le 22 août 2018, le troisième il y a de l'écart entre les deux et la quatrième colonne présente simplement la variation en terme de pourcentage. Vous remarquerez d'ailleurs que l'on compare cette année des données du 29 août cette année au 22 août l'année dernière. Ça veut dire que dans les données sur l'inscription cette année, il y a une pleine semaine d'inscriptions de plus à un temps de l'année où il y a une ruée vers l'inscription juste avant le début des cours. Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants en fait attendent d'être rendus physiquement sur le campus avant de s'inscrire. Ils veulent avoir parlé à un responsable de programme ou parlé à leur mentor ou avoir de l'aide pour faire des choix de cours, choses du genre, vous remarquerez d'ailleurs dans ces temps-là dans les différentes constituantes à l'université, il y a un branle-bas de combat pour aider les étudiants justement à aller s'inscrire et cette semaine de plus d'inscriptions cette année a un impact sur le nombre réel d'inscriptions à comparer à l'année dernière. Il faudra garder ça à l'esprit quand vous verrez véritablement le nombre qui est en bas du tableau qui intéresse probablement tout le monde, on parle d'une augmentation d'inscriptions de 340 à comparer à l'année dernière, un chiffre à prendre avec un certain grain de sel parce que cette semaine d'inscription de plus peut jouer beaucoup dans cette augmentation qui peut paraître très importante. Manifestement, il y aura une augmentation des inscriptions à l'Université de Moncton cette année et probablement une augmentation intéressante et sentie, mais peut-être pas 340, c'est ça à garder en tête. Alors vous remarquerez aussi si vous regardez par faculté qu'à peu près toutes les facultés ont augmenté ou certaines ont de la stabilité. Il y a de la stabilité en foresterie, il y a de la stabilité au programme qui relève du campus de Shippagan jusqu'à un certain point aussi en ingénierie avec quatre de plus, mais certaines facultés ont des augmentations quand même assez sensibles. L'administration a 85 de plus, les \_\_\_ sciences sociales à 77, l'éducation à 63 et encore là, ça c'est de la bonne nouvelle qui est un vent de fraîcheur à la Faculté d'éducation, j'en suis certain. Santé et services communautaires à 58, les sciences à 32 donc il y a quand même des choses senties intéressantes, mais je pointe aussi vers le 8 de plus au programme qui relève de la FESR, programme qui ont eu un peu de difficulté les dernières années, 8 de plus dans ces programmes-là c'est quand même 160 % d'augmentation, mais ça veut dire que c'est dans des programmes où les chiffres sont relativement petits, 8 de plus c'est quand même important, c'est sensible pour ces programmes-là. Le prochain tableau, vous allez voir des statistiques par cycle et citoyenneté et donc vous pouvez un peu les

répartir par les cycles en tant que tels, vous voyez la répartition. Ici on parle de 342 plutôt que 340 d'inscriptions de plus. Le détail c'est une question de codage au système, c'est normal qu'on a cette petite variation avant le nettoyage final des dossiers au tout début de la session d'études, mais vous allez voir aussi ces mêmes genres de chiffres. Alors vous allez voir qu'au Canada, nous avons 3 492 inscriptions à temps complet et quelques 682 de l'international, c'est 221 de plus du Canada et 121 de l'international. Elles sont des augmentations importantes si elles se confirment. Quand je dis si elles se confirment, véritablement nous le saurons vers la mi-septembre lorsque nous aurons franchi la date limite d'inscriptions sans mention au dossier. C'est véritablement là que nous saurons si ces chiffres se confirment ou si les chiffres sont en partie gonflés dû à cette semaine d'inscriptions de plus dont je vous parlais tantôt. Vous remarquerez aussi que les inscriptions augmentent dans à peu près tous les coins de l'université. C'est à peu près stable au campus d'Edmundston avec une augmentation très sensible au campus de Moncton à 296, Shippagan à 45; 45 pour Shippagan, c'est quand même assez sensible comme augmentation aussi. Alors si ces chiffres-là se confirment aussi, il y a là-dedans de la bonne nouvelle pour l'université. Et le troisième tableau qui nous donne aussi une indication de savoir où sont ces étudiants, ces nouvelles inscriptions dans leur cursus au sein de l'université. Donc nous répartissons les statistiques d'inscriptions par type. Alors rapidement pour que vous compreniez type C ce sont des étudiantes et étudiants qui continuent leurs études, ils ont été inscrits au moins une fois à l'université et reviennent, continuent, donc d'où le C. Les type N, des nouveaux et des nouvelles donc une première inscription à l'Université de Moncton. Ceux-là nous intéressent tout particulièrement parce que c'est souvent un des principaux indicateurs d'une possibilité de croissance de l'effectif étudiant à l'avenir. Les types R c'est des étudiants qui ont abandonné ou ils font un retour aux études. Le type P, une personne qui a déjà obtenu un diplôme de l'université, mais en postule un autre. Par exemple il y a beaucoup d'étudiants de type P à la Faculté de droit qui ont fait un premier baccalauréat à l'université et ensuite à la Faculté de droit, ils sont des P pour l'université, mais elles sont des personnes nouvelles pour la Faculté de droit par exemple. Aux cycles supérieurs on en a plusieurs aussi. Et les types T c'est des gens tout simplement qui ont très récemment fait un transfert de programme à l'université. Alors j'attire votre attention sur la colonne des écarts complètement à droite, vous verrez qu'il y a 214 inscriptions de plus de type C, des étudiantes et des étudiants qui continuent leurs études et ça, il faut dire que comme nous avons eu une augmentation des types N l'an dernier, il était à prévoir qu'il y aurait probablement un effet sur les types C cette année, des étudiants qui vont continuer, mais ça peut aussi être une indication si les chiffres se confirment d'une amélioration aussi de notre capacité de rétention des étudiants. Donc ça peut être intéressant de voir qu'il pourrait y avoir un certain nombre d'étudiants de plus qui restent et qui continuent leurs études et nous avons les types N à 124. Si vous regardez les chiffres d'admissions de l'international, les chiffres d'admissions des types N aussi en général et vous regardez maintenant les inscriptions des types N, ces chiffres-là sont logiques l'un par rapport à l'autre donc le taux de conversion se confirme. Donc 124 c'est un chiffre qui est plausible finalement. Et donc c'est une augmentation significative pour l'Université de Moncton. Ces types N sont des gens qui entrent et qui risquent d'être là pendant quelques années si les choses se maintiennent, ça a un effet de cohorte à la longue sur l'établissement. Dans les autres chiffres, on parle essentiellement les choses qui varient très peu ou qui sont dans la stabilité entre les P, les R, les T en tant que tels. Donc somme toute, des données qui sont encourageantes, qui sont intéressantes. Des données qui contrastent avec les années un peu plus difficiles où nous avons des défis de recrutement en tant que tels, il y a eu un certain revirement un peu l'année passée et on voit une certaine continuité aussi cette année, particulièrement une croissance très intéressante de l'international. Alors voilà pour les statistiques sur l'admission et l'inscription. S'il y a des questions ou commentaires, nous pouvons les recevoir maintenant. M. Thibault.

**Thibault :** Merci monsieur le président, Pascal, monsieur le registraire. Deux petites questions, en fait la première dans les types d'étudiants est-ce que ça veut dire que si je prends l'exemple du campus de Moncton qu'il y a simplement six étudiants cette année qui ont fait un transfert de programme?

**Président d'assemblée :** C'est pas si simple que ça parce que y'a beaucoup plus de gens qui transfèrent que ça.

**Thibault :** J'imagine.

**Président d'assemblée :** Oui, ce sont des gens qui ont fait récemment un transfert et qui sont encore codés comme T au système qui n'ont donc pas fait un autre geste qui ferait en sorte qu'ils basculeraient à être C ou N ou R, etc. Le chiffre est toujours une sous-représentation du nombre véritable de personnes dans une année qui transférerait d'un programme à l'autre il y en a beaucoup, beaucoup plus que ça évidemment.

**Thibault :** Mais ça serait intéressant d'avoir ce chiffre-là même s'ils sont basculés ensuite dans les étudiants qui continuent.

**Président d'assemblée :** Oui, pour connaître le nombre total de transferts dans une année par exemple ce qui est pas la même chose que vous avez ici. Je le note ça, tout à fait.

**Thibault :** L'autre question c'est juste un éclaircissement. Pourquoi la comparaison se fait avec une semaine de jeu comme ça?

**Président d'assemblée :** C'est que les données que l'on présente au Sénat académique sont toujours produites juste avant le Sénat académique pour donner les données les plus fraîches et le Sénat d'une année à l'autre se réunit pas la même semaine. Donc l'année dernière on s'est réuni probablement le 23 août, cette année le 30. C'est pour ça. D'autres questions? M. Mbarga, numéro 17, allez-y.

**Mbarga :** Je voudrais poser cette question relative aux admissions rejetées des étudiantes et étudiants internationales et internationaux. Est-ce que en-dehors des candidatures fantaisistes, est-ce qu'on a analysé l'objet récurrent de rejet de un, et de deux, est-ce que l'université peut faire quelque chose pour assurer un suivi UNED à ces étudiants qui sont candidats parce que parfois ça peut être juste une question de formulation ou une question d'information ou une question, je sais pas, je pose cette question.

**Président d'assemblée :** Je veux dire je peux pas vous en parler exactement en connaissance de cause, il faudrait que j'aie une discussion plus particulière avec le service de l'admission. Ce que je peux vous dire toutefois c'est que les rejets sont très majoritairement dus au fait que la personne n'a tout simplement pas ce qu'il faut pour être admis au programme. N'a pas les moyens, n'a pas fait les cours, n'a pas le type de programme. Ce ne sont pas des choses qui seraient un détail de comment on a rempli le formulaire ou comment on a fait des choses de cette nature-là où le service de l'admission aura à faire un travail pointu d'essayer d'aller récupérer les demandes si c'est une question d'avoir mal formulé sa demande par exemple, mais ce sont véritablement surtout des gens qui ont postulé, mais qui étaient véritablement pas admissibles au programme. Ça va?

**Thibault :** Merci.

**Président d'assemblée :** Numéro 23, M. Levesque.

**Levesque, R. :** Merci monsieur le président. Petite question pour mieux comprendre. Afin d'être inscrit, tu dois d'abord être admis?

**Président d'assemblée :** Oui.

**Levesque, R. :** Donc le nombre d'inscriptions devrait toujours être moindre que le nombre d'admissions?

**Président d'assemblée :** Oui.

**Levesque, R. :** Vous êtes un peu loin, je suis désolé, mais si on prend cette feuille ici.

**Président d'assemblée :** Oui, c'est les admissions que vous avez là.

**Levesque, R. :** Okay. Donc justement quand on regarde les admissions à l'Université de Moncton 2019, est-ce que je comprends bien que c'est 2 259?

**Président d'assemblée :** Université de Moncton au complet?

**Levesque, R. :** Oui, juste Moncton.

**Président d'assemblée :** Moncton seulement. Donc on a Moncton 2019, 2 259.

**Levesque, R. :** Ça c'est d'admissions.

**Président d'assemblée :** Admissions.

**Levesque, R. :** Okay. Et quand on prend ce tableau-ci.

**Président d'assemblée :** Oui, je vous suis là.

**Levesque, R. :** Le nombre d'inscriptions est 3 000.

**Président d'assemblée :** Oui, tout à fait. La différence c'est que les admissions mènent à des inscriptions de type N et pas aux autres.

**Levesque, R. :** Vous pouvez répéter s'il-vous-plaît?

**Président d'assemblée :** Oui. Donc les admissions par définition ce sont des nouvelles étudiantes ou de nouveaux étudiants et ils se retrouvent dans les inscriptions de type N. Les inscriptions de type C ne sont pas en lien avec l'admission. Donc l'admission ne peut jamais être, en fin de compte désappareillé des inscriptions de type N, mais dans toutes les inscriptions de l'université, il y a des gens qu'on a admis l'année dernière, l'année d'avant, etc. Vous voyez ce que je veux dire?

**Levesque, R.** : Excellent. Merci.

**Président d'assemblée** : Vous avez failli m'avoir quand même. Parfait. Alors M. Clarisse, numéro 13.

**Clarisse** : Juste pour éclaircir aussi certains points si je lis bien votre tableau d'admissions, il y a 3 000 admissions qui ont été faites cette année.

**Président d'assemblée** : Oui.

**Clarisse** : Et potentiellement qui sont transformées en 1 000 nouveaux étudiants grand maximum ici donc ça veut dire que toutes ces demandes d'admissions qui ont été acceptées ne vont pas se transformer en inscriptions.

**Président d'assemblée** : Pas nécessairement, non.

**Clarisse** : On est plutôt en seuil de 20 ou 30 % d'admissions qui se transforment en inscriptions.

**Président d'assemblée** : Le seuil est différent du Canada et de l'international. Le seuil que vous expliquez là ressemble plus à un seuil de l'international, mais oui définitivement. Alors vous avez remarqué que toutes les demandes d'admissions ne se transforment pas en admissions et toutes les admissions ne se transforment pas en inscriptions.

**Clarisse** : Puis le deuxième point que je voulais faire remarquer, je suis content de voir une augmentation et vous avez bien fait de remarquer que le chiffre de 340 de nouvelles inscriptions datent du 29 août était à prendre avec précaution parce que si on se fie au rapport du VRER où on avait en 2018-2019 4 293 étudiants inscrits à temps plein, on se rapproche de ce chiffre-là avec les 4 172. Pas de doute que ça va encore augmenter, mais ça va peut-être pas augmenter de 300 personnes.

**Président d'assemblée** : Non. Je vais vous le dire honnêtement je le souhaite et si ça se passe, je regarde mon collègue Edgar Robichaud en arrière, si ça arriverait je pense qu'il y aurait des sourires à la table en arrière, mais il faut quand même être un peu prudent. De un, ce sont des données préliminaires, les données se confirment à la mi-septembre. Les dates ne concordent pas exactement donc il pourrait y avoir des effets particuliers, mais la chose à retenir c'est que même si ce n'est pas 340, il y aura une bonne nouvelle pour l'université en bout de ligne lorsque les chiffres se confirmeront assurément.

**Clarisse** : C'était loin de moi de me faire le mauvais petit canard, mais c'était juste pour avoir un petit peu de perspective sur ces chiffres-là. Maintenant une question, une remarque où je vais aller dans le sens de M. Mbarga, c'est comment peut-on faire pour diminuer le taux de rejet au niveau des demandes d'admissions de l'international et transformer, avoir un meilleur seuil de transformation de ces étudiants pour les faire véritablement transformer ces admissions en inscriptions parce quand on voit le seuil ici à l'international, on est quasiment autant de demandes d'admissions à l'international qu'au Canada donc ça nous dit qu'il y a un enjeu majeur à aller chercher de ce coin-là quoi.

**Président d'assemblée** : Il n'y a pas de réponse possible exactement à votre question séance tenante considérant ce que ça implique, mais je vous dirai toutefois qu'il est établi de longue date. C'est de longue date à l'université que le taux de conversion de demandes de l'international est très différent du canadien, que nous avons plus de demandes de l'international au total que de demandes du Canada, mais plus d'inscriptions du Canada que de l'international, ça c'est un fait établi depuis aussi longtemps qu'il y a des étudiants internationaux à l'université. Je note votre préoccupation sur le taux de conversion, c'est à peu près tout ce que je peux faire.

**Clarisse** : Non, c'est juste se poser une réflexion pour vous dire si on veut augmenter le nombre d'inscriptions au niveau des étudiantes et étudiants, j'aime pas le mot marché parce qu'ils sont dans un endroit capitaliste à outrance dans une université d'après moi, il y a quelque chose à faire de ce coin-là puisqu'on est quasiment au maximum de notre taux de pénétration dans les écoles secondaires au Nouveau-Brunswick donc c'est peut-être regarder comment accompagner le mieux les étudiants internationaux pour qu'ils s'en viennent en Acadie.

**Président d'assemblée** : Sans aller dans trop de détails pour avoir été responsable de l'admission pour un bon bout de temps, je peux vous dire deux-trois petites choses. De un, nos taux de conversion de demandes d'admissions en admissions en inscriptions sont tout à fait comparables à ce qu'on trouverait dans les universités canadiennes en général. Nous sommes pas véritablement dans une piste complètement à part ou plus sévère que d'autres ou moins, ça se ressemble pas mal. Si vous pensez à ce qui se passe à l'Université de Montréal, Laval, Ottawa, etc., vous allez trouver des choses assez similaires. La deuxième chose c'est que de l'international nous recevons beaucoup de demandes qui sont tout simplement inadmissibles, les gens s'essaient, mais en réalité le dossier est irrecevable et donc on les a quand même étudiés parce qu'il faut les étudier, mais en fait ces gens-là n'avaient absolument aucun espoir de véritablement pouvoir faire des études à l'Université de Moncton. Donc il y a des dossiers qui sont irrécupérables, même si on voulait, il y a pas



grand-chose à y faire. Je vous dirais de l'autre côté que connaissant comment travaille le service de l'admission, tout est fait pour récupérer un dossier s'il est récupérable. Est-ce qu'on peut faire une propédeutique, est-ce qu'on peut faire un cours de rattrapage durant l'été, est-ce qu'on pourrait faire plutôt ceci plutôt que cela, on essaie. On essaie par autant d'équivalence qu'on peut offrir aux choses du genre. Donc quand on rejette un dossier généralement, c'est vraiment parce qu'il y a rien à faire, mais j'ai noté votre commentaire. C'est à peu près le mieux que je peux faire dans le contexte.

**Clarisse :** Je ne doute pas aucunement de tous les efforts qui sont faits, j'essaie juste de voir les pistes d'avenir pour notre institution. C'est juste mon commentaire.

**Président d'assemblée :** Je vous comprends tout à fait. Parfait, merci. D'autres questions ou commentaires sur les données statistiques d'admissions et d'inscriptions? Sinon je vais remercier le registraire de nous avoir présenté ça.

#### 14. Rapport du recteur et vice-chancelier

**Président d'assemblée :** Nous en venons au point 14 qui est le rapport du recteur et vice-chancelier donc je cède la parole à M. Couturier au numéro 39, allez-y.

**Recteur et vice-chancelier par intérim :** D'accord, merci beaucoup monsieur le président. Alors d'entrée de jeu puisque c'est une prise de parole formelle, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année universitaire 2019-2020. Aux membres du corps professoral, aux cadres, au personnel de l'université, je tiens aussi à vous remercier à l'aube de cette nouvelle année pour votre engagement à l'égard de l'Université de Moncton. Je veux vous remercier pour ce que vous faites au quotidien pour nous permettre comme université de maintenir notre réputation d'excellence en matière d'enseignement, en matière de recherche et en matière de service à la collectivité et je veux surtout vous dire merci pour le petit plus qu'on est capable souvent de mettre à l'Université de Moncton et qui nous distingue et qui fait en sorte qu'on est une université à dimension humaine. Aux étudiantes et aux étudiants qui sont ici alentour de table, je veux premièrement saluer votre engagement. Année après année, on est privilégié d'avoir au Sénat académique de l'université et dans nos autres instances une représentation étudiante qui est véritablement \_\_\_\_ et je veux vous souhaiter à toutes et à tous également une excellente année universitaire empreinte de réussites bien entendu, mais empreinte aussi de tout ce que c'est que de pouvoir vivre la vie universitaire et là c'est la nostalgie de quelqu'un qui malheureusement ne peut pas revivre ces années-là qui va parler, mais je vais vous dire profitez-en parce que ce sont des années tout à fait magnifiques. Je veux pas prolonger indûment mon intervention, je suis conscient notamment que les collègues d'Edmundston et de Shippagan ont souvent voyagé hier en fin de journée ou en soirée, ils vont devoir aussi partir dans les prochaines minutes et se retrouver au volant à 18 h ou 18 h 30 ce soir et je peux vous dire pour l'avoir vécu durant une quinzaine de ma vie, on se sent un peu loser un vendredi soir d'une grande fin de semaine à 19 h au Burger King de Florenceville, okay? Je vais quand même par contre faire quelques commentaires, mais je vais essayer d'aller rapidement puis bien entendu je vais prendre vos questions aussi par la suite. Donc je veux vous parler brièvement de quatre chantiers qui sont importants et peut-être vous parler de deux dossiers plus spécifiquement. Alors le premier chantier dont je veux vous parler c'est un chantier qui est en évolution, c'est celui de nos relations gouvernementales et plus particulièrement avec le gouvernement provincial. On y a fait référence tout à l'heure obliquement. Vous avez sans doute pris connaissance dans les journaux des commentaires du Ministre de l'éducation postsecondaire qui nous a dits qu'il souhaitait avoir une conversation franche avec les universités qu'il voulait nous engager dans une conversation pour voir comment est-ce qu'on pouvait contribuer à régler la pénurie de main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick et qu'il nous rappelait de même souffre, souffre oui c'est pratiquement un lapsus que je viens de faire, du même souffle que la province contribuait 226 millions de dollars au financement des universités sans demander en retour des comptes aux universités. Alors je pense que ces commentaires-là mettent la table en quelque sorte pour comprendre le défi auquel on est confronté dans les prochains mois avec notre gouvernement provincial. On avait déjà eu un avant-goût de cette relation-là dans le dossier de la science infirmière où on a coupé du financement qui nous avait été octroyé tout particulièrement pour la dimension clinique en travestissant la vérité et en disant que les universités ne remettaient pas cet argent-là et qu'elle l'utilisait à d'autres fins. Alors donc la table est mise pour comme le dit lui-même le ministre, avoir une conversation franche au sujet du rôle des universités dans la société néo-brunswickoise. Je peux vous dire à cet égard-là qu'on est pas demeuré inactif, le « on » incluant également les présidents des universités anglophones donc il y a eu un lobbying qui a été fait et on aura l'occasion publiquement également de se prononcer. Tout comme l'année dernière, les universités seront invitées à témoigner devant un comité spécial de l'Assemblée législative sur les universités publiques. Étrangement bien entendu, les universités privées ne sont pas appelées devant ce comité-là, les collègues privés non plus ne sont pas appelés devant ce mécanisme d'imputabilité donc d'une part on parle de l'imputabilité des universités, mais d'un autre côté il y a un autre volet de notre système postsecondaire qui passe sous la loupe et qui semble parfois privilégié par le gouvernement à cet égard-là. Donc à cette rencontre-là, ça sera important d'avoir un bon argumentaire et je pense qu'il faudra surtout éviter par contre comme université, de se replier uniquement sur nos positions traditionnelles, ça serait trop facile en fait de rester là, je pense qu'il faut quand même dans une perspective d'ouverture, dans une perspective de dialogue non pas seulement avec le gouvernement dans son ensemble, mais avec la population du Nouveau-Brunswick dans son ensemble qui ultimement élit ses dirigeants donc faudra reprendre le bâton de Pellerin puis

réexpliquer l'impact de l'importance des universités et dans notre cas, ça voudra dire ramener des données de base. À titre d'exemple, notre succès dans le recrutement des étudiants de l'école secondaire. On a une stratégie démographique au Nouveau-Brunswick, on est conscient qu'on a un défi démographique, mais ça passe par le fait qu'on devrait commencer par essayer de garder nos jeunes ici et nous, l'Université de Moncton à la différence des autres universités, on réussit particulièrement bien à garder les jeunes. Notre taux de pénétration l'année dernière était de près de 32 %, la moyenne pour les universités du Nouveau-Brunswick est de 28 % donc nous comme université, on fait bien notre travail. Le maintien également des diplômés au Nouveau-Brunswick et dans leur région, ça aussi c'est une donnée qui met bien en valeur l'Université de Moncton. Donc il faudra s'assurer d'avoir un argumentaire solide, il faudra s'assurer de travailler en partenariat donc là-dessus, je tends la main. Il faut qu'il y ait dans la conversation le discours des recteurs, des présidents, mais il faut qu'il y ait aussi dans la conversation la voix des associations étudiantes, des associations professorales et de tous nos partenaires des universités pour réussir à véritablement bien installer cette conversation. Le deuxième élément, le deuxième chantier c'est celui du financement des universités. Encore là comme université, on a adopté un budget au mois de juin dernier. Ça été un budget qui a des composantes douloureuses à la fois du point de vue de l'augmentation des droits de scolarité, mais aussi douloureux probablement pour les comptes de l'université au sens où il y a un déficit d'un million de dollars dans ce dernier budget, telle est la réalité donc de l'Université de Moncton et hors cette réalité-là, elle s'inscrit aussi dans un contexte où le dialogue est encore difficile avec le gouvernement provincial actuel par rapport au respect des engagements qui ont été pris antérieurement par le gouvernement précédent. Donc notre déficit actuellement est d'un million, mais il y a un potentiel qu'en cours d'année que ce déficit-là soit plus important que prévu en raison de cette discussion sur le financement des universités. Donc là aussi, il faudra bien s'outiller pour montrer la valeur des universités et je peux déjà vous dire que coïncidence, le prochain rapport annuel de l'Université de Moncton va avoir comme titre La valeur des savoirs ou La valeur du savoir parce que c'est la manière d'envoyer ce message-là qui a une valeur très importante à ce que l'on fait. Donc le défi financier est important et bien entendu, ça serait un chantier très important qui mobilise toute l'équipe de direction dans les prochains mois. Troisième chantier c'est celui de la planification, j'en avais parlé un peu. On a lancé toutes sortes de démarches de planification pour tenter de bien installer l'université, par contre, pour les prochaines années, la prochaine décennie, alors il y a de ces démarches-là qui commencent à aboutir je pense notamment dans le domaine des sports où on se rapproche du moment où on pourra présenter au Conseil des gouverneurs puis ensuite publiquement un plan stratégique sur les sports à l'Université de Moncton qui sera un beau document je pense qui mobilisera les énergies autour de cette composante importante qui est celui du sport universitaire qui est un élément qui nous a longtemps distingués et qui devrait continuer aussi à nous distinguer à nous démarquer comme université, mais il y a aussi d'autres démarches. On a évoqué tout à l'heure la relation avec les peuples autochtones, d'ici les prochains mois, on aura également un plan de travail qui nous sera proposé par un comité conjoint composé de représentants de la communauté universitaire et des premières nations Mik'ma et on espère éventuellement aussi du côté des Woolastoogig donc des Maliseets qu'on pourra faire la même chose et entre-temps, on continue de poser des gestes symboliques. Au Conseil des gouverneurs de juin dernier, on a adopté la résolution que dorénavant, le drapeau mik'ma devrait flotter sur les campus de Shippagan et de Moncton et le drapeau maliseet au campus d'Edmundston sur une base permanente, mais faut aller plus loin, faut penser au curriculum, faut penser à différents éléments. On sera invité aussi à penser à la gouvernance parce que du côté des communautés autochtones, les premières nations, il y a toutes ces préoccupations-là. Donc d'ici les prochains mois idéalement au début de l'hiver, on aura un plan de travail qui sera aligné aussi sur les recommandations de la Commission vérité et réconciliation et également les priorités, la feuille de route qui avait été établie par Université Canada. Il y a d'autres chantiers, il y a un chantier international qui devrait s'ouvrir bientôt parce qu'on va embaucher à la fin du mois de septembre un directeur ou une directrice des partenariats qui aura à piloter notamment le volet international et qui aura à nous établir un plan d'action dans ce domaine-là. Il y a aussi beaucoup de travail qui est fait sur le plan de la cybersécurité, vous allez me dire c'est très loin des préoccupations d'un sénat académique oui, mais encore parce qu'il y a des éléments de base là qui nous permettent d'assurer la continuité de nos activités comme université donc c'est un travail qui est très important pour l'université dans son ensemble. Et il y a finalement le travail qui se fait du côté du développement philanthropique. On travaille actuellement sur trois volets : le bilan de la campagne actuelle, le plan de fin de campagne et aussi un plan pour le développement philanthropique pour les cinq prochaines années et ça aussi, ce travail-là devrait se terminer cet automne afin qu'on ait en place tous les éléments pour savoir exactement où est-ce qu'on devrait aller par la suite pour les cinq prochaines années et même plus longtemps en matière de développement philanthropique. Le dernier chantier c'est celui de l'image de marque du positionnement de l'université, il y a une convergence d'activités et d'actions là qui est assez intéressante. Il y a le site web comme vous le savez qui s'en vient qui sera lancé à la mi-session environ, mais au même moment on est en train de planifier une campagne de positionnement de l'image de marque de l'université donc il y aura une campagne qui va suivre à l'hiver pour renforcer le caractère distinctif de l'Université de Moncton et qui va s'appuyer tout particulièrement sur l'expérience étudiante qui est l'élément qui nous distingue. Donc il y a des chantiers comme ça qui bougent et qui vont en quelque sorte servir pour mettre en place des grands éléments, le cadre, le contexte pour ultimement être en mesure de mieux répondre à plusieurs des préoccupations qui ont été exprimées ici aujourd'hui. En terminant, peut-être deux éléments plus ponctuels, le dossier de la science infirmière. C'est un dossier extrêmement important dans le dossier NPLEX, malheureusement je ne peux pas vous rapporter de progression. Comme université, on a accompagné, on a appuyé, on a poussé un groupe de bénévoles issus du milieu de la science infirmière qui a entrepris une démarche à l'égard de son organisation, notamment une plainte au commissariat aux langues officielles, on

est toujours là, mais pour l'instant il n'y a pas de développement significatif. Par contre, en dépit du fait qu'on a reçu des coupures du côté du financement pour ce qui est de la clinique, on continue de bonne foi parce qu'on a une responsabilité sociale à travailler de paire avec le gouvernement et je tiens à souligner le travail de l'école réseau des collègues des trois campus. On se prépare sous la houlette du vice-recteur Roy à soumettre deux projets au gouvernement provincial pour montrer qu'on prend acte du fait qu'il y a une pénurie en science infirmière et qu'on assume cette responsabilité et qu'on joue notre rôle pour, si je le cite, former la main-d'œuvre de demain au Nouveau-Brunswick. Donc dossier de science infirmière et dernier dossier sur une base peut-être très positive, la campagne Évolution. Vous avez remarqué qu'on en parle moins dernièrement, on est revenu dans une phase peut-être un peu plus silencieuse. Le décompte de la campagne est à 40 millions, on se prépare au mois de septembre à faire quelques annonces qui vont montrer une belle progression et il y a encore un beau potentiel qu'on veut aller chercher et on espère bien, on est optimiste, on est relativement optimiste qu'au moment de la fête de l'université le 19 juin prochain, on pourra annoncer la conclusion de la campagne Évolution. Je n'ai pas besoin de vous répéter, de vous réitérer l'importance de cette campagne-là. Je dois vous dire qu'il y a de l'intérêt, on a reçu cette semaine ici au campus de Moncton un donateur très important qu'on a pu accueillir à la Faculté d'ingénierie et je remercie l'équipe de la faculté et le doyen Gabriel qui nous a accueillis. On a besoin de vous, on a besoin de cette mobilisation-là pour faire de cette campagne un succès donc on va de nouveau se tourner vers notre communauté universitaire dans les prochaines semaines, dans les prochains mois parce que ça s'inscrit dans une démarche plus large. La campagne Évolution, son succès doit se mesurer à deux niveaux. Il doit se mesurer à la tête de l'objectif financier qui est de 50 millions, mais si on se projette dans le temps et puis qu'on se dit pourquoi qu'on fait une campagne comme celle-là, c'est aussi pour assurer l'avenir de l'université, assurer de la doter des outils dont elle a besoin pour se développer et pour se faire ça, il faut se tourner notamment vers nos diplômés, il faut se tourner vers la grande famille de l'université. Donc cet automne cet hiver, on veut amorcer aussi une phase qu'on a pas fait jusqu'à présent, c'est-à-dire une phase plus grand public, tourner notamment vers nos diplômés et donner la chance à tout le monde de faire sa petite part pour assurer le succès de la campagne et de se sentir prenante aussi de l'avenir de l'Université de Moncton, se sentir partie prenante de l'évolution de l'Université de Moncton tout en se rappelant que chaque graine que l'on sème aujourd'hui, c'est un fruit qu'on pourra récolter dans 10 ans, dans 20 ans et qui profitera aux étudiantes et aux étudiants qui ont deux-trois-quatre ans aujourd'hui, mais qui auront un besoin de cet appui-là, qui auront besoin d'une université qui est forte, qui est attractive, qui est dynamique et qui se démarque dans le monde universitaire. Donc campagne Évolution, on perd pas ça de vue. Pour moi comme recteur, c'est un dossier très important parce que c'est véritablement de travailler tout de suite pour ce qui va se passer dans cette université dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans. Donc je peux, monsieur le président, répondre à toutes les questions, ça me ferait plaisir.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a des questions pour le recteur? Il n'y a pas de demande d'intervention pour l'instant. Tout était clair et beau? Parfait. C'était le rapport du recteur et vice-chancelier, ça règle le point numéro 14.

## 15. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs

**Président d'assemblée :** Nous avons maintenant le suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs et vous avez reçu dans votre paquet, d'ailleurs je pense que c'est le dernier document, le compte-rendu ou plutôt le procès-verbal de la 267<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs du 8 juin, 2019. Est-ce que vous vouliez dire quelque chose, monsieur le recteur?

**Recteur et vice-chancelier par intérim :** Simplement pour vous souligner comme vous pouvez le remarquer à la table des matières que la dernière réunion du Conseil des gouverneurs a été une réunion très chargée. Il y a certains éléments que j'ai évoqués, il y a peut-être un élément plus spécifiquement que je voudrais évoquer, c'est le rapport de la commissaire qui est devenu maintenant le bureau de l'ombud et je tiens à souligner jusqu'à quel point le travail fait par la commissaire est un travail important. Je pense qu'au fil de la dernière année, on a tous réalisé comme communauté universitaire que oui on avait besoin d'un outil comme celui-là. La commissaire a produit un rapport qui contient cinq recommandations dont une qui portait sur le nom-même du bureau. Je veux vous rassurer à l'effet que les recommandations de la commissaire ont déjà été étudiées par l'équipe de direction et on a déjà identifié les lieux où on pourrait tenter de mettre en œuvre les différentes recommandations de l'ombud. Si vous avez des questions sur le contenu de la réunion, bien entendu je pourrais les prendre.

**Président d'assemblée :** Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs? Ça va? Personne demande la parole pour l'instant. C'est beau, parfait, merci pour ça. Mme Surette, allez-y.

**Surette :** J'aimerais juste féliciter le Conseil des gouverneurs pour le rapport des initiatives vertes de l'université. Je trouve que c'est un beau rapport, j'espère qu'on va continuer à aller de l'avant. Je trouve que les points qui ont été soulevés au Conseil des gouverneurs sont aussi vraiment intéressants puis j'espère que ça fera partie des discussions.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci.

**16. Affaires nouvelles****16.1 Forum sur l'université**

**Président d'assemblée :** C'était ce rapport sur la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Nous en venons aux affaires nouvelles et sous les affaires nouvelles si je me souviens bien, on avait ajouté une question. 16.1 c'était quoi encore? Forum sur l'université. C'est M. Lang qui nous avait proposé ça donc M. Lang, je vous donne la parole.

**Lang :** Je ne vais pas être trop long parce que je suis préoccupé par, je ne voudrais que vous vous sentiez, j'utiliserai pas le mot que le recteur a utilisé à Florenceville donc je vais me restreindre à ça. Sachez que venant d'Edmundston et ayant été cette semaine, je comprends exactement comment on peut se sentir. Juste rapidement, je rappelle aux personnes qui sont à Moncton demain qu'il y a le défilé de Regarde la fierté qui se déroule à 1 h 30, je pense que le rendez-vous point de rencontre c'est au coin de Foundry et la rue Albert, si je ne me trompe pas. Il y aura un autobus qui part du campus, c'est en partenariat avec le rectorat, toutes les associations de l'université, la FÉÉCUM, l'alumni donc l'invitation est lancée. Le point pour en venir au point, forum de réflexion sur l'université. L'ABPUM organise une journée de réflexion dans le cadre des journées de l'alumni et à la suite des propos du recteur, on est en plein dans le mille. Je pense que pour utiliser une expression anglaise, on est sur la même page, d'avoir cette réflexion-là entre-nous, il y a deux volets, le volet dans la journée porte, bien c'est entre-nous donc la communauté universitaire élargie aux campus d'Edmundston et de Shippagan évidemment et en soirée, élargie à la communauté en général. C'est dans le cadre donc je répète des journées de l'alumni, c'est le 16 octobre, c'est un mercredi. Donc dans la journée évidemment, il y a deux aspects qui seront étudiés. On veut faire un peu l'état actuel de la situation, on en est où aujourd'hui à l'Université de Moncton autant dans les composantes du savoir donc j'aime bien l'idée de la valeur des savoirs et le titre, on est dans ce thème-là. Le titre de la journée de réflexion c'est le suivant : Forum de réflexion sur l'université : savoir, citoyenneté, rayonnement et donc première réflexion ce sera sur l'état de la situation pour la production des savoirs, évidemment toute la dimension, la finalité qui vise à avoir des étudiantes et étudiants qui maîtrise le savoir et le savoir-faire pour être sur le marché du travail, mais aussi surtout dans la dimension citoyenne de nos vies puis aussi surtout comme rayonnement d'une l'université en Acadie et pour l'Acadie et pour le monde aussi. En après-midi la réflexion va se tourner vers le futur. Le recteur aime bien dire que le recteur précédent se disait que serait l'Acadie sans l'Université de Moncton, le recteur actuel nous interroge en disant que sera l'Acadie grâce à l'Université de Moncton donc on prend cette balle au bond-là et on va réfléchir à cette dimension-là. Il y aura des conférenciers invités, vous aurez les nouvelles en temps et lieu. Il y a possibilité aussi d'un vernissage et c'est dans le cadre de l'apprentissage expérientielle donc on a eu un étudiant cette année qui a produit des œuvres incroyables sur l'université donc en soirée un rendez-vous public, un panel avec une discussion élargie, on voudrait avoir un dialogue avec les gens de la communauté. Donc mettez à votre agenda le mercredi 16 octobre et l'invitation vous est probablement parvenue ce matin au moment du Sénat, mais l'invitation sinon vous sera lancée très rapidement et on vous encourage à peut-être déplacer des événements qui auraient déjà été cédulés le 16 pour laisser la place à une bonne réflexion qu'on peut avoir entre-nous et que je sens autour de cette table-ci qu'on est prêt à avoir une discussion sérieuse, franche comme dirait la Ministre de l'éducation postsecondaire sur les vraies affaires, bien ça sera l'occasion de réfléchir à notre présent, mais aussi à l'avenir de l'Université de Moncton. Merci beaucoup et bonne rentrée à tout le monde.

**Président d'assemblée :** Parfait. Merci M. Lang, c'était le point 16.1. Sous ces autres choses-là, je veux tout simplement mentionner rapidement que l'on remercie l'une des membres du Sénat académique dont le mandat s'est terminé. Mme Julie Guillemot qui n'est pas ici, mais qui a déjà fait sa dernière réunion au Sénat académique et un certificat comme on le fait pour toute personne qui termine son passage au Sénat académique lui sera remis par la suite.

**17. Prochaine réunion : le vendredi 1<sup>er</sup> novembre à 8 h 30**

**Président d'assemblée :** Notez que la prochaine réunion du Sénat académique sera le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019, on vous y attend frais et dispos 8 h 30 comme on dirait par chez-nous même heure même poste et ce sera donc notre prochaine et 254<sup>e</sup> réunion du Sénat académique.

**18. Clôture**

**Président d'assemblée :** Alors merci mesdames et messieurs. Aujourd'hui nous avons vu beaucoup de belles choses, nous avons d'ailleurs appris beaucoup de choses sur les préférences culinaires du recteur tantôt. Je vous remercie pour votre discipline habituelle et pour le travail. Nous sommes rendus maintenant à la fin de la réunion. L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.